

REVUE D'HISTOIRE
DE
L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Directeur: Chanoine LIONEL GROULX



La critique de valeurs par Charland, p. 3

Publiée par

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

DIRECTION et ADMINISTRATION

261, avenue Bloomfield,
MONTREAL, - OUTREMONT, Canada

REVUE TRIMESTRIELLE — ABONNEMENT: \$4.00 par année

VOL. II. NO I

JUIN 1948

*Autorisée comme envoi postal de deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa*

INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

ADMINISTRATION

M. le Chanoine Lionel GROULX, ptre, *président* M. Guy FRÉGault, *vice-président*
M. Maurice SÉGUIN, *secrétaire-trésorier*

COMITÉ DE DIRECTION

R. Père Thomas CHARLAND, O.P. M. Léo-Paul DESROSIERS
R. Frère Antoine BERNARD, C.S.V. R. Père Léon POULIOT, S.J.
R. Père Conrad MORIN, O.F.M. M. Gordon-O. ROTHNEY
M. Antoine ROY M. Gérard FILTEAU
M. Marcel TRUDEL

MEMBRES HONORAIRES

Mgr MAURAUULT, recteur de l'Université de Montréal
M. Pierre-Georges ROY, Québec M. Victor MORIN, notaire, Montréal

MEMBRES BIENFAITEURS

Madame Adéline-R. LABELLE, \$500. Son Excellence Mgr Philippe DESRANLEAU, \$100.
Mgr Philippe FERRIER, \$100. Son Excellence Mgr LAFORTUNE, \$100.
Un vieil ami de Saint-Hyacinthe, \$100. Son Excellence Mgr Anastase FORGET, \$100.
M. l'abbé Léon VERSCHELDEN, \$100. M. le Chanoine Armand PALEMENT, \$100.
Dr Jean-Baptiste PRINCE, \$100. Madame Eva-R. THIBAudeau, \$100.
M. Michel ROBILLARD, notaire, \$100. Le Séminaire de Chicoutimi, \$100.
Mgr Henri BERNARD, \$100. M. l'abbé Lucien PINAULT, \$100.
M. l'abbé Léon DESJARDINS, \$100. L'UNION SAINT-JEAN-BAPTISTE d'AMÉRIQUE, \$100.
M. l'abbé Adrien VERRETTE, \$100. Le Séminaire de Nicolet, \$100.
Dr E.-P. CHAGNON, \$100. M. J.-A. DÉSY, \$100.
M. l'abbé Elzéar RACAN, \$100. Institut Généalogique Drouin, \$100.

MEMBRES-CORRESPONDANTS

M. Pierre GAXOTTE, Paris, France. R. Père Archange GODROUT, O.F.M., Montréal, P. Q.
M. l'abbé Joseph LE BER, France. Mlle Marie-Claire DAVELUY, Montréal, P. Q.
M. Claude de BONNAULT, France. Madame Albertine FERLAND-ANGERS, Montréal, P. Q.
M. l'abbé Armand YON, France. M. Jean-Jacques LEFEBVRE, Montréal, P. Q.
M. l'abbé A. d'ESCHAMBAULT, Manitoba. M. l'abbé Adéland DESROSIERS, Montréal, P. Q.
R. Père Gérard GAUTHIER, S.S.S., Vancouver, C.B. M. Aristide BEAUORAND-CHAMPAGNE, Outremont, P. Q.
M. George F.G. STANLEY, University of British Columbia, Vancouver, C. B. M. J.-M. CARRIÈRE, Univ. of Virginia, É.-U.
Mlle Marguerite MICHAUD, Bouctouche, N.-B. M. Burton LEDOUX, New-York, É.-U.
M. Robert RUMILLY, Ottawa, Ont. R. Père A. DUTILLY, O.M.I., Catholic Univ. of America, É.-U.
R. Père Lorenzo CADIEUX, S.J., Sudbury, Ont. Mlle Marine LELAND, Smith College, É.-U.
R. Père Adrien POULIOT, S.J., Sudbury, Ont. M. l'abbé Adrien VERRETTE, Plymouth, É.-U.
M. l'abbé Honorius PROVOST, Québec, P. Q. M. Adolphe ROBERT, Manchester, É.-U.
M. l'abbé Victor TREMBLAY, Chicoutimi, P. Q. Dr Gabriel NADEAU, Rutland, É.-U.
R. Père Dom JAMET, O.S.B., Saint-Eustache, P. Q. Dr Ulysse FORGET, Warren, É.-U.
M. l'abbé Albert TESSIER, Trois-Rivières, P. Q. R. Père Jean DELANGLEZ., S.J., Loyola University, Chicago, É.-U.
M. le Chan. Georges ROBITAILLE, L'Épiphanie, P. Q. Mlle Agnès DUREAU, Cleveland, É.-U.
M. Marcel TRUDEL, Québec, P. Q. Le Général NEMOURS, Port-au-Prince, Haïti.
M. le Juge Ed. FABRE-SURVEYER, Outremont, P. Q. M. André LAFARGUE, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
M. J.-Alfred PERRAULT, Outremont, P. Q.

TRIBUT D'HOMMAGES

à

**L'INSTITUT D'HISTOIRE
DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE**

A SON DIRECTEUR

et

A SA REVUE



LA LAURENTIENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

LEVIS — CANADA.

LES RISQUES *Éliminés*

Nos polices ordinaires vous protègent contre tout risque, même celui de la cessation de vos paiements. Si, avant 60 ans, la maladie ne vous permettait plus jamais de travailler, vous seriez dispensé de verser vos primes. Et les autres avantages du contrat sont à l'avenant.

**CAISSE NATIONALE
D'ASSURANCE-VIE**

41 ouest, rue Saint-Jacques—Montréal—Harbour 3291

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Directeur: Chanoine LIONEL GROULX



Publiée par

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

DIRECTION et ADMINISTRATION

261, avenue Bloomfield,
MONTREAL, - OUTREMONT, Canada

REVUE TRIMESTRIELLE — ABONNEMENT: \$4.00 per année

VOL. II. NO I

JUIN 1948

*Autorisée comme envoi postal de deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa*

SOMMAIRE

THOMAS CHARLAND, O.P.: <i>La critique de valeur</i>	3
MADELEINE et JACQUES ROUSSEAU: <i>La crainte des Iroquois chez les Mistassins</i>	13
GUY FRÉGAULT: <i>L'expédition du duc d'Anville</i>	27
PHILIPPE LABELLE, L.L.L.: <i>Pierre-Guillaume Péan 1743-1817</i>	53
SOEUR MONDOUX: <i>Les « Hommes » de Montréal</i>	59
LIONEL GROULX, ptre: <i>Faillite d'une politique</i>	81
LIONEL GROULX, ptre: <i>Dossier sur un centenaire 1848-1948: Rétablissement de la langue française dans ses droits officiels</i>	97

LIVRES ET REVUES

114

LIONEL GROULX, ptre: Mgr Wilfrid Lebon, P.D., *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière* — ADÉLARD DESROSNIERS, ptre: Gustave Bellefleur, *Profils normaliens; Nos écoles laïques*. — YVON CHARRON, p.s.s.: R.P. Alfred Raymond, S.M. *Saint Noël Chabanel, Martyr du Canada (1613-1649)*. — FLAVIEN CHARBONNEAU, C.S.C.: M. l'abbé Aimand Yon, *L'abbé H.-A. Verreau*. — MARGUERITE MICHAUD: F.M. Camille, O.C.R., *A l'ombre du Petit Rocher (1797-1947)*; M. l'abbé C.-E. Roy, *Percé, sa nature, son histoire*. — PIERRE GAXOTTE: Jean Cordey, *Inventaire des biens de Madame de Pompadour*. — CONRAD MORIN, O.F.M.: Ch.-A. Julien, R. Herval et Th. Beauchesne, *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVIe siècle*. — ARISTIDE BEAUGRAND-CHAMPAGNE: Ch.-A. Julien, *Les voyages de découvertes et les premiers établissements, XVe-XVIe siècles*. — LILIANE RINFRET: Georges Monarque, *Un Général allemand au Canada: le baron Friedrich Adolphus Von Riedesel*. — JACQUES MATHIEU: *Revue des revues*.

BIBLIOGRAPHIE

HONORIUS PROVOST, ptre: <i>La Querelle de l'eau-de-vie sous le régime français (suite)</i>	118
--	-----

VIE DE L'INSTITUT

CONRAD-M. MORIN, O.F.M.: <i>Histoire de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française</i>	141
LORENZO CADIEUX, S.J.: <i>Mémoire en vue d'un meilleur rendement de nos sociétés d'histoire régionale</i>	147
LIONEL GROULX, ptre: <i>Vie de l'Institut</i>	153

LA CRITIQUE DE VALEUR

Eût-elle recours à des critères internes, c'est-à-dire à des données fournies par les documents eux-mêmes: écriture, langue, style, manière, idées, détails particuliers, la critique d'authenticité n'étudie pour ainsi dire ces documents que par le dehors. Entendons qu'elle se propose uniquement d'en contrôler ou d'en déterminer la provenance. Autrement dit, elle ne vise qu'à s'assurer de qui et de quand sont les affirmations qui s'y trouvent. Un dernier travail reste à faire: étudier ces affirmations en rapport avec les faits à connaître. Opération que nous allons décrire et qui s'appelle la critique de valeur.

* * *

Ici, par manière de précaution, appelons à notre aide l'herméneutique, ou la critique d'interprétation. Avant de se demander ce que valent, pour la sincérité et l'exactitude, les affirmations contenues dans un document, l'historien doit avoir saisi très exactement le sens de ces affirmations. Avant de critiquer ce que l'auteur du document a dit, il importe de savoir ce qu'il a voulu dire. Sens ou signification qui ne se découvre pas toujours au premier coup d'œil. Sans parler de la syntaxe, qui pose parfois d'embarrassants problèmes, le simple vocabulaire peut donner lieu à de graves méprises. La langue ordinaire est une chose vivante, donc changeante. Certains mots n'ont plus aujourd'hui leur signification d'autrefois. Dans de nombreux articles du *Bulletin des Recherches Historiques*, le regretté E.-Z. Massicotte s'est employé à retrouver la signification d'expressions canadiennes de jadis qui ont trait au vêtement, aux articles de ménage, etc.

La langue n'a pas seulement varié avec le temps; elle a varié aussi avec les régions, avec les auteurs. Des spécialistes ont confec-

tionné des dictionnaires historiques de la langue, des glossaires, des lexiques particuliers à certains auteurs. L'historien ne saurait s'en passer.

Enfin le sens d'un mot ne se détermine bien que situé dans le contexte. Le jugement fameux de lord Durham, qu'on trouve dans son Rapport (1839) au sujet de l'infériorité culturelle de nos compatriotes, n'aurait pas tant révolté, peut-être, nos susceptibilités, si l'on avait eu soin de ne pas détacher le mot « histoire » de celui qui le suit: « Ils sont un peuple sans histoire ni littérature ». L'historien de nos lettres, Mgr Camille Roy, a lui-même versé dans la fausse interprétation de ce mot, qu'il cite pourtant intégralement. Il a écrit, en effet: « Ce que Durham affirmait si catégoriquement, nous pouvons le nier avec non moins d'assurance. On ne supprime pas d'un trait de plume l'histoire héroïque du peuple canadien-français, ni non plus on ne sacrifie avec autant d'entrain toutes les premières et très nombreuses manifestations de notre pensée nationale ». ¹ Loin de nier les faits et gestes de leurs ancêtres, Durham, trop instruit de notre passé, plaignait les Canadiens, croyons-nous, de n'avoir pas encore trouvé chez eux l'historien qui les pût raconter. ² Justifiée ou non, la plainte du lord anglais a peut-être été pour quelque chose dans l'éclosion de cette œuvre d'envergure qu'est l' Histoire du Canada de Garneau.

En plus du contexte grammatical, il y a le contexte historique. Certaines expressions ne peuvent s'interpréter correctement que par référence aux institutions ou aux événements du temps auquel elles se rapportent. Dans nos documents du régime français, il est couramment question d'officiers « d'un régiment de la marine ». Il faut se garder d'y voir des officiers mariniers, c'est-à-dire de la marine de guerre. L'expression vient tout simplement de ce que l'armée permanente de la colonie relevait, non du ministère de la guerre, mais du ministère de la marine en France. De même, un « castor » de la fin du XIX^e siècle n'est pas du tout un « castor » de la Rébellion manquée de 1838.

L'article 29 des instructions adressées, le 7 septembre 1763, par le roi Georges III au général Murray, prescrivait d'exiger des Cana-

1. Camille Roy, *Nos origines littéraires*, Québec 1909, 13.

2. Émile CHARTIER, *Autour d'un mot fameux*, dans *Revue canadienne*, nouv. série, XX (1917): 81-97.

diens français un serment d'allégeance, ou de fidélité, et une déclaration d'abjuration. Le serment d'allégeance allait de soi: les Canadiens n'avaient aucune raison de le refuser. Mais la déclaration d'abjuration? Voulait-on par là les forcer à abjurer leur foi catholique? L'abbé Laverdière semblait l'entendre lorsqu'il écrivait: « Le gouverneur n'osa pas faire exécuter les ordres touchant la déclaration d'abjuration ». ³ Rien de plus erroné pourtant. En se reportant aux vieux statuts anglais, particulièrement au statut premier de Georges I, on constate qu'il s'agissait tout simplement d'un serment politique, qui repoussait l'allégeance au prétendant Stuart. ⁴

Bien des erreurs d'interprétation n'ont d'autre cause que le préjugé. Préjugé haineux parfois, tel celui des rationalistes à l'endroit du moyen âge chrétien, les *dark ages*, comme s'obstinent à l'appeler les historiens anglais. N'est-on pas allé jusqu'à accuser les Dominicains d'avoir érigé l'ignorance en principe et d'avoir fait une guerre systématique aux livres? Cette guerre, Renan en avait trouvé la trace dans une ancienne peinture de Toulouse représentant saint Dominique, et, à côté de lui, un brasier où se consumait un livre. Comment expliquer autrement que par la mauvaise foi cette interprétation de la part d'un savant comme Renan? Ce tableau ne faisait que reproduire un trait bien connu de la vie du fondateur des Dominicains: l'épreuve du feu, dont son livre sortit indemne, alors qu'elle fut fatale à celui des hérétiques, ses adversaires dans une controverse.

Enfin, on n'aura saisi en toute certitude la pensée d'un auteur qu'après avoir déterminé le genre littéraire auquel appartient le document. Il se peut que chacune des expressions doive être prise au sens littéral, mais que l'ensemble du morceau relève de l'allégorie ou tienne à la fois de l'allégorie et de l'histoire. C'est le cas de certains récits de l'Ancien Testament. Si on avait tenu compte de cette règle d'interprétation, on n'aurait pas eu besoin d'inventer la théorie des *jours-époques* pour concilier le récit mosaïque de la création avec les découvertes de la science. C'est aussi le cas de bien des récits du moyen âge. Le reproche de naïveté adressé à leurs auteurs conviendrait mieux à ceux qui veulent à tout prix qu'ils aient fait de l'histoire.

3. C.-H. LAVERDIÈRE, *Histoire du Canada*, Québec 1873, 171.

4. THOMAS CHAPUIS, *A propos des serments d'allégeance*, dans *Nouvelle-France*, XIII (1914): 145-155.

* * *

La critique de sincérité et d'exactitude nous conduit du domaine de l'érudition à celui de la psychologie. L'historien n'a pas toujours à pratiquer la critique d'authenticité, ni même la critique d'interprétation. Dans bien des cas, d'autres ont fait le travail pour lui. Des travailleurs spécialisés ont, en effet, excellé dans l'édition critique et annotée des documents authentiques. Quel que soit néanmoins l'état de préparation des matériaux utilisés par lui, l'historien n'est jamais dispensé de les soumettre lui-même à la critique de valeur.

Beaucoup d'auteurs de traités de méthodologie historique persistent à parler de critique d'autorité, ou de critique de crédibilité. Nous n'aimons pas cette appellation, parce qu'elle implique une conception juridique du témoignage, qui n'est pas, en théorie, du moins, la conception qui guide le travail de l'historien. Cette conception juridique a été élaborée par les apologistes, en fonction des doctrines de foi. C'est à tort qu'on l'a transposée, pour l'appliquer dans le domaine des faits historiques. Établir la crédibilité d'un témoin, c'est établir sa science et sa sincérité *habituelles*. Le témoin est-il *généralement* bien informé et a-t-il *l'habitude* de dire la vérité? En un mot, est-il digne de foi? Si on n'a pas de raison d'en douter, on doit accepter son témoignage, car un témoin digne de foi a *droit* d'être cru. Et on doit l'accepter en bloc: puisqu'on s'en rapporte à l'autorité du témoin et que cette autorité couvre toutes et chacune de ses affirmations, on n'est pas justifié d'en rejeter l'une plutôt que l'autre.

Les choses se passent autrement dans la conception psychologique du témoignage, conception seule acceptable en histoire. Le témoignage est alors considéré comme un *effet* produit par un événement dans l'esprit du témoin, comme une *trace* plus ou moins altérée par les états d'âme de ce dernier. Que si l'on pratique la critique de sincérité et d'exactitude, ce n'est pas pour établir l'autorité du témoin, mais pour juger des états d'âme où il s'est trouvé, afin d'apprécier les chances de mensonge et d'erreur dans chacun de ses dires. On ne se contente pas de savoir si, d'une façon générale, le témoin est un homme sincère et bien informé; on cherche encore à se rendre compte s'il ne trompe pas et ne se trompe pas en telle et telle affirmation contenue dans son témoignage. On s'enquiert, par exemple, dans quelle position il se trouvait pour observer les faits qu'il raconte, quels étaient ses sen-

timents au moment de sa rédaction, s'il n'avait pas quelque intérêt, personnel ou collectif, à rapporter ces faits d'une façon plutôt que d'une autre, si la passion n'a pas influencé telle ou telle partie de son récit, etc. En procédant ainsi, il se peut qu'on aboutisse à n'accepter qu'une partie des affirmations du témoin et à rejeter les autres, car ce témoin peut se tromper ou mentir dans tel cas, et être exact ou sincère dans tel autre.

Il s'agit, en somme, d'essayer de reconstituer la psychologie du témoin, les états d'âme, avons-nous dit, qui ont présidé à la production du document. Le témoin n'intervient alors que matériellement, comme un intermédiaire, non pas formellement, comme un personnage devant qui l'on s'arrête. Ce qui compte, ce n'est pas tant la personne du témoin que les conditions de son opération; ce ne sont pas tant ses qualités morales et intellectuelles que le rapport entre son récit et les faits eux-mêmes. La critique historique, répétons-le, a pour but de relier les traces aux faits qui les ont laissées, de reconnaître d'abord si on est en présence de vraies traces (critique d'authenticité), puis de déterminer dans quelle mesure les traces reconnues véritables reflètent la réalité passée (critique de valeur). Elle s'applique à filtrer les témoignages, à y démêler l'élément objectif d'avec l'élément subjectif, c'est-à-dire à distinguer la part qui revient aux événements de la part qui revient aux états d'âme des témoins.

La critique de sincérité et d'exactitude n'est d'ailleurs pas la dernière des opérations auxquelles se livre l'historien pour juger de la valeur des documents. Dans le cas de témoignages multiples pour un même fait, il pratique la critique de concordance. Après s'être rendu compte que ces témoignages sont indépendants les uns des autres, il les confronte. Loin de s'étonner d'y rencontrer des divergences, il les trouve tout à fait normales, car il est psychologiquement impossible que des témoins qui ne se sont pas concertés, fassent d'un même événement des récits identiques en tous points. A ses yeux, leur accord parfait serait plutôt l'indice de leur dépendance mutuelle. Mais ces divergences, il s'applique à les réduire. Il cherche à se les expliquer par les conditions différentes dans lesquelles ont opéré les témoins. Il sait discerner l'accord foncier des témoignages en dépit des contradictions apparentes ou superficielles. Il finit par reconnaître le même événement sous les traits divers que lui prêtent les récits des témoins. Qu'on lise, à ce propos, les dépositions des témoins citées par Glo-

benski au sujet de l'ouverture du corps du patriote Chénier après la bataille de Saint-Eustache.⁵

Même dans le cas d'un témoignage unique, cette ressource s'offre à l'historien d'en confronter les affirmations avec les traces d'ordre matériel laissées par le même fait, ou encore avec un ensemble d'autres faits connus par ailleurs, faits que le témoignage en question ne saurait vraiment contredire sans révéler sa propre fausseté. Aussi la valeur d'un historien réside-t-elle à la fois dans la finesse de sa psychologie et dans l'étendue de son érudition. En vertu de cette critique de concordance, il se peut qu'il aboutisse encore à n'accepter qu'une partie des affirmations contenues dans un témoignage.

En pratique, malheureusement, les historiens s'en rapportent le plus souvent à l'autorité du témoin, soit qu'ils ne se donnent pas la peine de s'enquérir des conditions dans lesquelles il a opéré, soit qu'il ne leur soit pas possible d'instituer cette enquête, quand, par exemple, le document n'est pas suffisamment révélateur par lui-même et que les informations d'autres provenances font défaut. Que de fois les affirmations offertes à la critique ne sont que des affirmations de seconde main, l'auteur du document n'ayant pas observé lui-même les faits qu'il rapporte, mais les tenant d'un autre! Ces circonstances sont étrangères à la méthode historique, qui ne trouve pas alors à s'exercer selon toutes ses exigences.

* * *

L'historien psychologue se défie des récits trop circonstanciés, des descriptions trop précises pour la capacité d'observation, soit d'un témoin en général, soit de tel témoin donné. Un témoin humain enregistre humainement, et non pas mécaniquement, à la façon d'un appareil photographique ou phonographique. Non qu'il soit incapable d'observer fidèlement une action qui se déroule sous ses yeux; mais sa capacité s'avère fort limitée dès qu'il s'agit d'une action tant soit peu compliquée ou tant soit peu émouvante. Pour ceux qui voudraient s'édifier à ce sujet, voici une petite expérience, consignée par Van

5. C.-A.-M. GLOBENSKI, La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache, 1er supplément (s. l.) 1884.

Gennep dans son livre *La Formation des légendes*. « Je citerai de préférence, écrit-il, l'expérience instituée à Goettingue, lors du Congrès de Psychologie, à cause de la qualité spéciale des témoins, tous psychologues, juristes et médecins, plus maîtres de leur pensée et de leur plume qu'un public ordinaire. Non loin de la salle des séances, il y avait une fête publique, avec bal masqué. Tout à coup la porte de la salle s'ouvre, un clown se précipite comme un fou, poursuivi par un nègre, revolver au poing. Ils s'arrêtent au milieu de la salle, s'injurient, le clown tombe, le nègre lui saute dessus, tire, et brusquement tous deux sortent de la salle. Le tout avait à peine duré vingt secondes. Le président pria les membres présents d'écrire tout de suite un rapport, parce que sans doute il y aurait enquête judiciaire. Quarante rapports furent remis. Un seul avait moins de vingt pour cent d'erreurs relatives aux actes caractéristiques; quatorze eurent de vingt à quarante pour cent d'erreurs; douze de quarante à cinquante et treize plus de cinquante pour cent. De plus, dans vingt-quatre rapports, dix pour cent des détails étaient purement inventés, et cette proportion de l'invention apparut plus grande encore dans dix rapports, elle fut moindre dans six. Bref un quart des rapports dut être regardé comme faux. — Il va sans dire que toute la scène avait été convenue et même photographiée d'avance. Les dix rapports faux sont donc à ranger dans la catégorie des contes et des légendes, les vingt-quatre sont semi-légendaires, les six ont presque une valeur de témoignage exact. Mais avec un public ordinaire, les proportions sont autres, et l'on peut admettre une proportion de cinquante pour cent d'invention pure au moins »⁶.

Nous ne serions pas prêt à souscrire à cette dernière partie de la conclusion de Van Gennep: elle dénote un scepticisme excessif, dont il nous semble qu'il faut se garder. Dans le cas de déformation rapporté par Van Gennep, ne convient-il pas de faire la part de l'émotion éprouvée par les spectateurs et du peu de temps qu'ils ont eu pour se ressaisir? Si « maîtres de leur pensée et de leur plume » qu'ils fussent, cette émotion n'a pu manquer de bouleverser leur économie mentale. On s'amuse à raconter qu'un prêtre, professeur éminent d'une université romaine, fut un jour témoin d'un accident de la rue et, dans son

6) A. VAN GENNEP, *La Formation des légendes*, Paris 1912, 158-159.

énervement, demanda qu'on fit venir un prêtre pour donner l'absolution à la victime.

Ne convient-il pas de faire aussi la part d'arrangement que comporte de toute nécessité un document rédigé dans les circonstances énoncées plus haut ? Dans cette composition qu'est un rapport écrit, surtout s'il émane de la plume d'un intellectuel, les faits se plient forcément à une certaine disposition, à une ordonnance logique; ce qui ne va pas toujours sans accros inconscients ou involontaires à la vérité. Des lettres privées, écrites par les mêmes spectateurs, ou encore par des personnes moins cultivées, auraient peut-être fourni un récit plus fidèle. Ce genre de documents comporte plus de spontanéité. Les événements y parlent davantage par eux-mêmes. On ne les y retrouve pas toujours avec tous leurs traits; du moins il y a plus de chance qu'il ne s'y mêle pas d'apports étrangers.

Sans doute un reporter entraîné sait mieux que le passant de la rue, discerner les épisodes saillants. On s'en rend compte en lisant dans les journaux le récit d'événements dont on a soi-même été témoin. Mais précisément, cette possession d'une technique, cette habitude du métier expose à faire violence aux faits pour les faire entrer dans des cadres tracés d'avance. Et puis, à quoi les fatigues et les contraintes du même métier n'entraînent-elles point, de nos jours ? Nous n'apprenons à personne que le reporter se permet de faire des comptes rendus d'événements auxquels il n'a même pas assisté. Nous-même n'avons-nous pas vu un représentant d'un journal anglais réputé pour la qualité de son information, faire une brève apparition dans la salle où devait avoir lieu un concert, et repartir après s'être assuré de la présence des artistes au programme ? Le lendemain matin, on pouvait lire dans le journal en question, une appréciation fort nuancée des pièces exécutées à ce concert.

On peut estimer préférable que le témoin n'écrive pas trop tôt, alors qu'il est encore sous le coup de l'événement; qu'il ne retarde néanmoins pas trop à le faire, s'il veut empêcher que ne s'accomplisse le travail de déformation. En passant de bouche en bouche, le récit d'un événement s'altère continuellement, jusqu'à en devenir parfois méconnaissable. Nous avons pu suivre ce travail à propos des événements survenus à Saint-François-du-Lac pendant la guerre de l'Indépendance américaine. Le lieutenant Wills Crofts, posté à cet endroit pour surveiller les espions, rendait immédiatement compte de ce qui s'y

passait. Les mêmes nouvelles étaient transmises, mais combien amplifiées, par un autre officier placé aux Trois-Rivières, à quelque trente milles plus bas.

L'aumônier loyaliste John McKenna date quelque part son arrivée au Canada du mois d'octobre 1776, alors qu'une lettre du P. Floquet, S.J., écrite le 15 juin 1776, signale sa présence à Montréal au printemps de cette année-là. Son biographe qualifie son affirmation de « lapsus pennæ », facile à expliquer dans le cas d'un homme qui écrivait onze ans après l'événement et d'une santé alors ruinée.⁷

Les Mémoires et les Souvenirs personnels écrits « au soir de la vie », si intéressants qu'ils soient, n'offrent pas les mêmes garanties de fidélité que les Journaux intimes rédigés au jour le jour. Pour ne citer qu'un exemple, les Trente ans de vie nationale d'Armand Lavergne sont totalement dépourvus d'exactitude historique, de l'avis de M. Rumilly qui a étudié la même période dans les documents du temps.⁸ X

Et que dire de la sincérité de ces mêmes catégories de documents ? Toute la gamme des passions humaines y repasserait, pour expliquer leur parti pris de flatterie ou de dénigrement, leurs omissions calculées ou leurs mensonges flagrants, etc.

Le Journal historique des événements arrivés à Saint-Eustache, par un témoin oculaire venait à peine d'être publié, que son auteur était soupçonné de l'avoir écrit « dans le but de justifier sa conduite équivoque et de tâcher de couvrir de son manteau certains patriotes, ses amis, que la nouvelle de la défaite de leurs partisans dans le Sud aurait fait tirer de l'arrière, et aussi dans le but de jeter du louche sur la conduite des constitutionnels de l'endroit ».⁹

L'historien ne s'en laisse pas imposer par la phraséologie des documents officiels. Il sait que les instructions officielles des gouvernants sont souvent contredites par les instructions secrètes des mêmes gouvernants. Les véritables motifs de certains de leurs gestes, il va les chercher dans leurs confidences à des correspondants intimes plutôt que dans leurs déclarations publiques.

7. Edward KELLY, *The Reverend John McKenna, loyalist chaplain*, dans *Société canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique*, rapport 1933-1934: 37 note 55.

8. Robert RUMILLY, *Histoire de la Province de Québec*, XIV, 149 note 1.

9. *Un constitutionnel du Village* [de Saint-Eustache], dans *l'Ami du Peuple*, 19 mai 1838.

Il se garde de prendre toutes les déclarations au pied de la lettre, trop souvent remplie de mensonges, qu'il faut mettre sur le compte de la gêne, de l'embarras, etc. Beaucoup de nos ancêtres se sont vu ranger au nombre des illettrés, pour avoir « déclaré ne pas savoir signer ». Leur signature rencontrée un peu plus bas, dans les mêmes registres, eût prouvé qu'ils savaient signer.

Enfin, des cas se présentent où les circonstances forcent en quelque sorte à mentir. Tel le cas de l'enquêteur ou du statisticien obligé de remplir des formules pour lesquelles il n'a pas les informations voulues. De là la mauvaise réputation des statistiques.

Ces considérations générales sur les chances d'erreur et de mensonge dans cette importante catégorie de documents que constituent les témoignages humains, si elles justifient l'historien de se montrer prudent, sont aussi de nature à lui inspirer la défiance de lui-même. Qu'il se garde de rien affirmer qui ne soit dans les documents et de n'affirmer que dans la mesure où le permettent ces mêmes documents dûment critiqués. Qu'il sache pour cela choisir les expressions propres à marquer les nuances, les degrés de certitude qu'ils autorisent. Il ne dépend pas de lui que les faits aient laissé plus ou moins de traces, ni que ces traces soient plus ou moins révélatrices; mais il est en son pouvoir de ne pas leur substituer les produits de son imagination, fût-ce sous couleur de psychologie.

Thomas CHARLAND, O.P.

*professeur de paléographie et de bibliographie
à l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal.*

LA CRAINTE DES IROQUOIS CHEZ LES MISTASSINS

Maîtres incontestés de la vallée laurentienne à l'époque de Jacques Cartier et maintenant cantonnés dans le voisinage des Grands lacs, les superbes Iroquois restaient sur un pied de guerre vis-à-vis des Français. Ils ne leur pardonnaient pas leur pacte d'amitié avec les Hurons, réfractaires à l'alliance des Cinq-nations.

Dans une fresque animée,¹ Léo-Paul Desrosiers les fait revivre de 1534 à 1646. D'autres volumes du même auteur nous raconteront la suite de cette épopée cruelle. La présente étude ne cherche pas à décrire une phase de la vie des Iroquois, mais à mettre en relief la marque profonde laissée par leurs incursions chez les peuplades indiennes les plus reculées.

C'est au moyen de la guérilla que ces agriculteurs conquérants harcelèrent la nation naissante. Néanmoins, la Nouvelle-France croissait. Le commerce des fourrures promettait déjà de jouer un rôle déterminant dans la finance de la colonie. Les Iroquois décidèrent-ils de s'attaquer à la source même du trésor en ruinant la traite des fourrures ? On le croirait volontiers en suivant leurs escarmouches de 1660 à 1670.

L'incursion sur la rivière Outaouais, en 1660, si elle n'avait rencontré l'héroïque barrage de Dollard et de ses quelques compagnons, aurait pu fermer aux Français la principale artère du commerce des fourrures. C'était le conflit presque à la porte d'un centre important du pays. Couper la route aux trafiquants, aussi brutal que soit le procédé, restait néanmoins une opération à conséquence secondaire, sans effet sur les indiens chasseurs dispersés dans les forêts du nord. Dans le réseau inextricable des lacs, des rivières et des portages reliant la forêt aux grands centres, ils parviendraient toujours à trouver

1. DESROSIERES, Léo-Paul, *Iroquoisie*, Tome I, 1534-1646. (Les études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française). 351 p. Montréal 1947.

un chemin et à déjouer le blocus. C'est pour cela sans doute qu'après 1660, les Iroquois allèrent porter la guerre jusqu'aux environs du lac Mistassini et de la baie James.

Les bandes d'Indiens chasseurs ne sont jamais aussi nombreuses que les tribus d'agriculteurs. La population actuelle des Mistassini, fusion de deux ou trois groupes différents, compte environ six cents âmes². Pendant la période productive, celle de la chasse, toutes les familles sont dispersées, comme autrefois, et souvent à cinquante ou cent milles du plus proche voisin. Isolement de neuf mois par année. Dès la fonte des neiges, au début de juin, elles quittent leur territoire pour se rassembler au poste de traite. Seule l'organisation moderne permet des agglomérations estivales comme celle du lac Mistassini. Et encore, il s'agit là de la plus forte population indienne de la forêt québécoise. Anciennement, les postes des Indiens réunissaient quelques familles seulement. Ces groupes restreints ont persisté néanmoins dans les secteurs les moins pourvus en gibier³.

Rien de plus facile pour une poignée de guerriers d'annihiler la population d'un territoire en l'attaquant par surprise pendant la halte de l'été et tout le bassin d'une rivière, tout un pays est vide désormais. Dans une région où voisinent des chasseurs pacifiques soumis aveuglément à la loi non écrite de la forêt qui les protège tous, l'homme n'a pas l'esprit combatif. Il pratique l'embuscade, mais contre le gibier seulement. Le temps de la chasse passé, il pêche paisiblement et se repose. Après le travail excessif et ininterrompu, les mois de portages, les courses en raquettes alourdies du traîneau chargé à la limite, c'est la détente, la douce quiétude, la nonchalance. Et d'ailleurs quel importun viendrait troubler la sieste? C'est précisément le moment que choisissent les Iroquois.

Laissons les Relations des Jésuites et d'autres documents raconter des phases de ces irruptions.

Le premier extrait, de la relation de 1661-1662, rédigée par le

2. ROUSSEAU, Jacques, *Chez les Mistassini, Indiens chasseurs de la forêt canadienne*. — *Revue de l'IFAL* (Institut français de l'Amérique latine Mexico), 2: 84-91. (30 sept) 1947. 17 fig.

3. Sur le recensement des bandes de chasseurs de la forêt boréale, voir notamment SPECK, Frank G., *Montagnais-Naskapi bands and early Eskimo distribution in the Labrador peninsula*. — *American Anthropologist*, 33: 557-660. (Oct.-Dec.), 1931.

père Jérôme Lalemant ⁴, est un peu long; mais comme il se rapproche beaucoup par certains points d'une histoire encore vivante au lac Mistassini après trois siècles, il semble utile de le citer au long. Faisant partie d'un chapitre intitulé: « Diuerses guerres des Iroquois », il raconte leur visite au lac Nécouba, entre le lac St-Jean et le lac Mistassini, sur l'une des routes de canot reliant ces deux points:

« Un autre party Iroquois commence une guerre de deux ans contre la Nation qu'on nomme du Bœuf; un autre tourne sa marche contre la Nation du Petun du coste des Nez percés; vn autre estant allé comme à la descouuerte d'un païs nouveau, s'est engagé si auant dans les bois inconnus, qu'ils y ont pery de faim ».

« Les autres ont esté plus heureux dans la nouvelle entreprise qu'ils ont faite cet hyuer dernier sur nos sauuages du Nord; ce sont ceux vers qui deux de nos Peres furent ⁵ l'an passé, par des chemins escartez de Tadoussac, quand ils se rendirent à Necouba, bien a propos pour plusieurs Neophytes, dont les vns ont esté instruits tout de nouveau des Mystères de nostre Religion, & les autres ont esté reconciliez à Dieu. Tous ces pauvres Neophytes ont pû, par après reconnoistre les soins que la Prouidence a eu de leur salut, leur ayant enuoyé des Missionnaires dans des conjonctures tout à fait admirables; car jamais ny d'Iroquois, ny François n'auaient mis le pied en leur païs: jamais on n'auoit parlé ny a Agné, ny a Kebec de Necouba; & voila qu'en la mesme année & les vns et les autres y arriuent; mais cette douce Prouidence a voulu que nos pères y arriussent les premiers, pour tirer des feux d'Enfer, ceux qu'ils ne croyoient pas deuoir estre bien-tost iettez dans les feux des Iroquois ».

« Nous auons appris, ce que nous en allons dire, par deux Sauuages, qui ayans esté pris a Necouba mesme par les Agneronnons, se sont heureusement eschappez de leurs mains lors qu'ils approchoient de leur bourg. L'vn des deux âgé de vingt ans, vsa d'adresse pour sa fuite; car sur les chemins ayant mis les Iroquois en belle humeur ioüant avec

4. LALEMANT, Hierosme, *Relations de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des pères de la compagnie de Jésus en la Nouvelle France, es années 1661 et 1662*. Sébastien Cramoisy et Sébastien Mabre-Cramoisy, Paris 1663. THWAITES, 47: 125-243. 1899. Le texte cité vient des pp. 148-152.

5. La relation de 1660 et 1661 raconte le voyage des pères Dablon et Druillettes au lac Necouba. Voir THWAITES, 46: 252-294. 1889.

eux tantost aux pailles, tantost aux dez, qui sont leurs jeux les plus ordinaires, les prouqua à la course, deffiant le plus habile d'eux, tout estropié qu'il estoit. L'emulation se met dans la compagnie, on s'assemble, on choisit le plus dispos des Iroquois; le captif entre en lisse avec luy, & les bornes de la course ayant esté marquées, ils commencent à courir à qui micux, mieux; mais ce captif qui regardoit sa liberté comme le prix de sa victoire, tenoit le deuant avec les acclamations de ses ennemis mesmes, qui changerent de ton quand ils virent que le Victorieux passoit les bornes qu'ils auoient posées, s'enfonçant dans le bois & refusant les louanges & la gloire à laquelle on l'inuitait: Il continuë donc sa route avec autant plus de courage qu'il n'auoit de Riual de sa victoire; la crainte et l'esperance luy donnant des forces; mais il courrait à son mal-heur, s'estant inopinément ietté entre les mains d'une autre bande d'Iroquois, qui ne furent pas plus rusez que les premiers: car ils le laisserent eschapper, lors qu'ils estoient prests de le ietter au feu ».

« C'est ce qu'il nous a rapporté a son arriüée à Montréal, disant que toutes les terres du Nord qui n'auoient iamais veu d'Iroquois, en sont tellement infectées, qu'il n'y a plus de cauerne assez sombres parmy ces grand pais de rochers, pour s'y cacher, ny de forest assez profonde pour y confier sa vie; que des le commencement de l'hyuer, ils ont fait vne grande prise de plusieurs familles, composées d'hommes, de femmes & d'enfans, qui n'ont jamais combattu contre d'autres ennemis que contre leurs Castors & leurs Orignaux; que poussant outre leurs victoires, ils auoient surpris a Necouba bon nombre d'autres Sauvages, lors qu'ils estoient occupez à des obseques, ayans iustement pris le temps qu'ils faisoient le festin d'un mort, & qu'ils auoient en main au lieu d'armes que des plats & des cuiellieres, les obligeant ainsi de continuer pour eux-mêmes les pleurs qu'ils auoient commencez pour ce defunet; que leur dessein n'estoit pas de s'en tenir là, mais de donner iusqu'a la mer du Nord, d'y enleuer comme vn torrent tout ce qu'ils y recontreront, puis descendre par le lac Saint-Jean & par Tadoussac, grossissant toujours, en chemin faisant, le nombre de leurs prisonniers: & enfin remonter par nostre grand fleuve de Saint Laurens, pour passer deuant Quebec, & deuant nos autres habitations, chargez de despoüilles & de victimes, qui embelliront de leurs larmes, & de leur sang la triomphante entrée que ces Barbares se preparent de faire dans leurs bourgades ».

Un peu plus tard, dans la relation de 1664-1665, le père François LeMercier⁶ écrit: « Cent Iroquois, partie d'Annieronnons, & partie Onnontagueronnons, ayant résolu d'aller en guerre, partirent de leur pays, environ au milieu de l'Hyver. Pour mieux réussir dans leur dessein, ils se divisèrent en trois bandes, & chacune prit son quartier. Trente vont vers le pays des Mistassiriniens, Trente autres viennent au lac Piagouagami⁷. Nous n'avons pas bien sceû l'endroit où les autres estoient allez ». L'auteur décrit ensuite la défaite des Iroquois au lac St-Jean.

Le journal du père Albanel le 25 juin 1672⁸ raconte son arrivée au lac Nemiskau, sur la rivière Rupert: « Cinq grandes rivières se déchargent dans ce lac, qui font que le poisson y est si abondant, qu'il faisait autrefois la principale nourriture d'une grande nation sauvage qui l'habitoit, il y a huit ou dix ans. On y voit encore les tristes momens du lieu de leur demeure, et les vestiges, sur un flot de roches, d'un grand fort fait de gros arbres par l'Iroquois, d'où il gardoit toutes les avenues, et où il a fait souvent des meurtres; il y a sept ans qu'il y tua ou emmena en captivité, quatre-vingts personnes, ce qui fut cause que ce lieu fut entièrement abandonné, les originaires s'en estant escartez ».

Le père Albanel ne pouvait tenir ces renseignements que de ses compagnons. En 1665, les Iroquois auraient donc poussé jusqu'au lac Nemiskau. Cela correspondrait à peu près à la relation du père François le Mercier de 1664-1665. D'autre part, rappelons ici que Guillaume Couture⁹, compagnon des pères Dablon et Druillettes au lac Nécouba en 1661, avait atteint le lac Nemiskau en 1663 en passant par le lac

6. LEMERCIER, François, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France, es années 1664 & 1665*. Paris 1666. THWAITES, 50: 36-37. 1889.

7. Le lac Saint-Jean.

8. DABLON, Claude, *Relation de qui s'est passé... en la Nouvelle France, les années 1671 & 1672*. Paris 1673. THWAITES, 55: 229-232; 56: 1-304. 1899. Pour le journal du père Albanel, voir THWAITES, 56: 148-217. Le texte reproduit toutefois ne vient pas de THWAITES, mais d'une autre transcription qui n'est peut-être pas parfaite.

9. Enquête faite par le lieutenant général de la Prevoste de Québec. Archives canadiennes C11A, Vol. 10, p. 165-173. (2 nov. 1688). Voir aussi l'étude suivante où sont cités les principaux documents relatifs à ce voyage: DELANGLEZ, Jean, *The voyage of Louis Jolliet to Hudson Bay in 1679*. — *Mid-America*, 26 (New Series vol. 15): 221-250. (No. 3 July) 1944. Voir notamment p. 223, 227-228, 232-233.

Mistassini, réussissant presque le voyage par terre du lac St-Jean à la baie James, lequel ne devait être effectué au complet qu'en 1672 par le père Albanel. Rien dans la déposition de Couture, faite en 1688 devant une Commission d'enquête, ne permet d'affirmer qu'il construisit un fortin sur le lac Nemiskau; mais, comme les Indiens qui l'accompagnaient, — quarante canots paraît-il, — refusaient d'avancer, Couture décida de faire la traite avec eux avant de s'en revenir. Peut-être jugea-t-il à propos d'élever la petite redoute en bois que le Père Albanel aurait vue en 1672? Pure supposition, mais plausible malgré tout; nous ne savons en effet si Albanel avait à ses côtés des Indiens, compagnons de Couture ou témoins de l'incursion des Iroquois. L'attribution du fort de Nemiskau à ces derniers peut bien n'être qu'une opinion que le père Albanel avait tenté de dégager.

Paul Denis, sieur de Saint-Simon, compagnon du père Albanel au cours du voyage de 1672¹⁰, témoignant à une enquête de la prévôté de Québec déclare « qu'il passa... par [les lacs de] Necouba, Mistassinny et Nemisko et suivit par une grande rivière laquelle le conduisit jusqu'à la d baye [James] sur le bord de laquelle rivière et tout auprès de la d baye il trouva deux maisons qu'il a appris depuis avoir esté faites par les Anglois... auxquels sauvages ils firent des présens de la part du Roy, leur déclarant que sa majesté les prenoit sous sa protection contre les Iroquois leurs ennemis pourvu qu'ils voulussent embrasser la foy catholique, ce qui leur fut expliqué par le d père Albanel, qui entend parfaitement leur langue, à quoy les d sauvages répondirent par d'autres présens pour remerciement de la protection promettant d'embrasser la d religion et que en effet le chef des d sauvages nommé quiasque... se fit baptiser à l'exemple duquel grande quantité des d sauvages firent baptiser leurs enfans ».

10. Enquête faite par le lieutenant général de la Prevoste de Québec, 2 nov. 1688. Archives canadiennes C 11A, Vol. 10, p. 165-173. Paul Denis rapporte qu'il accompagnait le père Albanel et un Français dont le nom, tel que transcrit dans les archives canadiennes, pose un problème. La graphie suggère Sébastien Pennasca et c'est ainsi que le père Delanglez écrit le nom (*Mid-America*, travail cité précédemment, 26: 237. 1944). Dans l'histoire du Saguenay (pour référence, voir note 11), l'auteur transcrit ce nom par Sébastien Provencher. On trouve en effet dans la copie manuscrite des Archives canadiennes au-dessus du nom un 8 renversé qui paraît une mauvaise interprétation de la boucle d'une lettre, la lettre h, par exemple. Le recensement de 1667, reproduit par Benjamin SULTON (*Histoire des Canadiens français, 1680-1880*, Tome 3, p. 70, 1882) cite, comme habitant le Petit Cap de la Madeleine, un nommé Bastien Provencher, âgé de 33 ans.

En 1663, Aubert de la Chesnaye,¹¹ s'adressant au Ministre Colbert écrivait: « Ce fut dans ces temps [entre 1660 et 1680] que les Iroquois, ayant poussé tous leurs voisins, entrèrent dans le Saguenay et dans les profondeurs des terres, où ils ont massacré la plupart des Sauvages, leurs femmes et leurs enfants... Un si grand désordre a jeté les dits Sauvages dans des craintes continuelles, les a empêchés de faire leur chasses, ce qui a causé la famine et la mort de quasi tous ».

Le père de Crépieul¹², en route vers le lac Mistassini, au cours de janvier 1674, raconte qu'il dut revenir parce que les sauvages croyaient « que les Iroquois étaient en marche et qu'ils avaient surpris un parti de nos Sauvages au lac Kinouagami ». Il atteint par la suite le lac Mistassini et après y avoir séjourné quelque peu, ramène des Mistassins qui se rendent à Québec « afin d'aller présenter leurs respects à M. de Frontenac,... (et) de lui demander sa protection contre l'Iroquois ».

* * *

Ces extraits, qui n'épuisent certainement pas toutes les guérillas iroquoises dans le Nord, suffisent pour démontrer quelle perturbation elles avaient entraînée. Disséminés sur un vaste territoire, arrachant une maigre pitance à l'eau et la forêt, les Indiens chasseurs n'avaient ni le temps ni les moyens de faire la guerre. Et les voisins, fort éloignés, restaient pacifiques. Le groupe ethnique algonquin (Montagnais, Mistassins, Cris, Naskapi, Tête-de-boule, Algonquins proprement dits, Ojibway, Micmacs, Abénaquis) n'aurait sans doute jamais connu la guerre sans les Esquimaux au nord et au nord-est et les Iroquois au sud, deux groupes différents de la famille algonquine par l'éthique, la langue et la culture. Les lois régissant la chasse, la pêche et l'occupation du territoire ne pouvaient être les mêmes chez des nomades côtiers, des tribus agricoles et des peuples exclusivement chasseurs forestiers: les Esquimaux poursuivaient en commun les troupeaux de caribous ou les gros mammifères marins; les Iroquois,

11. Archives canadiennes, C. 11 A., 7, fol. 278. Cité d'après *L'Histoire du Saguenay depuis l'origine jusqu'à 1870*. (Rédigée en collaboration), Publications de la Société historique du Saguenay, No 3, p. 81, 1938.

12. Le journal du père de CRÉPIEUL est reproduit dans la relation suivante: DABLON, Claude. *Relation de ce qui s'est passé... en la Nouvelle France pendant les années 1673 et 1674*. THWAITES, 58: 34-46. 1889.

au surplus en pleine crise migratrice et conquérante, et agriculteurs près de l'étape du ramassage, consacraient à la chasse et à la pêche une partie de leur activité; et les maigres bandes de langues algonquines clairsemées dans toute la forêt boréale, depuis l'Atlantique jusqu'aux Rocheuses, chassaient et piègcaient individuellement dans des territoires définis.

Les invasions iroquoises devaient donc laisser chez toutes les peuplades forestières un souvenir bien vivace que deux siècles et demi de paix n'ont pas réussi à effacer. La crainte de l'Iroquois est presque un trait fondamental du complexe psychologique algonquin. Nombreux sont les auteurs qui en ont fait mention.

L'abbé Ferland,¹³ raconte qu'au début du siècle dernier quelqu'un ayant répandu le bruit « que les Codesque (qui seraient des Agniers) étaient en marche pour surprendre le village de Restigouche, plongea toute la population dans l'émoi ».

Cent ans plus tard, cette crainte ne semble pas atténuée. Lors des fêtes du troisième centenaire de la conversion des Micmacs au catholicisme, en 1910, le géologue érudit John M. Clarke, très lié avec les Iroquois de New-York avait obtenu pour le père Pacifique une lettre de bons souhaits du chef Baptist Thomas, président de la « Nation iroquoise ». Pendant la cérémonie circula bientôt la rumeur de la présence d'un Mohawk parmi les hôtes, pendant que des gens de sa tribu, cachés dans le bois, s'apprêtaient à fondre sur leurs anciens ennemis au moment du rassemblement dans l'église¹⁴.

Hind¹⁵, après avoir rappelé, en se basant sur les relations des Jésuites, les guerres contre les Indiens chasseurs de la forêt boréale, note que « in Eastern Canada, the names of many falls and rapids on some of the larger rivers are derived from the treacherous murders committed by that ferocious and conquering race ».

13. FERLAND, Abbé J.-B.-A., *Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie.* — *Les Soirées canadiennes*, 1: 301-476. (Québec) 1861. Voir p. 441-444.

14. CLARKE, John M., *L'île Percée. The Finial of the St. Lawrence; or Gaspé flanerics. Being a blend of reveries and realities, of history and science, of description and narrative, as also a singpost to the traveler.* 203 p., (Yale University Press) New Haven, 1923. Voir p. 13-14.

15. HIND, Henry Youle, *Exploration in the interior of the Labrador peninsula, the country of the Montagnais and Nasqua pee Indian.* 2 vol., 351 p. et 304 p. London 1863. Voir vol. 1, p. 271-275.

Low, qui explore la région de Mistassini et de la baie James après 1884, écrit¹⁶: « The Nascaupees have traditions that their people originally dwelt far to the south, on the north side of a great river, with the sea to the eastward. They were driven northward by the Iroquois during the wars of the early French regime in Canada. Such was the terror inspired by the Iroquois, who followed them beyond the southern watershed to the shores of Hudson Bay, and eastward along the St. Lawrence to the Natashquan River, that at present they use their name to frighten the children. The writer had two Iroquois as canoe-men on the Big and Great Whale rivers, and could only with great difficulty, induce the native Indians to accompany him inland along with their traditional foes and conquerors. There are several places between Hudson Bay and Lower St. Lawrence, where great massacres of the natives were perpetrated by the Iroquois ».

Turner¹⁷, en 1889, constate que la crainte de l'Iroquois est encore profondément ancrée chez les Naskapi qui autrefois auraient habité le voisinage d'un grand fleuve, le St-Laurent, apparemment.

Skinner¹⁸, en 1911, prétend que les « Iroquois raids in former times no doubt drove a portion of the Eastern Cree northeast into Labrador from the more bountiful game fields further south ».

Speck¹⁹, après avoir repassé brièvement la question des contacts iroquois avec les Montagnais et les Naskapi, ajoute: « The Tête de Boule, for instance, exhibit a far keener reaction to tales of Iroquois conflict and barbarity than do the Montagnais ». Marcel Raymond²⁰,

16. Low, Albert Peter, *Report on explorations in the Labrador peninsula along the East Main, Koksoak, Hamilton, Manicouagan and portions of other rivers in 1892-93-94-95*.— Geological Survey of Canada, Part L. Annual Report, vol. VIII, 1896 (Publication No. 584). Voir p. 45 L.

17. TURNER, Lucien M., *Ethnology of the Ungava district, Hudson bay Territory*. (Edited by John Murdock).— *Eleventh annual Report of the Bureau of Ethnology to the secretary of the Smithsonian Institution, 1889-'90*. p. 159-350. Washington 1894. Voir p. 267-268.

18. SKINNER, Alanson, *Notes on the Eastern Cree and northern Sauteaux*.— *Anthropological Papers of the American Museum of Natural History*, 9 (Part I), 177 p., 1911. Voir p. 10.

19. SPECK, Frank G., *Montagnais-Naskapi bands and early Eskimo distribution in the Labrador peninsula*.— *American Anthropologist*, 33 (No 4): 657-660. (Oct.-Dec.) 1931. Voir p. 562-563.

20. RAYMOND Marcel., *Notes ethnobotaniques sur les Tête-de-boule de Manouan*. p. 113-135 de ROUSSEAU, Jacques et RAYMOND, Marcel, *Études ethnobotaniques québécoises. Contrib. Inst. bot. Univ. de Montréal*, No 55, 154 p. 1945. Voir p. 116.

qui poursuit en 1940 des études botaniques et ethnobotaniques chez les Tête-de-boule de Manouan, souligne cette « animale et héréditaire peur des Iroquois qui les fait, selon le témoignage des missionnaires, abandonner leur village pour aller se cacher dans les bois, y rester quelques jours puis, craintivement, réapparaître à la bourgade, un à un, un peu déçus de constater que rien ne s'est passé ».

Lorsqu'une légende, rapportée par Masta²¹ relate une rencontre entre Iroquois et Abénaquis dans la région du St-Maurice, à un endroit nommé Cocococache, il s'agit peut-être d'un écho historique, mais plus probablement d'une transposition des luttes anciennes dans leurs territoires de chasse du Maine, avant de venir se réfugier vers 1700 dans le voisinage de Pierreville²². Il semble que c'est seulement à cette époque — à la fin des guerres iroquoises, — que la tribu a commencé à utiliser pour la chasse les forêts du St-Maurice.

Un recueil de contes montagnais et naskapi de Speck²³ rapporte en quelques lignes une histoire d'Iroquois, où leur cruauté entre en cause. — En voici le texte complet: « The Iroquois used to come and tie the Montagnais by the wrists around a post and then with a knife they would slowly cut the flesh from their arms and legs and roast it on a fire and say, « That's good, » and they would eat it. Sometimes, they would pour boiling water on the flesh of their captives and then scrape it off ».

Pendant nos séjours chez les Mistassins, nous avons pu constater que le souvenir de l'Iroquois est toujours aussi vivace. Rien d'étonnant que le sujet soit entré dans le folklore.

Les premiers témoignages veulent être des preuves archéologiques. On aurait trouvé, il y a quelques années à peine, au lac Nemiskau, des haches de pierre « comme on n'en employait pas dans la région et des crânes n'ayant pas la forme des crânes mistassini ». On en conclut donc à des restes d'un groupe d'Iroquois exterminé à cet endroit il y a un temps immémorial. Il est de tradition courante que les ancêtres des

21. MASTA, Henry Lorne, *Abenaki Indian Legends, Grammar and place names*. 110 p.; Victoriaville 1932. Voir p. 17-18, légende intitulée, « The Iroquois and Abenakis ».

22. MAUREAULT, Abbé J.-A., *Histoire des Abénaquis depuis 1605 jusqu'à nos jours*, XI—640 p., SOREL 1866. Voir aussi: ROUSSEAU, Jacques, *Ethnobotanique abénaquise: Les Archives de Folklore*, 2: 145-182. 1947.

23. SPECK, Frank G., *Montagnais-naskapi Tales from the Labrador peninsula*.— *Journal of American Folk-lore*, 38 (No 147): 1-32. (Jan. Mar.) 1925.

Mistassini ont guerroyé là contre les Iroquois. Ce témoignage archéologique de oui-dire n'a guère de valeur en soi, mais nous le citons parce qu'il est un rappel de l'incursion ancienne de l'ennemi. Les spécimens remis à des employés de la Hudson's Bay Company semblent aujourd'hui disparus. La découverte peut être authentique, mais ne prouve rien. Les haches trouvées seraient différentes de celles des ancêtres? Aucun Mistassini ne peut le savoir. Depuis plusieurs générations déjà, on emploie dans les coins les plus reculés de la forêt les armes et les outils des Blancs. La tradition s'est perdue. La forme des crânes ne vaut pas davantage: en effet, des tribus algonquines pratiquaient autrefois la déformation crânienne. Pour que des personnes non initiées à l'anatomie perçoivent une différence, il faut invoquer cette mutilation. Non habitués à manipuler des squelettes, comment distingueraient-ils les types courants? Une seule preuve archéologique serait concluante: la découverte d'anciennes poteries iroquoises. Sauf dans les zones marginales, les tribus forestières ignoraient la poterie. On n'en a trouvé aucun débris dans la région de Mistassini. L'absence de ces spécimens toutefois n'a qu'une valeur très relative. Dans leurs expéditions guerrières, les Iroquois ne devaient pas se charger de ces ustensiles encombrants. En eussent-ils emporté, qu'il faudrait une chance extraordinaire pour en rencontrer des fragments: en admettant l'hypothèse la plus favorable, quelques centaines d'Iroquois à peine foulèrent cet immense territoire.

Le folklore proprement dit nous a fourni deux textes. D'après l'opinion mistassini, il n'y a pas de contes proprement dits: tous sont des faits. Certains appartiennent à des familles ou des personnes déterminées; le respect de la propriété empêche les autres de les raconter. La première histoire, relatée en 1947, vient d'un vieux chasseur d'environ soixante-cinq ans, Joseph Metawishish. Conteur très loquace à distance du poste, sa qualité de chrétien (anglican) ne l'empêche pas, comme ses frères indiens, de garder l'arsenal des esprits invoqués par ses ancêtres. L'informateur ne parle que le dialecte mistassini. L'interprète, le vieux Siméon Raphael, Montagnais de Pointe-bleue, cultivé et sûr, comprend parfaitement le point de vue des ethnologues curieux de la vie indienne. Les explorateurs qui l'eurent à leur service dans les forêts du nord, il y a cinquante ou soixante ans, en faisaient les plus grands éloges. Il n'en fallait pas davantage pour le croire disparu depuis des années. Un jour que nous causions, assis sur nos

talons dans une tente de Montagnais, un Indien vint nous trouver. Très droit malgré ses soixante-dix-neuf ans, c'était le même Siméon Raphel qui avait servi autrefois de guide et d'informateur à tant d'autres. Nous eûmes presque l'impression de rencontrer une pièce de musée, un personnage sortant tout d'une pièce de l'histoire. Grâce à sa présence à nos côtés au lac Mistassini une documentation précieuse nous fut possible.

Joseph Metawishish affirme catégoriquement que ses ancêtres se battirent contre les Iroquois. Ces guerriers auraient poussé à maintes reprises au lac Mistassini. « La dernière fois qu'ils sont venus », raconte-t-il (et nous respectons la phraséologie même de l'interprète Siméon Raphael), ils sont passés par le lac Waswanipi après avoir voyagé par la rivière Ottawa et la rivière Nottaway²⁴. Ils ont vu un homme et une femme. Ils ont dit: « Oh! la belle femme » et ils les ont poignés tous les deux. Les deux ont dit: « Tuez nous pas, on est rien que deux ». Ils ont dit: « Non », mais ils ont tué quand même l'homme et ils ont amené la femme avec eux. Rendus au troisième portage, où il y a une chute, ils ont demandé à la femme: « Est-ce que ça se descend? » Elle a répondu: « Oui, mais d'habitude les criatures marchent icite ». Alors elle a pris le sac du lunch et elle a marché. Le canot s'est brisé dans la chute. Au bout du portage, elle a vu un Iroquois qui venait à la nage. Elle l'a poussé avec une hart. Elle les a tous laissé noyer. C'est le dernier voyage des Iroquois. Pour venir au lac Mistassini, ils étaient passés par la rivière Ottawa, la rivière des Quinze, la rivière Abitibi, la rivière Moose, la rivière Nottaway, la rivière Waswanipi, le lac Waswapini, le lac Opatogoman, le lac Chibougamou, le lac Waconichi, le lac Mistassini ».

La deuxième histoire nous a été relatée en 1946 par madame Wilfrid Jefferys, épouse du facteur de la Hudson's Bay Company, au poste du lac Mistassini. Née Iserhoff, elle appartient à une famille de métis, dont plusieurs membres depuis une couple de générations ont servi la Hudson's Bay. Elle parle bien anglais, comme son père. Toutefois sa langue maternelle, la seule usitée avant son mariage, est aussi le dialecte du territoire. Des membres de sa famille même n'en savent pas d'autres. Les Iserhoff ont toujours habité, soit le poste du lac

24. Iroquois, en dialecte mistassini, se dit *Nottawéou*. La « rivière Nottaway » est donc la « rivière des Iroquois ».

Mistassini, soit celui de Waswanipi. D'après notre informatrice, l'histoire relatée à la suite serait propre aux Mistassini. La voici, telle quelle :

« Once upon a time, they were fighting on the river, the Iroquois and the Crees²⁵. The Iroquois were winning and they captured a Cree Indian. However, they took this Cree Indian, they fattened him up to make a feast. When he was so fat, they were ready to make a feast out of him and the women were busy to sharpen their knives. This man was sitting outside around the big wigwam and they bring out something in birch bark, decorated and painted, used as table cloth. (It is called *uspustagen*, and you roll it up when not in use). They lay the man alive on the birch bark. When they were to cut him, the girls who were chopping wood outside told there were some partridge and the people who were in the tent let Katonel kill partridge for the last time. So they give him a bone-arrow and snowshoes. So he goes out through the wood to kill partridge and girls were asked to have an eye on him. As he had no clothes, he could not go far. So the girl start to yell, « He is running away ». So the men started to get busy to run after him. He was running so fast that they could not catch him. Once in a while, he made a mark in the snow with a little stick and where the shadow is he made a mark of the shadow. But the one who were running after him came across these markings and noticed the shadow had much changed, an indication that he had passed since a long time. They got tire and left him alone. When he finally see a couple of otters running along a river bank, he skinned then and put the skin on his legs. Then he run and see other otters and he made leggins. He is near home. He saw something in the way — a caribou or a deer, — and ate it. When he got home kids were playing outside and the old folks thought this could not be possible ».

Ce conte, dépouillé des incidents secondaires accumulés au cours des générations, ressemble beaucoup à celui du père Jérôme Lalemant dans sa relation de 1661-1662. Ce n'est pas nécessairement une variante du même fait historique. Les prisonniers indiens, fatalement voués à la torture et à la mort, — sauf lorsqu'une adoption inespérée leur

25. Dans l'histoire relatée, le mot Cree s'emploie pour Mistassini. Pour les voyageurs anglophones, les Mistassini, les Waswanipi, les habitants de Rupert House et de Moosonee, somme toute les peuplades du groupe linguistique algonquin habitant le Québec subarctique, sont assimilés aux Cris de l'Ouest.

permettait d'entrer de plein droit dans la tribu ennemie, — n'avaient guère qu'une arme, la fuite, vu leur infériorité numérique; seule l'adresse ou la ruse permettait aux captifs d'avoir raison du vainqueur. L'évasion était un fait si remarquable que la tradition ne pouvait manquer de l'accaparer et la légende de l'embellir.

Chez les Indiens forestiers, où toutes les connaissances se transmettent oralement, l'histoire ne dépasse pas une génération; mais les événements les plus frappants surnagent. Si le temps les ornemente, le thème fondamental subsiste généralement. Ces contes n'ont donc pas la valeur historique des documents consignés dans les archives, mais servent au moins d'indicateurs. Ils nous aident à démêler l'écheveau psychologique de peuplades sans annales et nous permettent de mieux interpréter leurs réactions au contact du Blanc.

Témoignages de ouï-dire! Mais combien de documents écrits sont dans ce cas. Les relations des Jésuites, les lettres de Marie de l'Incarnation et les journaux de la plupart des voyageurs n'échappent pas toujours à cet inévitable écueil. Lorsque les missionnaires font le récit de rencontres entre Iroquois et Montagnais, le renseignement est souvent passé par de nombreux intermédiaires.

Les nouvelles ne se diffusent pas autrement dans la forêt. Les traiteurs de la Hudson's Bay Company ont trouvé une expression pittoresque pour ce mode de transmission: le *mocassin telegraph*. Un fait saillant survient au lac Nichikoun, les Indiens du Fort Mackenzie, du lac Mistassini et de Rupert House, séparés par des centaines de milles, le connaîtront rapidement. Au hasard des rencontres, la raquette, la tobagane, le canot véhiculent les faits, en un temps record, à des distances incroyables. Les Indiens connaissent ainsi beaucoup mieux ce qui se passe que nos villageois, les potins du bourg voisin.

Le « moccassin telegraph », autrefois comme aujourd'hui, la tradition orale de générations en générations, constituent l'un et l'autre des preuves de ouï-dire: les informateurs du premier mode se relaient dans l'espace, les seconds, dans le temps. Sans doute le temps risque plus que l'espace d'érousser les faits, de les polir, de les déformer. Les phénomènes fondamentaux de la vie forestière prêtent moins à la fantaisie. Aussi, malgré le temps, malgré les lieux, les contes relatifs à l'histoire des tribus semi-errantes se ramènent à des trames souffrant peu de variantes.

Madeleine et Jacques ROUSSEAU

(Guy Frégault.)
Fontenoy - 11 mai 1745.
"Après vous, messieurs les Anglois".
Louisbourg tombait aux mains des Anglois
en Juin 1745. Bruchési, p. 252.
L'EXPÉDITION DU DUC D'ANVILLE

La France était encore sous le charme de la brillante journée de Fontenoy lorsqu'elle avait appris la reddition de Louisbourg. Le témoignage du cardinal de Bernis renvoie un reflet des belles perspectives qui s'ouvraient alors devant la nation : « Le Roi était jeune, couvert de gloire, gouvernant lui-même son royaume, le plus beau des hommes comme le plus grand des rois... »¹ La chute de la lointaine forteresse atteignit le gouvernement à la fois dans son prestige et dans sa puissance coloniale. Aussi sa réaction fut-elle d'une vigueur surprenante. C'était un sentiment général que Léry exprimait, dès novembre, quand il déclarait : « Nous espérons que Louisbourg sera repris l'année prochaine. »² De fait, au cours des mois qui suivirent le siège, une telle opération n'eût pas présenté de bien grosses difficultés. Les troupes d'occupation n'éprouvaient plus l'enthousiasme qui avait accompagné le bombardement de la ville et le pillage de la colonie : un moment, elles furent même sur le point de se soulever. Le scorbut les ravageait, il mourait, chaque jour, une dizaine d'hommes, et un bon tiers de la garnison était malade.³ Le ministre de la Marine résolut presque immédiatement, semble-t-il, de lancer une offensive destinée à rétablir la position de la France en Amérique. Toutefois la situation financière ne lui permit pas de prendre des arrangements précis avant le mois de

1. F. MASSON, éd., *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis (1716-1758)* (2 vol., Paris, 1903), 1: 108.

2. Léry à Maurepas, 9 novembre 1745, Archives des Colonies, Correspondance générale, Canada [cette série sera dorénavant citée sous le sigle AC, C 11A], 84: 33.

3. J. S. McLENNAN, *Louisbourg from its Foundation to its Fall* (Londres, 1918), 169 s; « Que si Louisbourg eût été attaqué pendant l'hiver par 300 Sauvages ils l'auraient pris », « Extrait en forme de journal », 1746, *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France recueillis aux Archives de la Province de Québec ou copiés à l'étranger* (4 vol., Québec, 1853-1885), 3: 281. Cette compilation sera citée de la façon suivante: *Collection de manuscrits*.

décembre pour l'armement d'une escadre puissante.⁴ Aux derniers jours de 1745, il avait arrêté les grandes lignes de son projet: le commandement de l'expédition irait au duc d'Anville, et les bureaux avaient déjà établi une liste provisoire des vaisseaux qui composeraient sa flotte ainsi que des officiers qui les monteraient.⁵ Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de Roye de La Rochefoucauld, duc d'Anville, n'avait que trente-sept ans. Ce porphyrogénète, que l'on disait « né pour commander », avait une longue habitude des honneurs: héritier, dès l'âge de douze ans, de la charge de lieutenant-général des galères, il était devenu, en 1745, lieutenant-général des armées navales. Il n'avait jamais pris de service sur mer.⁶ Mais il portait un grand nom.

En janvier 1746, Maurepas avait élaboré son plan de campagne et il en communiqua tous les détails importants au gouverneur et à l'intendant de la Nouvelle-France: les unités du duc d'Anville prendraient rendez-vous à Chibouctou, où elles devraient se trouver rassemblées « vers le 20 de may »; deux frégates précéderaient le gros des forces navales et croiseraient dans le golfe en vue d'observer les mouvements des Anglais. Si les éclaireurs constataient que l'ennemi s'appêtait à attaquer le Canada, les frégates se sépareraient: l'une irait en avertir Québec, l'autre se hâterait d'en prévenir l'escadre. Dans ce cas, cette dernière s'emploierait à renforcer la défense de la colonie. Si une invasion ne menaçait pas les établissements du Saint-Laurent, les vaisseaux se porteraient contre Port-Royal, Louisbourg ou Plaisance.⁷ Cette dépêche contenait l'essentiel des instructions que le lieutenant-général reçut deux mois plus tard: protéger le Canada en cas d'agression britannique, agir offensivement contre les colonies anglaises si les frontières canadiennes étaient tranquilles. Le projet de Maurepas se fixa donc assez tôt dans des formules définitives. Cependant les instruc-

4. « Escadre de m. le Duc d'Enville », 14 juin 1746, Archives de la Marine [AM], B 4, 59: 99.

5. « Liste des officiers de Marine proposés pour servir Sur les vaisseaux qui composent l'Escadre de M. le duc d'Enville », 1745, *ibid.*, 95.

6. L. LE JEUNE, *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, mœurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada* (2 vol., Ottawa, 1931), s. v. Anville. Ouvrage dorénavant cité: *Dictionnaire général du Canada*.

7. Maurepas à Beauharnais et Hocquart, 24 janvier 1746, Archives des Colonies, Collection Moreau de Saint-Méry [AC, F3], 13: 210 v.

✓ tions données au duc d'Anville contiennent des passages que, jusqu'ici, les historiens n'ont peut-être pas suffisamment mis en lumière. « Il doit lui être aisé de s'emparer de l'Acadie », lit-on dans ce document; Port-Royal est mal fortifié, la garnison y est peu nombreuse. Les Français y trouveront un autre avantage: « C'est que les habitans sont tous de familles françaises qui y sont restées depuis la cession faite de ce Pays là à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, et qu'ils n'ont jamais cessé de désirer de rentrer sous la domination de S. M. » Le duc y verra-t-il tous les Acadiens bien disposés à l'égard de la France? Le gouvernement de Louis XV n'en paraît pas très sûr. Il ordonne, en tout cas, une mesure radicale:

S'il y en a sur la fidélité desquels il [Anville] juge qu'on ne puisse pas compter, il les fera sortir de la Colonie, et les enverra soit à la vieille Angleterre soit dans quelqu'une des Colonies de cette Nation suivant les facilités qu'il pourra avoir pour cela; Et à l'égard des habitans qui devront rester il en prendra le serment de fidélité à S.M., ou s'il n'en a pas le tems il donnera les ordres pour le leur faire prêter entre les mains du Commandant qu'il laissera dans la Colonie.

9 Décidément, la déportation guettait les Acadiens. La décision de 1746 annonce le crime de 1755. Les deux métropoles se rejoignent dans la même intention. Le seul mérite de la France fut-il de se trouver, malgré elle, dans l'impossibilité physique de perpétrer le méfait qui, neuf ans plus tard, fera la honte de sa rivale? En tout cas, pendant qu'elle y était, la Cour enjoignait aussi au duc d'Anville de bouter les Anglais hors de l'Acadie. Elle lui conseillait de ne se présenter devant Louisbourg qu'après avoir terminé son travail de nettoyage en Nouvelle-Écosse.⁸

Bigot déclarait plus tard: « Jamais peut-être entreprise ne fut combinée avec autant de sagesse & de prudence. Tous les événemens possibles sembloient prévus. »⁹ Il fallait rassembler des forces considérables, nolisier de nombreux transports, synchroniser les mouvements

8. « Mémoire du Roy pour servir d'Instruction au Sr Duc d'Enville Lieutenant general des Armées Navales et des Galeres pour les operations de son Escadre », 25 mars 1746, Archives des Colonies, Série B [AC, B], 84: 87-89 v.

9. *Mémoire pour Messire François Bigot, ci-devant Intendant de Justice, Police, Finance et Marine en Canada, Accusé: Contre Monsieur le Procureur Général du Roi en la Commission, Accusateur* [dorénavant cité: *Mémoire pour Messire François Bigot*] (3 vol. Paris, 1763), I: 10. X X X

de plusieurs unités navales, militaires et administratives, accumuler des provisions de bouche et de guerre, agir vite et surtout garder le secret absolu de la destination de l'escadre. Au début, deux fonctionnaires de la marine, les sieurs Le Brun et Dauberville parurent chargés de pousser et de coordonner les préparatifs de l'armement.¹⁰ Ils avaient établi leurs quartiers à Brest, où s'étaient portés le duc d'Anville et son second, le chevalier d'Estournelles.¹¹ Maurepas écrivait au duc, le 5 mars: « J'estime d'autant plus que vous pouvez faire part aux Srs Le Brun et Dauberville de tout ce qui concerne l'embarquement des troupes, des vivres et des différentes munitions qu'ils seront en état de vous lever plusieurs difficultés par la connoissance générale qu'ils auront que ce qui ne se trouve pas à Brest se rencontrera tant au Port-louis qu'à Rochefort. »¹² Bigot disait en 1763 que le ministre avait bien voulu « lui communiquer le secret » de l'expédition.¹³ Mais quand le commissaire en fut-il mis au courant? A la fin de février, alors que les préparatifs de la campagne se poursuivaient depuis deux mois, il est sûr que Bigot n'avait pas commencé à s'en mêler. Il travaillait toujours aux comptes de l'Île Royale et il semblait qu'il dût se livrer longtemps encore à cette besogne, puisqu'il demandait à son chef le privilège de transporter ses bureaux dans la maison inoccupée du premier lieutenant du port de Rochefort, vu que le comte de Vaudreuil lui disputait l'appartement que le fonctionnaire avait loué à son retour de Louisbourg; il précisait qu'il en aurait besoin jusqu'à ce qu'il eût terminé de mettre en règle les comptes des trésoriers généraux.¹⁴ A ce moment, on pourrait le croire, Bigot n'avait pas assumé les fonctions d'intendant de la flotte. Le 28 février, Maurepas écrit à Ricouart:

M. Bigot me représente, Monsieur, que depuis qu'il a loué la maison de feu M. le Comte d'Orpain ou Il a établi les Bureaux nécessaires pour travailler aux affaires et aux comptes de l'Isle Royale, cette maison a été vendue à M. le Comte de Vaudreuil qui veut l'oc-

10. Maurepas à Bigot de La Mothe, 5 janvier 1746, AM, B 2, 328: 3.

11. Maurepas au duc d'Anville, 21 février 1746. *ibid.*, 82; Maurepas à Estournelles, 12 février 1746, *ibid.*, 68 bis.

12. Maurepas au duc d'Anville, 5 mars 1746, *ibid.*, 109.

13. *Mémoire pour Messire François Bigot*, 1: 10. *Voir supra*, p. 29.

14. Bigot à Maurepas, 22 février 1746, Archives des Colonies, Correspondance générale, Île Royale (d'oresnavant cité: AC, C 11B), 27: 79.

Bigot à Versailles le 22 février 1745.
Il devient l'un des dirigeants de l'expédition.
Le commissaire.
L'EXPÉDITION DU DUC D'ANVILLE 31 (10 mars)

cuper. Comme la maison du 1er Lieutenant de port est actuellement vacante je la luy ay accordée tant pour y loger personnellement et ses domestiques que pour les bureaux jusqu'à ce que les affaires de l'Isle Royale et les comptes des Tresoriers généraux soient achevez et vous pouvez en donner l'ordre.¹⁵

Ainsi, le 28 février 1745, la fonction du commissaire paraît rester la même: s'occuper de la comptabilité de la colonie perdue. Bien plus, le 5 mars, le ministre assure à Bigot de La Mothe que Le Brun « est chargé de l'exécution du tout ». ¹⁶ Officiellement, il n'est donc pas encore question, à cette date, d'attacher le fonctionnaire bordelais à la suite de l'escadre. Et celle-ci devait mettre à la voile au début d'avril. ¹⁷ Mais ce sont là les apparences. Tout autre était la réalité. X

Nous savons que Bigot était à Versailles le 22 février. ¹⁸ Il y fit un séjour assez prolongé. Quand il quitta la capitale, le 10 mars, son rôle avait grandi: il était devenu l'un des dirigeants de l'expédition. Le 9, Maurepas écrivait au duc d'Anville: « M. Bigot qui part demain matin pour Rochefort n'oubliera rien de ce qui pourra accélérer cette partie du service [les vivres] de ce côté la, et il m'a fait espérer que tout seroit prest a temps. » ¹⁹ On peut affirmer que le commissaire reçut sa nouvelle mission entre le 22 février et le 9 mars. Il est difficile de fixer une date plus précise. C'est que la Cour se montrait extrêmement discrète sur cet article. Incapable de dissimuler les préparatifs qu'elle avait ordonnés dans différents ports, elle tenait néanmoins à ce que les observateurs ne fussent pas en état de remarquer que ces mouvements divers étaient en réalité des mouvements combinés, convergeant vers un but unique. Il s'agissait d'abord de cacher l'ampleur des forces destinées à la campagne projetée et ensuite d'en dérober aux indiscrets les principaux objectifs. Si le rôle de premier plan confié à Bigot avait été connu, on eût pu sans difficulté conclure que Maurepas se disposait à faire assiéger Louisbourg, place que l'ancien ordonnateur

15. Maurepas à Ricouart, 28 février 1746, AM, B 2, 328: 388.

16. Maurepas à Bigot de La Mothe, 5 mars 1746, *ibid.*, 111.

17. « Escadre de m. le Duc d'Enville », 14 juin 1746, AM, B 4, 59: 99.

18. C'est de là qu'est datée la lettre dans laquelle il demande à Maurepas la maison du premier lieutenant de port, AC, C 11B, 27: 79.

19. Maurepas au duc d'Anville, 9 mars 1746, AM, B 2, 328: 121 v.

connaissait mieux que personne. Le ministre désirait utiliser l'expérience de son subordonné, mais sans démasquer ses batteries. C'est ce qu'il fit entendre à M. de la Brosse, le 11 mars :

Vous confererez de tout ce cy avec M. Bigot, mais sans qu'il paroisse dans le port autant qu'il sera possible que l'armement du Borée, du Leopard, du Tigre et du Mercure Anglois a le mesme objet que celui des deux flustes, et encore moins que tous ces Vaisseaux feront partie de l'escadre de M. le Duc d'Enville. Le secret est extrêmement important sur ce dernier article jusqu'à la jonction des Vaisseaux. Je vous observe enfin que n'estant pas possible que je vous donne a temps les ordres que vous pourriez me demander sur diverses difficultez, il faut que vous vous entendiez avec M. Bigot pour les lever toutes, et aller en avant sans aucun retardement.²⁰

Le même jour, Maurepas écrivait dans des termes analogues à Ricouart. Sa dépêche se terminait par ces mots : « Je vous prie aussy de donner les ordres qu'il [Bigot] vous demandera pour l'exécution de ces arrangements. »²¹ Si Bigot s'occupait de presser en particulier les armements effectués à Rochefort, ses pouvoirs ne se confinaient pas à ce dernier port; ils s'étendaient à l'administration de toute l'escadre. Le ministre lui communiqua toutes les pièces nécessaires : « Je vous adresse », lui manda-t-il, le 11 mars, « divers estats concernant l'armement des Vaux de Rochefort, et je vous enverray incessamment tous ceux qui regardent l'armement general »²². Les instructions données à l'ancien ordonnateur le 25 mars confirment ce point. Sans doute Le Brun continuait-il à pourvoir à l'approvisionnement de la flotte. « Mais c'est toujours sous les ordres du S. Bigot que ce Commissaire doit agir; Et le S. Bigot doit également entrer dans tous ces details. C'est luy qui en sera principalement chargé. »²³ De tout cela, il ressort que Bigot ne se mit qu'assez tard à s'acquitter de l'intendance de l'escadre. Il eut à diriger et à mener à bonne fin un travail commencé par d'autres.

Cette besogne paraissait remarquablement avancée. Le ministre avait pris depuis longtemps les mesures les plus ingénieuses pour que l'armement se fit avec rapidité, tout en évitant de congestionner un seul

20. Maurepas à La Brosse, 11 mars 1746, *ibid.*, 408.

21. Maurepas à Ricouart, 11 mars 1746, *ibid.*, 405.

22. Maurepas à Bigot, 11 mars 1746, *ibid.*, 406.

23. « Instruction pour le S. Bigot », 25 mars 1746, AC, B 84: 307.

port et d'attirer par une activité soudaine l'attention sur ce point. C'est pourquoi il avait arrêté que les vaisseaux de guerre se prépareraient à Brest et à Rochefort à entrer en campagne; les vivres furent rassemblés à Brest et à Port-Louis; les transports devaient partir de divers endroits, notamment de Saint-Malo. Comme ceux de ce dernier port passaient pour être toujours mieux équipés que les autres, il était entendu qu'ils seraient chargés de troupes. Dans les contrats d'affrètement, les navires ainsi nolisés s'engageaient à se trouver à Brest le 1er mars. On avait calculé qu'il faudrait alors un mois à ces navires pour prendre leur chargement et se rendre à l'Île d'Aix, où les divisions de l'escadre devaient opérer leur jonction et d'où la flotte entière mettrait à la voile vers les côtes de l'Amérique.²⁴ Cette dispersion des unités ne manquait pas d'avantages. Au début, les préparatifs s'effectuèrent à un rythme fort satisfaisant. Le ministre pouvait écrire à l'amiral dès le 12 février: « Tous les bastiments distribués dans les différents ports du Nord et du Sud, soit chargés de munitions pour votre escadre soit destinés eux mesme a en faire partie estant prests a mettre a la voile aussitost que les fregates d'escorte paroistront, il y a tout lieu de croire que cet objet qui devoit le plus faire apprehender du retardement en occasionnera fort peu. »²⁵ Une partie des troupes devaient s'embarquer à Port-Louis: il s'agissait du second bataillon du régiment de Ponthieu, du bataillon des milices de Fontenay-le-Comte et de celui des milices de Saumur. Quinze navires étaient destinés à ce service, outre deux vaisseaux de Brest et deux de Rochefort. On commença par mettre à bord des transports de vivres 1,100,000 rations ainsi que des ballots de marchandises. Tous ces navires devaient passer à Brest à la fin de février afin de compléter leur provision d'eau.²⁶ Le commissaire Dauberville se rendit à Port-Louis pour veiller à ces opérations. ²⁷Deux autres convois se constituèrent à Bordeaux et à Nantes, avec ordre de se joindre aux voiles réunies à Brest; ils étaient prêts à se mettre en route aux premiers jours de mars.²⁸ A

24. « Escadre de m. le Duc d'Enville », 14 juin 1746, AM, B 4, 59: 99-99 v.

25. Maurepas au duc d'Anville, 12 février 1746, AM, B 2, 328: 64.

26. Maurepas à Clairambault, 19 février 1746, *ibid.*, 76-76 v; *id.* à *id.*, 9 mars 1746, *ibid.*, 123 v.

27. Maurepas au duc d'Anville, 26 février 1746, AM, B 2, 328: 91.

28. *Id.* à *id.*, 7 mars 1746, *ibid.*, 114; *id.* à *id.*, 12 mars 1746, *ibid.*, 128.

En tout 50 voiles . 11 mars 1746.

Rochefort, on armait trois vaisseaux, le *Borée*, le *Léopard* et le *Tigre*, sans compter deux flûtes.²⁹ Le grand souci de Maurepas était de cacher « autant qu'il se pourra jusqu'au dernier moment » que ces navires dussent naviguer de conserve avec ceux de Brest.³⁰ Au Hâvre, à Grandville et surtout à Saint-Malo, on frétait quatorze navires; on les aménageait de manière à « éviter la malpropreté entre le pont qui est ordinairement la principale cause des maladies ». ³¹ Le 11 mars, les bureaux de la Marine dressaient un état des unités de l'escadre: 10 vaisseaux de ligne, 5 frégates, 3 corvettes, une galiote à bombe, 2 brûlots, 2 flûtes, 1 navire hôpital, 15 transports de troupes, 11 transports de vivres; en tout, 50 voiles. ³² Ce n'était pas tout. Vers le même temps, le chevalier de Conflans allait escorter un convoi aux Antilles avec quatre puissants vaisseaux, le *Terrible*, le *Neptune*, l'*Alcyon* et la *Gloire*. Arrivé à Saint-Dominique, il devait en repartir « sans le moindre retardement » et rallier Anville à Chibouctou. ³³

Ces dispositions étaient ingénieuses, mais compliquées. Pour se synchroniser parfaitement, ces mouvements nécessitaient le concours d'événements favorables. Qu'un groupe de navires se vît dans l'impossibilité de quitter à temps son port d'attache, tout le reste de l'escadre en subirait des retards. Les délais inévitables se produisirent un peu partout. Nulle part, toutefois, ils ne furent aussi longs qu'à Saint-Malo. La faute n'en fut point aux propriétaires des navires de louage. Dès la fin de février, ces derniers étaient prêts à mettre à la voile. ³⁴ Leur itinéraire devait les conduire à Brest, puis de là à Port-Louis, où ils avaient ordre de se rendre en deux divisions afin d'y prendre les troupes. ³⁵ Mais les navires ne sortaient pas. Une escadre anglaise, dépêchée à l'embouchure de la Rance afin d'empêcher les corsaires malouins de prendre le large, y bloqua du même coup les transports du duc d'Anville. L'optimisme de Maurepas n'en fut pas tout de suite

29. Maurepas à Ricouart, 11 janvier 1746, *ibid.*, 334.

30. Maurepas au duc d'Anville, 19 mars 1746, *ibid.*, 143.

31. *Id. à id.*, 21 février 1746, *ibid.*, 82.

32. « Marine », 11 mars 1746, AM, B 4, 59: 98.

33. Lettre du Roy à Conflans, 25 février 1746, AC, B 84: 295.

34. « Escadre de m. le Duc d'Enville », 14 juin 1746, AM, B 4, 59: 99.

35. Maurepas au duc d'Anville, 2 mars 1746, AM, B 2, 328: 99.

abattu. Le ministre écrivait le 19 mars: « Les nouvelles que j'ay eües hier tant de Nantes et du Port-Louis que de St Malo, m'annoncent le depart des convoys destinés pour Brest dans ces trois ports. »³⁶ Ces nouvelles mentaient. Trois jours plus tard, Maurepas le savait et il exprimait de « l'inquiétude sur le convoi de St Malo ». ³⁷ Il ordonna de faire partir les bâtiments « nonobstant les risques », de les partager en deux divisions et de les faire escorter par des corsaires. ³⁸ Pendant ce temps, les armements avançaient dans les autres ports. Les six vaisseaux de ligne ancrés à Brest étaient tous carénés le 11 mars. ³⁹ Pour presser les préparatifs, le ministre avait même fait réduire la ration d'eau de trois mois à quatre-vingts jours. ⁴⁰ S'il avait pu connaître l'avenir, il n'eût pas consenti à cette diminution. A Rochefort, Bigot faisait des merveilles. Afin de se voir retardé le moins possible par les bâtiments frétés lorsqu'ils arriveraient, il avait bourré de vivres les cales du *Léopard*, du *Tigre* et du *Borée*, si bien que les autres navires n'auraient plus à prendre que 1,378 tonneaux de provisions au lieu de 2,578 ⁴¹. Il s'était aussi assuré les services de deux transports, mais il y avait mis la grosse somme: le ministre faisait observer que les prix lui avaient paru « bien forts ». ⁴² Le 30 mars, tout était fini à Brest: ⁴³ on n'y attendait plus que l'apparition des navires de Saint-Malo. ⁴⁴

36. *Id.* à *id.*, 19 mars 1746, *ibid.*, 142.

37. *Id.* à *id.*, 23 mars 1746, *ibid.*, 149.

38. Maurepas à Guillot, 23 mars 1746, *ibid.*, 151. « Il est extrêmement important que les Navires destinés pour le service du Roy se rendent à Brest sans perte de temps mesme en courant le risque d'en voir quelques uns de pris dans la traversée », *id.* à *id.*, 26 mars 1746, *ibid.*, 158. « J'avois esperé dans cette circonstance que ce convoi auroit pu mettre à la voile le 24. ou le 25. et j'en attends des nouvelles avec impatience », Maurepas au duc d'Anville, 30 mars 1746, *ibid.*, 165.

39. « Marine », 11 mars 1746, AM, B 4, 59: 98.

40. Maurepas à Le Brun, 12 mars 1746, AM, B 2, 328: 131 v; Maurepas au duc d'Anville, 19 mars 1746, *ibid.*, 143.

41. Maurepas à Bigot, 25 mars 1746, *ibid.*, 430 v; Maurepas au duc d'Anville, 26 mars 1746, *ibid.*, 153 v-154.

42. Maurepas à Bigot, 25 mars 1746, *ibid.*, 430.

43. Maurepas à Bigot de La Mothe, 30 mars 1746, *ibid.*, 166. Ce jour-là, le ministre s'inquiétait de trouver des Pères Jésuites disponibles pour servir en qualité d'aumôniers sur les vaisseaux, Maurepas à l'évêque de Léon, 30 mars 1746, *ibid.*, 166-166 v.

44. Maurepas à La Brosse, 1er avril 1746, *ibid.*, 442.

A Rochefort, malgré toute sa diligence, Bigot ne parvenait pas à mettre la dernière main à sa besogne. L'intendant, Ricouart, semblait montrer de la mauvaise volonté. Maurepas le réprimanda avec une singulière sévérité :

Je vous avois mandé précisément de faire ce que M. Bigot et M. de la Brosse vous demanderoient et Il semble que vous ne soyiez occupés qu'à les contredire et à tout retarder. Je ne sçais quel a peu être votre objet, mais je prévois bien d'avance que les suites ne pourroient pas vous estre fort agreables, et Jaurois cru que vous auriez mieux profité d'un Eclaircissement que nous eumes ensemble a fontainebleau et dont tout ce qui s'est passé depuis dans le port ne me donne pas lieu de croire que vous vous souveniez aussi bien que vous l'auriez deü; pour moy je vous assure que je m'en souviens et m'en souviendray.⁴⁵

Malgré l'appui qu'il recevait du ministre, Bigot se plaignait à ce dernier, le 5 avril, de manquer de gibernes, de banderoles et de grenadières et il exprimait l'intention d'en acheter et de les payer lui-même si on lui marchandait les fonds: « Il faut aller de l'avant et ne pas s'arrêter pour de pareilles bagatelles. » Si les chargements traînaient, ajoutait-il, ce n'était pas faute de bâtiments de transport: « Nous en avons plus qu'il ne nous en faut ainsi ce n'est pas le nombre qui nous manque et qui nous retarde, mais c'est la lenteur avec laquelle on charge. »⁴⁶

Le ministre et son subordonné avaient bien raison de montrer de l'impatience. Cette accumulation de retards diminuait les chances de succès parce que des bruits trop précis se répandaient sur la destination de l'escadre. Maurepas tenait à ce que les vaisseaux de Brest n'eussent pas l'air de faire converger leurs préparatifs avec ceux des autres voiliers attendus à l'Ile d'Aix; il écrivit au commandant de la marine à Rochefort, le chef d'escadre de Barailh: « Il convient non seulement que vous n'en conveniez point s'il vous en est parlé, mais que vous agissiez de façon à faire penser le contraire. »⁴⁷ Il avait surtout à cœur que Bigot ne parût pas être employé à l'organisation des forces navales. Le 2 avril, il avouait sa surprise d'apprendre que l'on eût écrit de Rochefort que le commissaire dût s'embarquer,

45. Maurepas à Ricouart, 1er avril 1746, *ibid.*, 439 v.

46. Bigot à Maurepas, 5 avril 1746, AC, C 11B, 27: 82-84.

47. Maurepas à Barailh, 1er avril 1746, AM, B2, 328: 438.

« puisqu'il n'en a été donné connoissance à qui que ce soit » et qu'il avait pris soin de ne jamais mentionner le nom de Bigot dans « les états généraux et particuliers que j'ay fait dresser pour les opérations de chaque port ». ⁴⁸ Néanmoins, comme il était devenu impossible de cacher plus longtemps que le fonctionnaire devait prendre la mer, Maurepas lui avait fait expédier, le 25 mars, une lettre du roi ainsi conçue :

Mons. Bigot. Vous ayant destiné pour aller servir en Canada en votre qualité de Com[missaire] g[énéral] de la Marine, mon intention est que vous vous embarquiez sur l'Escadre dont j'ai confié le commandement à mon Cousin le D. d'Enville pour passer dans lad. Colonie ou vous suivrés les ordres qui vous seront donnés pour l'Ex[er]cice de vos fonctions par le S. Hocquart Intendant aud. Pays.⁴⁹

Aux curieux et aux bavards, le fonctionnaire pouvait maintenant exhiber cet ordre péremptoire et leur donner le change sur sa véritable mission. Celle-ci, bien entendu, n'avait pas changé: ce document n'était qu'un « ordre simulé ». Le même jour, le ministre envoyait au fonctionnaire une autre lettre du roi :

Mons. Bigot. Vous ayant destiné à servir en votre qualité de Com[missaire] g[énéral] de la M[arin]e sur l'Escadre dont j'ai confié le commandement au S. D. d'Enville, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous embarquiez à bord de mon Vaisseau Le Northumberland, et que vous exerciez vos fonctions à la suite et pour le service de lad. Escadre.⁵⁰

Maurepas ne manquait pas d'imagination.

En même temps que ces deux documents, le ministre faisait tenir à Bigot ses instructions. Elles définissaient les fonctions dont celui-ci devait s'acquitter au cours de la campagne. Le rôle du commissaire était double. Il consistait, en premier lieu, à veiller aux détails matériels de l'expédition elle-même: régir les approvisionnements, régler les consommations, administrer les fonds engagés par l'État dans l'armement, faire établir le compte des dépenses. Toutefois, pour expédier ce travail, Bigot avait des subalternes sur qui il pourrait se reposer, en

48. Maurepas au duc d'Anville, 2 avril 1746, *ibid.*, 170 v- 171.

49. « Ordre simulé pour M. Bigot », 25 mars 1746, AC, B 84: 306 v.

50. « Ordre pour servir sur l'Escadre », [25 mars 1746], *ibid.*

particulier Le Brun. Aussi n'était-ce pas sur cet objet que Maurepas insistait. Les opérations de l'escadre et des quatre bataillons que celle-ci transportait⁵¹ se dérouleraient soit au Canada soit en des territoires occupés par les Anglais. Dans le premier cas, le fonctionnaire servirait dans la colonie, sous les ordres de l'intendant Hocquart, en vue d'assurer la liaison entre les chefs de la Nouvelle-France et ceux de l'expédition. Si l'escadre, après avoir contribué à la défense du Canada, devait rentrer en France sans pouvoir se porter à l'offensive et que l'intendant jugeât nécessaire de retenir auprès de lui le commissaire, ce dernier aurait la permission de demeurer à Québec. Si, d'autre part, Anville parvenait à reprendre Louisbourg, Bigot y resterait à titre d'ordonnateur, avec des pouvoirs étendus: il y nommerait par provision un garde-magasin, un commis des trésoriers généraux de la Marine « et tels autres Employés qu'il estimera convenables ». Dans le cas où le duc s'emparerait de l'Acadie ou de Terre-Neuve, le Bordelais devait pareillement y pourvoir à la mise en train d'une administration française; ce serait alors à lui de donner aux fonctionnaires civils les instructions et les ordres appropriés. Pour établir ces institutions avec les magistrats, les bureaux et les commis indispensables, il avait à sa disposition une caisse garnie de 200,000 livres en argent, outre l'autorisation de tirer des lettres de change sur la Marine. Il lui appartenait aussi de munir les postes conquis d'armes et de vivres. L'instruction se terminait par ces mots: « Enfin le S. Bigot fera toutes les dispositions qu'il croira nécessaires pour l'Administration des

51. Ces quatre bataillons de troupes de terre étaient les suivants: le premier et le deuxième bataillon du régiment de Ponthieu, le bataillon des milices de Fontenay-le-Comte et le bataillon des milices de Saumur, « Mémoire du Roy pour servir d'Instruction au Sr Duc d'Anville Lieutenant general des Armées Navales et des Galeres pour les operations de son Escadre », 25 mars 1746, AC, B 84: 87; « Marine », 11 mars 1746, AM, B 4, 59: 98; Méric au ministre de la Guerre, 2 juin 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 29. Outre ces quatre bataillons de troupes de terre, le gouvernement accorda des troupes de la marine, en vue de former une cinquième unité de débarquement, Louis XV au duc d'Anville, 18 mars 1746, AC, F 3, 13: 214 v; Ordre du roi, 1er avril 1746, *ibid.*, 215 v. En plus de ces troupes d'infanterie, l'escadre transportait un corps d'artillerie composé d'un brigadier, de 6 ingénieurs, d'un capitaine, de 2 lieutenants d'artillerie de la marine et de 60 canonniers. Voutron à —, 10 octobre 1743, AM, B 4, 59: 113. Le total de ces effectifs s'établissait, le 5 octobre 1746, à 3,339 hommes dont 2,383 des troupes de terre et 956 du détachement de la Marine. Les navires étaient montés par 3,666 matelots. L'escadre transportait donc, en tout, 7,005 hommes, « Extrait des Morts, des Malades hors de servir, et des Convalescents des Vaisseaux du Roy et des Navires Marchands, qui composent l'Escadre Commandée par Mr de La Jonquière chef d'escadre », 5 octobre 1746, AM, B 4, 59: 163.

Colonies dont pourra s'emparer le S. D. d'Enville, avec lequel il aura soin de les concerter toutes. S. M... lui donne tout pouvoir à cet effet. Et Elle attend de son zèle et de son expérience qu'il y pourvoira de la manière la plus convenable pour son service. »⁵²

La saison avançait. A Brest, les navires malouins ne paraissaient toujours pas. Bigot mit à profit ce retard, qui lui donna le temps de préparer à Rochefort les transports de vivres, de façon qu'arrivé à l'île d'Aix, Anville n'eût pas à y attendre le chargement des provisions pour mettre à la voile. Le commissaire termina sa besogne vers le 10 avril.⁵³ Deux écrivains principaux de la Marine le secondaient.⁵⁴

Il eut même assez de loisirs pour s'occuper de la comptabilité de Louisbourg.⁵⁵ Enfin, le 12 avril, le convoi de Saint-Malo put lever l'ancre.⁵⁶

Il atteignit Brest trois jours plus tard. Il devait y faire un séjour aussi bref que possible et, de là, se porter au Port-Louis pour embarquer les troupes. Il avait causé au reste de l'escadre un retard de six semaines.⁵⁷

Le temps passait, et Maurepas ne semblait pas se rendre compte que cette accumulation de délais, qu'il déplorait pourtant, pouvait compromettre le succès de la campagne. Il avait imposé au commandant suprême un programme d'opérations très chargé. Il lui écrivait, le 15 avril: « Si après ces expéditions vous vous trouviés en état de faire quelqu'invasion sur les côtes de la Nouvelle Angleterre, ne fut-ce que pour détruire des postes ou les mettre à contribution, Le Roy trouvera bon que vous y employiés votre Escadre. »⁵⁸ Il ne doutait de rien. La première division des transports de troupes ne put quitter Brest, à destination du Port-Louis, que le 25 avril;⁵⁹ elle devait y prendre six

52. « Instruction pour le S. Bigot », 25 mars 1747 [i.e. 1746], AC, B 84: 307-307 v; Maurepas à Bigot, 25 mars 1746, *ibid.*, 307 v.

53. Maurepas à Bigot, 8 avril 1746, AM, B 2, 328: 452.

54. Maurepas au duc d'Anville, 13 avril 1746, *ibid.*, 191-191 v.

55. « J'ay receu, M., vos Lettres des 16. et 17. de ce mois et avec l'une le compte des droits du fanal de Louisbourg pour l'année entière 1744 et les six premiers mois de 1745 et avec l'autre le Bordereau du compte general de l'Isle Royale pour cette première année [1744] », Maurepas à Bigot, 29 avril 1746, AC, B 84: 326.

56. Maurepas à Bigot, 17 avril 1746, *ibid.*, 315.

57. Maurepas à Bigot de La Mothe, 23 avril 1746, AM, B 2, 328: 209; « Escadre de M. le Duc d'Enville », 14 juin 1746, AM, B 4, 59: 99 v.

58. Maurepas au duc d'Anville, 15 avril 1746, AC, B 84: 100 v.

59. *Id.* à *id.*, 29 avril 1746, *ibid.*, 220.

Brest, Port-Louis, Ile d'Aix. 17 mai

compagnies du 2^e bataillon de Ponthieu et le bataillon de Saumur.⁶⁰ L'embarquement se fit seulement le 13 mai.⁶¹ Il fallait maintenant que le duc d'Anville se rendit à l'Ile d'Aix. Maurepas, prenant ses désirs pour des réalités, crut à deux reprises que les vaisseaux étaient parvenus à s'éloigner de Brest, à la fin d'avril et au début de mai.⁶² En fait, la jonction de la plupart des unités n'eut lieu, à l'Ile d'Aix, que le 17 mai.⁶³ Pendant ce temps, les Canadiens s'attendaient tous les jours à recevoir la nouvelle de l'arrivée de la force expéditionnaire annoncée par la métropole. Le 14 mai, l'évêque de Québec avait publié un mandement dans lequel il rangeait au nombre des « principes de la joie universelle répandue dans cette colonie... l'escadre qui doit et nous mettre à l'abri des menées ambitieuses de nos voisins et leur enlever peut-être des postes avantageux ».⁶⁴ Il n'y avait rien de mal à ce que la destination du duc d'Anville fût rendue publique au Canada. Il n'en allait pas ainsi en France. Le 25 avril, Maurepas jugeait que la connaissance en devenait trop répandue et portait ostensiblement une série d'ordres simulés, afin de donner à croire que l'escadre serait de retour à Brest et à Rochefort deux mois après son départ, ce qui excluait la possibilité d'une mission dans les eaux américaines. Maurepas s'appliquait à donner l'impression que deux escadres se préparaient : l'une pour le Canada, l'autre pour un point assez rapproché du territoire français ; il désirait aussi que Bigot eût l'air de s'embarquer à destination de Québec, ainsi que La Jonquière, qui avait en effet la mission de relever Beauharnais après avoir effectué la traversée à titre de chef d'escadre. Le commissaire reçut donc l'ordre de prendre place à bord du *Borée*, et non pas sur le *Northumberland*, vaisseau amiral. Toutefois il devait être transbordé sur ce dernier navire quand on aurait perdu la terre de vue. Le ministre concluait sa dépêche en

60. *Id.* à *id.*, 9 avril 1746, *ibid.*, 184.

61. Le Brun au ministre de la Guerre, 13 mai 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 15.

62. Maurepas à Barailh, 7 mai 1746, AM, B 2, 328: 482, 482 v; Maurepas au duc d'Anville, 14 mai 1746, *ibid.*, 248.

63. *Id.* à *id.*, 24 mai 1746, *ibid.*, 271; « Escadre de M. le Duc d'Enville », 14 juin 1746, AM, B 4, 59: 99 v.

64. H. TÊTU et C.-O. GAGNON, éd. *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, 2: 49 (Québec, 1888).

renouvelant cette recommandation: « Il conviendra au reste que vous ne paroissiez pas vous mesler du total de l'Escadre. »⁶⁵ Bigot agissait en conséquence. Il fit transporter à bord du *Borée* une grande quantité de ballots pour son usage personnel; il y inclut des objets de luxe: linge de table, tapisseries, garnitures de lit, en vue de s'installer avec tout l'agrément possible, s'il devait rester au Canada, « et plus encore pour persuader que j'y alais », racontait-il plus tard.⁶⁶

Dans la troisième semaine de mai, certains marins commencèrent à exprimer des craintes. Le projet est manqué, déclaraient-ils, et « l'on songe à nous envoyer à quelque autre expédition; d'ailleurs la Saison est bien avancée pour Entreprendre quelque chose sur Louisbourg ». ⁶⁷ Bigot ne démentait pas ces rumeurs. Il leur donnait crédit. Il était dès cette époque en commerce de lettres avec les Gradis, négociants et armateurs juifs de Bordeaux, qui étaient peut-être déjà ses banquiers et qui deviendraient plus tard ses associés. Le 29 mai, il assurait à Gradis que celui-ci se trompait fort s'il croyait que le duc d'Anville se rendrait au Canada: « Il a une destination bien opposée, confiait-il avec mystère, et les pilotes qu'il vient d'embarquer secrètement pour l'irlande et lecosse, tres peu de personnes le sachant, le denote bien clairement ». ⁶⁸ Le temps passait, les vaisseaux ne bougeaient pas. Tous les préparatifs étaient pourtant terminés. Mais des tempêtes et des vents contraires interdisaient à l'escadre de prendre le large. ⁶⁹ Une inquiétude très vive se traduit dans les commentaires de M. de Méric, « brigadier d'infanterie, commandant particulier » des troupes embarquées sur les navires; ⁷⁰ à ses yeux, les retards que l'on essayait constituaient un grand malheur; les maladies avaient déjà commencé à se mettre dans les bataillons, et il prévoyait qu'elles

65. Maurepas à Bigot, 25 avril 1746, AM, B 2, 328: 463-463 v; feuille du 26 avril 1746, AM, B 4, 59: 97; Maurepas au duc d'Enville, 7 mai 1746, AM, B 2, 328: 235.

66. Bigot à Maurepas, 14 décembre 1746, AC, C 11B, 27: 87-88.

67. Vialis au ministre de la Guerre, 24 mai 1744, Archives de la Guerre, 3188: no 24.

68. Bigot à Gradis, 29 mai 1746, Archives Publiques du Canada [APC], Letters of François Bigot, n. p.

69. Maurepas à Barailh, 11 juin 1746, AM, B 2, 328: 520; « Escadre de m. le Duc d'Enville », 14 juin 1746, AM, B 4, 59: 99 v.

70. Ordre du roi du 1er avril 1746, AC, F 3, 13: 215 v.

terrasseraient un tiers des effectifs, si la navigation était longue: « L'avenir me touche, gémissait-il, je ne puis qu'i voir des malheurs encore plus grand qu'il ne sera pas possible de reparer... »⁷¹ Le ministre lui-même perdait sa belle confiance; il notait que l'attente démoralisait les soldats et que le « retardement » nuirait au succès des opérations auxquelles le duc aurait pu se livrer en atteignant plus tôt l'Acadie.⁷² D'ailleurs, à quoi l'armement était-il destiné? En premier lieu, à protéger le Canada. Il ne fallait plus y songer: « Il seroit à craindre en effet, mandait Maurepas au commandant, que si les ennemis s'étoient trouvés en état d'exécuter leur projet contre le Canada, vous n'arrivassiez trop tard pour la deffense de cette Colonie... » Il poursuivait: « On ne doit plus se flatter que vous puissiez rien entreprendre de votre part contre Louisbourg... S. M. espere cependant qu'il vous restera encore assés de tems non seulement pour faire la conquete de l'Acadie, mais encore pour entreprendre celle de Plaisance. » Il terminait néanmoins, comme si le duc pouvait suspendre le cours du temps, en lui recommandant de « faire quelque tentative vers les Cotes de la N^{le} Angleterre », après avoir pourvu « aux deux objets de l'Acadie et de Canada ». ⁷³ Le 19 juin, les vents tournèrent. On mit à bord, en toute hâte, les vivres nécessaires pour remplacer ceux qui venaient d'être consommés et, le jour même, à quatre reprises, l'escadre tenta de sortir du port, toujours sans succès.⁷⁴ Le lendemain enfin, les vaisseaux mirent à la voile, à quatre heures du matin. Plusieurs heures plus tard, ils jetèrent l'ancre à La Rochelle. Les vents étaient très faibles. Le 22, ils s'élevèrent, plus vifs. A trois heures du matin, le commandant lança le signal d'appareiller. A quatre heures, par un temps superbe, les navires s'éloignèrent de la rade.⁷⁵ La navigation commençait.

Le 22
juin
1746

71. Méric au ministre de la Guerre, 2 juin 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 29.

72. Maurepas au duc d'Aville, 20 juin 1746, AM, B 2, 328: 304.

73. Id. à id., 17 juin 1746, AC, B 84: 129-130.

74. « Escadre de m. le Duc d'Enville », 25 juin 1746, AM, B 4, 59: 101.

75. « Extrait du Journal de Navigation du vaisseau Du Roy Le Trident », AM, B 4, 59: 123 v., 124 v; Voutron à —, 10 octobre 1746, ibid., 113-113 v; Maurepas à Riconart, 27 juin 1746, AM, B 2, 328: 536; Maurepas à Du Mesnil Norey, 1er juin [juillet] 1746, ibid., 512.

Elle fut d'abord excellente. « Nous eumes esperance, note un témoin, que ce beau temps nous dedommageroit des pertes de temps passées, mais notre bonne fortune s'évanouit comme un songe en 36 heures. » Le 24 juin, La Jonquière et Bigot passèrent du *Borée* au navire amiral; le premier se fit reconnaître chef d'escadre et, en cette qualité, prit le commandement du *Northumberland*; le second prit officiellement son titre d'intendant de la flotte.⁷⁶ Au moment de son départ, celle-ci se composait de 72 voiles: 10 vaisseaux de ligne, 3 frégates, dont une destinée pour la Louisiane, 2 corvettes, 2 flûtes, 2 brûlots, 1 navire hôpital, 15 transports de troupes et 19 transports de vivres, outre 18 bâtiments qui profitèrent de cette puissante escorte jusqu'au cap Finistère.⁷⁷ Nous connaissons le nom des vaisseaux: le *Northumberland* de 70 canons, navire amiral, le *Trident*, commandé par M. d'Estournelles, l'*Ardent*, le *Mars*, l'*Alcide*, le *Borée*, le *Léopard*, tous de 64 canons, le *Tigre* et le *Caribou*, de 50 pièces, le *Diamant*, de 56 canons; les frégates étaient la *Renommée* et la *Mégère*, de 30 canons, et la *Mutine*, de 24 pièces; la *Palme*, de 10 canons, et la *Perle*, de 8 canons, étaient armées en flûtes, alors que l'*Argonaute* et la *Parfaite* l'étaient en brûlots; le *Mercur*e servait d'hôpital.⁷⁸ Du 24 juin au 5 juillet, les vents furent mauvais. On n'avancait qu'avec beaucoup de lenteur. Jusqu'au 23 juillet, alors que les Açores furent

x cf. note 78.

76. Voutron à —, 10 octobre 1746, AM, B 4, 59: 113 v.

77. « Escadre de m. le Duc d'Enville », 25 juin 1746, *ibid.*, 101.

78. « Extrait du Journal de Navigation du vaisseau Du Roy Le Trident », AM, B 4, 59: 117 v; Voutron à —, 10 octobre 1746, *ibid.*, 113; « Escadre de m. Le Duc d'Enville », 15 novembre 1746, *ibid.*, 109. Nous connaissons également les noms d'un bon nombre de transports: la *Gironde*, le *Prince d'Orange*, le *Parham*, le *Bristol*, le *Saint-Espirit*, le *Fleury*, le *Prudent*, le *Jean-Joseph*, la *Pénélope*, l'*Heureux*, le *Lion*, le *Grand-Gédéon*, la *Viarme*, le *Brillant*, la *Françoise-de-Grâce*, la *Concorde*, le *Jean-Baptiste*, l'*Heuseuse-Marie*, la *Grande-Amazone*, la *Marie-Marguerite*, le *Saint-Dominique*, l'*Union*, le *Prosper*, l'*Aigle-Volant*, la *Bonne-Aventure*, « Extrait des Morts, des Malades hors de servir, et des Convalescents des Vaisseaux du Roy, et des Navires Marchands, qui composent L'Escadre Commandée par mr de La Jonquiere chef d'escadre », 5 octobre 1746, AM, B 4, 59: 163. M. Pierre-Georges Roy écrit que le *Northumberland* avait 64 canons, le *Tigre* 14 (au lieu de 50), le *Diamant* 10 (au lieu de 56) et le *Caribou* 14 (au lieu de 50). Les *Petites Choses de notre histoire* (6 vol., Lévis, 1919-1931), 2: 89. Le P. Le Jeune répète ces légères inexactitudes et, au lieu de compter, comme les pièces documentaires, dix vaisseaux de ligne et trois frégates, il mentionne quinze vaisseaux de ligne. Il précise: « A ces quinze vaisseaux de ligne, le ministre joignit 8 frégates, 4 brûlots, 2 galiotes et environ 50 transports », *Dictionnaire général du Canada*, s. v. Anville. Il était superflu de souffler ces chiffres pour démontrer, comme le voulait l'auteur, que « l'abandon de la Nouvelle-France par la Couronne est une gratuite invention de la malveillance ».

Erreurs de P.-Georges Roy et du P. Le Jeune.

en vue,⁷⁹ le nombre des malades ne prit pas de proportions alarmantes. Les calmes immobilisèrent les navires dans ces parages durant dix jours. Le temps devint excessivement chaud. Le ministre avait commis l'imprudence, pour hâter l'armement, de diminuer la quantité d'eau que les vaisseaux devaient prendre. Il fallut établir un rationnement rigoureux. Les équipages souffraient. Les malades se firent de plus en plus nombreux; la situation sur le *Caribou* en fournit un exemple: ce vaisseau portait un équipage de 300 hommes et, le 13 septembre, il ne comptait même pas 40 matelots en état de servir aux manœuvres.⁸⁰ Le 24 août, quelqu'un notait: « Nous avons laissé la France depuis 64 jours et nous sommes encore à 300 lieues d'Acadie. »⁸¹ Des incidents se produisaient: l'escadre cueillait au passage quelques navires anglais; le 1er septembre, un orage éclatait et le *Mars*, frappé par la foudre, perdait son grand perroquet et son grand mât de hune. Le 10 septembre, vers quatre heures de l'après-midi, le *Borée* aperçut à l'horizon le littoral acadien. On allait enfin toucher au port. Une détente s'annonçait.

Ce fut un nouveau malheur qui arriva. Le 13 septembre, une tempête d'une violence épouvantable s'abattit sur l'escadre. Le vent prit une force terrible, puis la brume se déploya, masqua les côtes et les parages dangereux de l'Île de Sable, toute proche, isola chaque voilier. Le vaisseau amiral lançait des signaux, mais personne ne pouvait les capter. Le danger se prolongea jusqu'au matin du 15.⁸² Quand le temps s'éclaircit, il ne restait plus d'escadre, mais seulement des unités dispersées, avariées, avec des équipages sur les cadres, qui cherchaient à rallier l'amiral. Le *Northumberland* éprouva beaucoup de peine à s'ancre dans la baie de Chibouctou, dont les vents lui interdisaient l'approche.⁸³ Deux frégates, avait-on décidé, devaient atten-

79. Feuille du 15 août 1746, AM, B 4, 59: 102; Voutron à —, 10 octobre 1746, *ibid.*, 113 v.-114.

80. Roquefeuil à Maurepas, 10 [octobre] 1746, *ibid.*, 158, 159. Roquefeuil était le commandant en second du *Caribou*.

81. Voutron à —, 10 octobre 1746, AM, B 4, 59: 114.

82. *Mémoire pour Messire François Bigot*, 1: 10; Voutron à —, 10 octobre 1746, AM, B 4, 59: 114; Dequem au ministre de la Guerre, 12 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 99; Bonsol à *id.*, 12 octobre 1746, *ibid.*, no 98; « Nouvelles de Bretagne », 10 décembre 1746, AM, B 4, 59: 111.

83. *Mémoire pour Messire François Bigot*, 1: 10.

dre la flotte à cet endroit pour la prévenir de la situation de la Nouvelle-France et indiquer au duc d'Anville s'il était nécessaire qu'il vînt à Québec ou s'il pouvait opérer immédiatement en Acadie. Ces deux navires, l'Aurore et le Castor, croisèrent dans les parages de Chibouctou du 12 juin au 13 août; comme ils désespéraient de voir paraître l'escadre, ils s'étaient retirés.⁸⁴ Le duc avait prévu ce contretemps. Le 18 juillet, il avait détaché la *Renommée* et donné à son commandant, Kersaint, l'ordre de prendre les devants, de se porter à Chibouctou le plus tôt possible et d'avertir du retard de la flotte les navires qui l'attendaient. Mais Kersaint avait joué de malheur. Le 29 juillet, par le travers des Açores, il avait rencontré une frégate anglaise avec laquelle il avait dû se battre durant cinq jours. Il lui résista victorieusement, bien qu'il n'eût que 60 hommes valides sur un équipage de 180 marins. Il poursuivit sa route avec une lenteur désespérante; ce ne fut que le 20 septembre qu'il entra dans la baie de Chibouctou. Il y trouva le *Northumberland*, arrivé deux heures plus tôt, avec la *Gironde* et neuf transports. Le même soir, la *Mégère* parut, accompagnée de plusieurs bateaux anglais chargés de vivres, qu'elle avait interceptés sur leur route à destination de Louisbourg.⁸⁵ Ce n'étaient là que des débris de la puissante escadre, qui tentait péniblement de se regrouper au rendez-vous. Bigot se vit soudain devant une tâche énorme. Tous ces navires étaient à court de provisions de bouche et remplis de scorbutiques. Le commissaire avait à sa disposition des monceaux de farine, mais si gâtée, après avoir passé plus de trois mois à fond de cale, qu'il fut contraint d'en faire jeter à la mer une grande quantité. Le biscuit transporté de Brest ne valait plus rien. Le 21 septembre, Bigot fit passer à l'abbé Le Loutre, le fameux missionnaire de l'Acadie, une pressante demande d'approvisionnements.⁸⁶ Il prit aussi des mesures immédiates en vue d'enrayer l'épidémie. Il organisa rapidement des hôpitaux à terre — « dans un pays qui étoit un vrai désert », se rappelait-il plus tard — et commença, dès le 23, à y faire transporter les malades. S'il espérait que cette précaution allait arrêter les progrès de

84. Beauharnais à Maurepas, 8 novembre 1746, AC, C 11A, 85: 306.

85. Extrait d'une lettre d'un officier de la *Renommée* [d.s.], AM, B 4, 59: 161; Méric à Maurepas, 23 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 183; Voutron à —, 10 octobre 1746, AM, B 4, 59: 113, 113 v; Beauharnais à Maurepas, 8 novembre 1746, AC, C 11A, 85: 304 bis.

86. Bigot à Le Loutre, 21 septembre 1746, *Collection de manuscrits*, 3: 310.

A Chibouctou, le 27 Sept. 1746.

la contagion, il essuya une profonde déception: le nombre des hommes atteints augmenta dans une proportion effroyable.⁸⁷ Il était presque heureux qu'il n'eût sur les bras qu'une partie de l'escadre.

Que devenait le reste de la flotte? L'Ardent, encombré de 400 malades, avait perdu 50 hommes et ne pouvait compter que sur 25 à 30 matelots pour chaque quart. Son commandant, M. de Coulombe, prit le parti de se laisser pousser en France par les vents et il eût éprouvé bien du mal à s'y rendre, s'il ne s'était emparé d'un navire anglais dont il put utiliser l'équipage.⁸⁸ Le Caribou mit le cap sur Brest, après avoir cherché durant quatre jours à rejoindre l'amiral.⁸⁹ L'Argonaute en fit autant, au bout de deux jours de recherches infructueuses.⁹⁰ Fort malmené par la tempête, le Mars faisait un pied d'eau à l'heure: son commandant, Crenay, consulta son conseil et décida de relâcher aux Antilles, pourtant « si fatales aux Européens »; l'Alcide reçut du vice-amiral d'Estournelles l'ordre de convoier le Mars, et les deux vaisseaux prirent avec eux le Raphaël, transport chargé de biscuit.⁹¹ Le 16 septembre, le Trident du commandant d'Estournelles put rassembler autour de lui le Borée et le Diamant ainsi que plusieurs transports. Le 18, le groupe voguait au large de l'île de Sable et, le 21, on crut apercevoir Chibouctou. A ce moment, la brume survint et contraignit les navires de garder le large à une distance de sept ou huit lieues de la côte. Cinq jours plus tard, le temps s'éclaircit et les vaisseaux purent se reconnaître; ils avaient perdu le Borée,⁹² mais ils furent ralliés par le Léopard et le Tigre et se trouvèrent à la tête de 30 navires de louage.

Cette division ne serait peut-être jamais entrée dans la baie de Chibouctou si la prise d'une goëlette anglaise ne lui avait fourni des pilotes qui lui permirent d'y jeter l'ancre, le 27 septembre, vers deux heures

87. *Mémoire pour Messire François Bigot*, 1: 10; Méric à Maurepas, 23 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 183.

88. « Extrait d'une lettre de M. de Coulombe », 11 octobre 1746, AM, B 4, 59: 156.

89. Dequem au ministre de la Guerre, 12 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 99; Coetmen à *id.*, 12 octobre 1746, *ibid.*, no 95.

90. Bonsol au ministre de la Guerre, 12 octobre 1746, *ibid.*, no 98.

91. Autrechaux au ministre de la Guerre, 4 novembre 1746, *ibid.*, no 313; Bonsol à *id.*, 12 octobre 1746, *ibid.*, no 98; « Escadre de m. le Duc d'Enville », 15 octobre 1746, AM, B 4, 59: 108.

92. Voutron à —, 10 octobre 1746, *ibid.*, 114 v. Voutron était à bord du Borée.

Le chevalier d'Estournelles remplace d'Anville
L'escadre de Conflans. Mort.
La mort du duc d'Anville.

de l'après-midi.⁹³ Le *Borée* y était arrivé de la veille.⁹⁴ Restait l'escadre de Conflans, qui devait venir se mettre aux ordres du duc d'Anville. Elle arriva dans ces parages le 28 septembre et rencontra une goëlette qui lui raconta avoir vu, trois jours auparavant, 35 à 40 voiles non loin du cap de Sable: il s'agissait évidemment de la division d'Estournelles. Au lieu de se rendre à Chibouctou, Conflans croisa dans les environs jusqu'au 13 octobre, puis ordonna de faire voile à destination de la métropole.⁹⁵

S'il s'était joint aux unités rassemblées dans la baie, il y aurait appris une nouvelle peu banale. Le 25 septembre, le duc d'Anville se promenait sur le gaillard du *Northumberland*, lorsqu'une attaque d'apoplexie le foudroya. Il souffrait déjà, paraît-il, d'hydropisie et manifestait des symptômes de scorbut. Sa maladie ne fut pas longue. Il fut emporté le 27, à trois heures du matin.⁹⁶ « Ce fut un terrible coup, note un témoin, et qui ne fit pas un petit effet sur tout le monde. »⁹⁷ On n'était pas à bout de sensations. Le chevalier d'Estournelles, à qui revenait le commandement, arriva sur les lieux quelques heures plus tard. Il n'était pas dans un état d'esprit à se charger, surtout dans les circonstances, de la direction d'une campagne qu'il savait depuis longtemps manquée. La mort de son chef le plongea dans un abattement profond. « Je Le Trouvay Extremement changée », rapporte un de ses familiers, « il me dit qu'il y avait 17 jours qu'il ne d'ormoit point, et qu'il alloit avoir une charge d'ont L'expedition y paroissoit difficile, parce qu'il nous manquoit beaucoup de Vaiss.^x de guerre ». ⁹⁸ Au reste, encore plus que de vaisseaux de guerre, le chevalier manquait d'expérience. Le lendemain, quand il eut pris officiellement la conduite de l'escadre, il se trouva tout à coup « chargé

93. « Nouvelles de Bretagne », 10 décembre 1746, AM, B 4, 59: 111; Mérie au ministre de la Guerre, 23 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 183; Beauharnais à Maurepas, 8 novembre 1746, AC, C 11A, 85: 304 bis.

94. Voutron à —, 10 octobre 1746, AM, B 4, 59: 114 v.

95. Feuille du 11 novembre 1746, AM, B 4, 59: 103.

96. Mérie au ministre de la Guerre, 23 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 183; Montloutet à Maurepas, 1er octobre 1746, *Nova Francia*, 4 (1929): 178; Beauharnais à Maurepas, 8 novembre 1746, AC, C 11A, 85: 304 bis; « Nouvelles de Bretagne », 10 décembre 1746, AM, B 4, 59: 111.

97. Voutron à —, 10 octobre 1746, *ibid.*, 114 v.

98. Montloutet à Maurepas, 1er octobre 1746, *Nova Francia*, 4 (1929): 178.

d'une tres grande besogne, qu'il avoit ignoré Jusqua ce Jour ». ⁹⁹
 C'est dire que, depuis trois mois et plus, il était demeuré étranger à tout ce qui s'était passé autour de lui. Il n'avait rien compris ni rien appris. A quel titre la Cour lui avait-elle attribué la dignité de commandant en second de l'expédition ? On reste confondu devant une absurdité aussi fantastique. M. d'Estournelles avait donc besoin de lumières. Aussi, le 28, convoqua-t-il un conseil de guerre. Les délibérations durèrent sept ou huit heures. ¹⁰⁰ Les officiers convinrent que La Jonquière suivrait sa première destination et que, dans cinq jours, il se porterait à Québec avec le *Tigre*, la *Mégère* et quatre transports montés par le second bataillon de Ponthieu et 30 artilleurs; le reste de l'escadre irait mettre le siège devant Port-Royal. ¹⁰¹ Parmi les officiers supérieurs, La Jonquière était le seul qui eût de la compétence. La perspective de son départ prochain n'avait rien qui pût rassurer le nouveau commandant. Ce dernier perdit littéralement la tête. Montlouët, qui était de ses amis, a laissé un récit très précis des graves incidents qui se déroulèrent le 30 septembre et le 1er octobre. Estournelles désirait l'avoir auprès de lui et lui avait fait aménager une chambre voisine de la sienne, à bord du *Trident*. « A 7 heures du soir, raconte-t-il, Les officiers furent souper a La grande chambre de conseil: Luy M. de preugnes ¹⁰² et moy, nous mangeames chacun une pomme et bumes deux coupes de vin et d'eau ». Le commandant se montrait étrangement surexcité. Il ne cessait d'exprimer son inquiétude; il avait une idée fixe: « Voilà trop de besogne pour moi, tout est perdu, comment faire?... Cela est impossible ». Montlouët trouva des paroles encourageantes, de même que Bigot qui, sur les entrefaites, se joignit aux interlocuteurs. A neuf heures, tout le monde alla se coucher pour pouvoir se mettre au travail à la pointe du jour. L'agitation du chevalier montait. A dix heures, il se leva et se mit à arpenter dans l'obscurité la salle du conseil; il sortit sur la galerie et on l'entendit se plaindre: « Tout est perdu, cela est impossible. » Il revint à sa chambre. A minuit, il n'y tenait plus, il sonna, le pilote se présenta; Estournelles

99. *Ibid.*, 179.

100. Voutron à —, 10 octobre 1746, AM, B 4, 59: 115.

101. «Nouvelles de Bretagne», 10 décembre 1746, AM, B 4, 59: 111; Méric au ministre de la Guerre 23 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 183; Montlouët à Maurepas, 1er octobre 1746, *Nova Francia*, 4 (1929): 178-179.

102. De Preugnes était colonel du bataillon de Fontenay-le-Comte.

lui demanda quel temps il faisait. La nuit était calme et la lune brillait. A deux heures, de grands cris partent de la chambre du commandant: « Montlouet, à moi! Les ennemis! » L'officier se précipite auprès de son chef: « Les ennemis, mon ami. Ah! je viens de me passer mon épée au travers du corps ». Le coup ouvrait le ventre, l'arme avait percé jusqu'au dos.

Le chevalier d'Estournelles était un homme extraordinaire. Il survécut à sa blessure.¹⁰³ Il fit encore mieux; il ne succomba même pas aux visites du chirurgien, qui pansa la plaie et pratiqua au patient quatre saignées, sans doute pour lui enlever le « transport » qu'il avait « au cerveau ». Après quoi, le chevalier « parla fort bien » et se démit de son commandement, qui passa au marquis de La Jonquière.¹⁰⁴ La promotion inopinée de ce dernier paraît avoir reçu un bon accueil de la part des membres de l'expédition. Au vrai, c'était le premier événement heureux qui arrivait à l'escadre. Le nouveau général, « malgré toutes nos infortunes, écrivait Voutron, nous donne de grandes espérances; car sans rien ôter de la réputation du Duc d'Anville, M. de la Jonquière à la même activité, et plus d'expérience ». ¹⁰⁵ Il n'était plus question pour celui-ci d'aller recueillir la succession de Beauharnais à Québec. Il ne pensa qu'à mettre sur pied les prépara-

103. M. Pierre-Georges Roy écrit que, le 29 septembre, M. d'Estournelles « se tuait d'un coup d'épée dans un accès de fièvre », *Les Petites Choses de notre histoire*, 2: 89. Le fait est inexact. Le chevalier ne parvint pas à s'enlever la vie.

104. Sur le « suicide » du chevalier d'Estournelles, cf. Montlouet à Maurepas, 1er octobre 1746, *Nova Francia*, 4 (1929): 178-179. Voutron écrit: « Le conseil de guerre qui avoit duré 7. a 8. heures [le 28 septembre] l'aigris si violemment que le 1. 8 bre il fut saisi d'une fièvre ardente qui degenera bientôt en delire; dans cet estat il fut tellement agité que s'imaginant estre parmi les Anglois, il tira son épée et se la passa au travers du corps: il vit encore mais si affoibli qu'il s'est volontairement demis du commandement en faveur de M. de la Jonquière », Voutron à —, 10 octobre 1746, AM, B 4, 59: 115. « Soit incapacité pour les grandes choses, soit crainte de ne pas réussir, ou délicatesse mal placée de ne pas s'ouvrir a quelqu'un pour partager avec luy une besogne qu'il regardoit au dessus de ses forces, enfin le desespoir, l'inquietude et la fureur s'emparerent de M. Destournelles au point que dans la nuit il attenta a ses jours... M. Destournelles bien pensé et revenu a luy s'est pour lors demi du commandement entre les mains de m. de la Jonquière ». Une note en marge du même document se lit comme suit: « M. Destournelles s'est débarqué a Brest beaucoup mieux qu'il n'estoit en partant de l'Acadie », « Nouvelles de Bretagne », 10 décembre 1746, AM, B 4, 59: 111-111 v. En novembre, le gouverneur du Canada parle de « la maladie » d'Estournelles, Beauharnais à Maurepas, 8 novembre 1746, AC, C 11A, 85: 304 bis. Voir le texte de la démission du chevalier, *Nova Francia*, 4 (1929): 180.

105. Voutron à —, 10 octobre 1746, AM, B 4, 59: 115.

tifs du siège de Port-Royal.¹⁰⁶ Le 10 octobre, il fit partir à destination de la capitale canadienne quatre navires marchands venus avec lui de Rochefort.¹⁰⁷ En même temps, il détachait en France le *Lively*, qui devait être capturé par un vaisseau anglais en cours de route.¹⁰⁸ Préparer la campagne d'Acadie n'avait rien d'aisé. Les réserves de vivres s'épuisaient: Bigot dut se résoudre à diminuer de moitié les rations.¹⁰⁹ L'épidémie faisait des ravages affreux. Le 5 octobre, elle avait tué 587 hommes; près de quinze cents autres étaient hors d'état de servir, sans compter 782 malades moins gravement atteints.¹¹⁰ Les remèdes manquaient. Les chirurgiens se voyaient débordés par la quantité d'hommes à saigner. Malgré l'activité habituelle de Bigot, le désordre régnait. Qu'y avait-il dans les navires de transport? On ne le savait plus. En quoi consistaient les provisions de bouche? Personne ne pouvait le dire au juste. Où retrouver tout cela? On cherchait. « Ce manque d'exactitude a été en partie Cause de nôtre long Sejour icy », notait le brigadier Méric.¹¹¹ Pris dans l'engrenage des événements bouleversants qui s'acharnaient sur l'escadre, personne n'était parvenu à dominer la situation. L'on se disposait à voguer vers Port-Royal sans être assuré de pouvoir manger au cours du siège ni de nourrir la garnison qu'on y laisserait après la prise de la place. A tout hasard, Bigot convertit quatorze navires en hôpitaux et y fit déménager les malades. Les troupes prirent place à bord des autres bâtiments. La Jonquière avait voulu mettre à la voile le 22 octobre.

106. Beauharnais à Maurepas, 8 novembre 1746, AC, C 11A, 85: 305-306; Méric au ministre de la Guerre, 23 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 183. « Malgré toute la fatalité de ces inconvenients, nous nous flattons encore d'un heureux succès dans la conquête projetée de la nouvelle Ecosse », Voutron à —, 10 octobre 1746, AM, B 4, 59: 115.

107. Il semble que ces voiliers mirent beaucoup de temps à faire le voyage. Le 28 octobre, Beauharnais et Hocquart écrivaient au duc d'Anville, dont ils ignoraient la mort, que si ces vaisseaux n'arrivoient point, la Colonie seroit dans un Etat le plus déplorable », Beauharnais et Hocquart au duc d'Anville, 28 octobre 1746, AC, C 11A, 85: 103.

108. « Nouvelles de Bretagne », 10 décembre 1746, AM, B 4, 59: 111 v.

109. Méric au ministre de la guerre, 23 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 183.

110. Bigot, « Extrait des Morts, des Malades hors de servir, et des Convalescents des Vaisseaux du Roy, et des Navires Marchands, qui composent l'Escadre Commandée par mr de La Jonquiere chef d'escadre », 5 octobre 1746, AM, B 4, 59: 163.

111. Méric au ministre de la Guerre, 23 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 183.

1746,
Le 27 octobre, devant les vents toujours contraires,
La Jonquière donna l'ordre de reprendre la route de France.

X Ce ne fut que deux jours plus tard, le 24, que la flotte quittait la baie de Chibouctou.¹¹² Elle y laissait le corps du duc d'Anville, qui, trois ans après, devait être transporté à Louisbourg.¹¹³

Au bout de tant de travaux et de malheurs, les chefs de l'expédition pouvaient s'attendre à ne faire qu'une bouchée de Port-Royal, poste dont une poignée de soldats de Louisbourg auraient dû s'emparer deux ans auparavant sans la stupidité du chevalier de Gannes. L'escadre était à peine déployée en haute mer, que les vents devinrent contraires et, le 27, excédé de tous ces contretemps, La Jonquière donna l'ordre de reprendre la route de France.¹¹⁴ C'eût été une folie que d'engager une fois de plus la lutte contre les éléments. Le retour ne se fit pas sans incidents. Les vaisseaux essuyèrent plusieurs tempêtes. Dans la nuit du 4 au 5 novembre, une partie des transports, le *Trident* et le *Tigre* perdirent de vue le reste des navires. Le 8, c'était au tour du *Diamant* de disparaître.¹¹⁵ Tout l'automne, des voiliers rentrèrent, isolés ou par petits groupes, dans les ports français. Le *Caribou* et l'*Argonaute* arrivèrent à Brest dès le 10 octobre.¹¹⁶ Le 12, l'*Ardent* paraissait en vue de Belle-Ile, mais, après un furieux combat de douze heures contre quatre vaisseaux ennemis, il dut s'échouer, le lendemain, près de Quiberon.¹¹⁷ Le 2 novembre, l'*Alcide* et le *Raphaël* abordaient

112. *Mémoire pour Messire François Bigot*, 1: 10; par une erreur explicable dix-sept ans après, Bigot fixait le départ de l'escadre au 22 octobre. « Nouvelles de Bretagne », 10 décembre 1746, AM, B 4, 59: 111 v-112; Mondion au ministre de la Guerre, 22 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 173; Méric à id., 23 octobre 1746, *ibid.*, no 183; id. à id., 9 décembre 1746, *ibid.*, no 375.

113. « Isle Royale, Remis le 3 novembre 1749 par M. Rouillé », AE, Mémoires et Documents, Amérique, 9: 108 v.

114. « Nouvelles de Bretagne », 10 décembre 1746, AM, B 4, 59: 112; Méric au ministre de la Guerre, 9 décembre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 375.

115. « Nouvelles de Bretagne », 10 décembre 1746, AM, B 4, 59: 112 (Ce document fut compilé avec beaucoup de soin aux bureaux de la Marine. Les fonctionnaires n'y consignérent que des faits corroborés par au moins deux témoins.); Extrait d'une lettre d'un officier de la *Renommée*, 30 novembre 1746, *ibid.*, 161 v; de Preignes au ministre de la Guerre, 5 décembre 1746, Archives de la Guerre, 3188: 366.

116. « Escadre de m. le Duc d'Enville », 15 octobre 1746, AM, B 4, 59: 108; Coetman au ministre de la Guerre, 12 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 95; Bonsol à id., 12 octobre 1746, *ibid.*, no 98; Dequem à id., 12 octobre 1746, *ibid.*, no 99.

117. « Extrait de la lettre de M. de Coulombe », 11 octobre 1746, AM, B 4, 59: 156; — à —, 15 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 118; Deschamps au ministre de la Guerre, 15 octobre 1746, *ibid.*, no 122; Houvet à id., 13 octobre 1746, *ibid.*, no 101.

Campagne qui avait tourné au désastre.

à Brest.¹¹⁸ Le 30 novembre, la *Renommée* jetait l'ancre à Port-Louis, « entièrement desemparée, Le Corps et les Voisles et les cordages criblés de Coups de Canons et de mitrailles », par suite de la rencontre qu'elle avait faite de navires ennemis le long des côtes de France; son commandant, Kersaint, s'empressait de raconter ses propres aventures et d'ajouter qu'il était mort 3,000 hommes sur l'escadre.¹¹⁹ Le 3 décembre, le *Diamant* et le *Trident* rentraient à Brest.¹²⁰ Le 7 décembre, La Jonquière mouillait sous le canon de Belle-Isle avec le *Northumberland*, le *Borée*, la *Gironde*, la *Mégère*, l'*Heureuse-Marie* et le *Saint-Joseph*; le lendemain, il quittait ce port à destination de Rochefort ou de Port-Louis: ce fut à Port-Louis qu'il toucha, le 11 décembre.¹²¹ Trois jours plus tôt, le *Prince d'Orange* et huit transports s'étaient arrêtés à l'île de Groix.¹²² Le 11, le *Léopard* abordait à l'île d'Aix.¹²³ Les bureaux de la Marine résumaient ainsi la situation, le 16 décembre: tous les vaisseaux du roi étaient revenus à un port français, sauf le *Mercure*, navire hôpital; mais on était sans nouvelle de 21 transports.¹²⁴ Ainsi se terminait, sans bruit, une campagne qui avait tourné au désastre. Un témoin reconnaissait: « Voyla Le Coup De grace pour nostre marine. »¹²⁵ C'était là l'expression d'un désespoir lucide.

Université de Montréal.

Guy FRÉGAULT

(Tous droits réservés.)

118. Coetman au ministre de la Guerre, 2 novembre 1746, *ibid.*, no 300; Autrechaux, à *id.*, 4 novembre 1746, *ibid.*, no 313.

119. « Detail de ce que La fregate La Renommée a raporté a Mr le marquis de Rothelin Le 30 novembre 1746 », *ibid.*, no 354.

120. De Preugnes au ministre de la Guerre, 5 décembre 1746, *ibid.*, no 366; Grout à *id.*, 4 décembre 1746, *ibid.*, no 364.

121. « Extrait du Journal qui a été remis a M. de St Sermin le 8 décembre 1746 par un officier d'un des vaisseaux de l'escadre que Commanda M. de La Jonquiere Mouillée Sous le Canon de Belleisle le même jour », *ibid.*, no 374 bis; pièce jointe à la lettre du duc de Penthièvre, 11 décembre 1746, *ibid.*, no 383; Rothelin au ministre de la Guerre, 11 décembre 1746, *ibid.*, no 382; Grossolles à *id.*, 9 décembre 1746, *ibid.*, no 375; Bigot à Maurepas, 14 décembre 1746, AC, C 11B, 27: 88.

122. Morlat au ministre de la Guerre, 9 décembre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 377.

123. Hastel à *id.*, 11 décembre 1746, *ibid.*, no 384.

124. « Nouvelles de Bretagne », note en marge, du 16 décembre 1746, AM, B 4, 59: 111.

125. — à —, 15 octobre 1746, Archives de la Guerre, 3188: no 118.

PIERRE-GUILLAUME PÉAN

1743-1817

Cet article a pour but de jeter un peu de lumière sur un personnage énigmatique qui, seul, a porté le nom de Péan au Canada sous le régime anglais, et qui a joué un rôle social important dans un canton alors éloigné de notre histoire régionale, la Seigneurie Blainville.

LES PEAN — L'histoire des deux Péan, père et fils, Jacques-Hugues, sieur de Livaudière (1682-1747) et Michel-Jean-Hugues, sieur de Saint-Michel (1723-1782), est bien connue. Le père est un militaire de belle carrière que l'on trouve à Frontenac, à Chambly, à Détroit et à Québec. Le fils vit le jour à St-Ours-sur-Richelieu. « Il était plutôt né commerçant » selon un Mémoire du Canada. Cf. LEJEUNE — *Dictionnaire historique*. Mû par l'appât de l'argent il deviendra un affidé de Bigot. — Ses spéculations scandaleuses sur la misère de la colonie, ainsi que les aventures de son épouse dans la haute société québécoise, ont fait au nom de Péan une triste renommée dans les annales de la fin du régime français.

Pierre-Guillaume Péan dont nous parlons, doit être, je crois, le fils de l'un ou de l'autre, du second plus vraisemblablement. Il naquit en 1743 ou 1744, si l'acte de sépulture conservé dans les registres de Ste-Rose est exact. Laisse comme une épave derrière le navire qui ramenait les Péan et leur fortune dans la vieille France, ce Guillaume sans avoir été recueilli par la famille Hertel-Blainville. Était-ce un parent ou simplement un protégé de cette famille? Mystère qu'il est d'ailleurs inutile de scruter.

A BLAINVILLE — Après la mort de Mme Jean-Baptiste Céloron de Blainville, survenue à Montréal le 30 juillet 1769, ses deux filles, Thérèse, épouse de Jacques-Marie Nolan-Lamarque, et Marie-Hypo-

Avec ce guide en main nous pouvions suivre en le cas échéant de St-Eustache en visite de paroisse et saluer spécialement certains colons, ancêtres de prêtres, d'hommes politiques, d'artistes, d'industriels et d'agriculteurs qui ont fait souche et ont essaimé au pays et à l'Étranger: à la grande côte, Claude « Chaplau », l'ancêtre de l'Honorable Adolphe Chapleau, premier ministre de la province de Québec en 1880, Augustin « Mathe » (sic), Nicolas Légaré et André Gratton; à la Côte sud: Antoine Valiquet, Charles Dubois, Joseph-Paul Desjardins, Jean Yon (Dion), François et Antoine Fillion; enfin, à St-Janvier, Michel et Joseph Alarie etc.

Ce livre de comptes de secrétaire-trésorier établit de façon méticuleuse les dimensions des concessions en arpents, le taux, séparément, des rentes et du cens, et le produit des cens et rentes en blé et en argent

lite, mariée depuis 1758 à Louis-Hugues Hertel de Chambly, vinrent s'établir dans leur seigneurie, qui comprenait le territoire de Ste-Thérèse et de St-Janvier, dans le comté de Terrebonne actuel. Les Hertel-Blainville s'établirent à Rosemère, à l'endroit où se trouve exactement aujourd'hui le pont du Pacifique Canadien. C'est dans ce foyer sans enfants que nous trouvons Pierre-Guillaume Péan, qui fut au service des seigneurs pendant quarante ans, leur commensal de tous les jours... « l'agent » de Monsieur Hertel selon l'expression du Notaire Chatellier de Ste-Thérèse. Dès lors l'histoire de ce gentilhomme se confond avec celle de son maître, le Sieur Hertel. Cf. *Histoire de Ste-Thérèse de Blainville* (1940), p. 57. Nous le trouvons partout dans les actes publics : à St-Eustache, à Ste-Rose, à Ste-Thérèse, signant immédiatement après les seigneurs « P^{re} G », ou « P^{re} G^{me} Péan » d'une main alerte et sûre... une signature pas banale, paraphée à profusion.

A la Société historique de Sainte-Thérèse nous avons authentiqué plusieurs de ses écrits qui révèlent chez lui une formation intellectuelle très poussée pour l'époque. Calligraphie qui se complait à écrire et serait une belle leçon pour bien des professionnels d'aujourd'hui ; orthographe à peu près impeccable en ce temps-là. De quelle école venait-il ? où avait-il étudié ? au Canada ?.. en France, peut-être ? C'est un plaisir encore de relire aujourd'hui ce qui nous reste de ce scribe, teneur de livres modèle des temps jadis.

LISTE DES HABITANTS DE LA SEIGNEURIE DE M^r LOUIS HERTEL — C'est un document inédit, le plus précieux, je pense, pour l'histoire régionale que nous ayons aux archives de la Société historique de Ste-Thérèse. Il est sûrement de Pierre-Guillaume Péan. Nous sommes au temps où la seigneurie Blainville était encore indivise, donc avant 1791, probablement en 1780, alors que les seigneurs procédèrent à des accords réciproques et se partagèrent les censitaires de façon arbitraire, indifféremment, à l'ouest et à l'est de la route

Nous avons découvert aussi deux lettres officielles rédigées par le même auteur avec une plume enrubannée, en tenue des dimanches. La première était adressée à Mgr Hubert, évêque d'Aylmire, coadjuteur de Québec ; elle est conservée aux archives de l'Archevêché de Montréal. C'était au temps de la première querelle du site de la future église de Ste-Thérèse, entre 1785 et 1789 — Le Seigneur Hertel bataillait pour une église et un village en bordure de la rivière Jésus. Il est regrettable que cette requête contienne une insinuation malveillante contre le curé Perrault, mandataire de l'Ordinaire en cette affaire. « Monsieur Perrot curé de la Rivière Duchêne aurait, dit-on ? commis une personne pour aller de maison en maison recueillir des voix à fin d'engager ses habitants à faire construire le dit presbitaire à son désir (à la Rivière au Chien) ». — De qui est cette impertinence maldroite ? du signataire, Hertel Chambly ? ou du secrétaire, Péan ? des deux à la fois probablement. — Mgr Hubert répondit sèchement au verso même de la lettre, le 29 février 1788 : « C'est Monseigneur l'évêque de Québec qui a assigné la Rivière-au-Chien dans la Seigneurie de Blainville pour le lieu de l'église, en réponse à une requête que vous avez signée vous-même. Je ne puis défaire ce qu'il a fait, surtout ayant vu par moi-même que cette place est la plus propre pour une église, étant plus au centre des habitants ».

PIERRE-GUILLAUME PÉAN

1743-1817

Cet article a pour but de jeter un peu de lumière sur un personnage énigmatique qui, seul, a porté le nom de Péan au Canada sous le régime anglais, et qui a joué un rôle social important dans un canton alors éloigné de notre histoire régionale, la Seigneurie Blainville.

LES PEAN — L'histoire des deux Péan, père et fils, Jacques-Hugues, sieur de Livaudière (1682-1747) et Michel-Jean-Hugues, sieur de Saint-Michel (1723-1782), est bien connue. Le père est un militaire de belle carrière que l'on trouve à Frontenac, à Chambly, à Détroit et à Québec. Le fils vit le jour à St-Ours-sur-Richelieu. « Il était plutôt né commerçant » selon un Mémoire du Canada. Cf. LEJEUNE — *Dictionnaire historique*. Mû par l'appât de l'argent il deviendra un affidé de Bigot. — Ses spéculations scandaleuses sur la misère de la colonie, ainsi que les aventures de son épouse dans la haute société québécoise, ont fait au nom de Péan une triste renommée dans les annales de la fin du régime français.

Pierre-Guillaume Péan dont nous parlons, doit être, je crois, le fils de l'un ou de l'autre, du second plus vraisemblablement. Il naquit en 1743 ou 1744, si l'acte de sépulture conservé dans les registres de Ste-Rose est exact. Laissé comme une épave derrière le navire qui ramenait les Péan et leur fortune dans la vieille France, ce Guillaume sans avoir fut recueilli par la famille Hertel-Blainville. Était-ce un parent ou simplement un protégé de cette famille? Mystère qu'il est d'ailleurs inutile de scruter.

A BLAINVILLE—Après la mort de Mme Jean-Baptiste Céloron de Blainville, survenue à Montréal le 30 juillet 1769, ses deux filles, Thérèse, épouse de Jacques-Marie Nolan-Lamarque, et Marie-Hypo-

lite, mariée depuis 1758 à Louis-Hugues Hertel de Chambly, vinrent s'établir dans leur seigneurie, qui comprenait le territoire de Ste-Thérèse et de St-Janvier, dans le comté de Terrebonne actuel. Les Hertel-Blainville s'établirent à Rosemère, à l'endroit où se trouve exactement aujourd'hui le pont du Pacifique Canadien. C'est dans ce foyer sans enfants que nous trouvons Pierre-Guillaume Péan, qui fut au service des seigneurs pendant quarante ans, leur commensal de tous les jours... « l'agent » de Monsieur Hertel selon l'expression du Notaire Chatellier de Ste-Thérèse. Dès lors l'histoire de ce gentilhomme se confond avec celle de son maître, le Sieur Hertel. Cf. *Histoire de Ste-Thérèse de Blainville* (1940), p. 57. Nous le trouvons partout dans les actes publics : à St-Eustache, à Ste-Rose, à Ste-Thérèse, signant immédiatement après les seigneurs « *P^{re} G* », ou « *P^{re} G^{lme} Péan* » d'une main alerte et sûre... une signature pas banale, paraphée à profusion.

A la Société historique de Sainte-Thérèse nous avons authentiqué plusieurs de ses écrits qui révèlent chez lui une formation intellectuelle très poussée pour l'époque. Calligraphie qui se complait à écrire et serait une belle leçon pour bien des professionnels d'aujourd'hui; orthographe à peu près impeccable en ce temps-là. De quelle école venait-il? où avait-il étudié? au Canada?.. en France, peut-être? C'est un plaisir encore de relire aujourd'hui ce qui nous reste de ce scribe, teneur de livres modèle des temps jadis.

LISTE DES HABITANTS DE LA SEIGNEURIE DE M^r LOUIS HERTEL — C'est un document inédit, le plus précieux, je pense, pour l'histoire régionale que nous ayons aux archives de la Société historique de Ste-Thérèse. Il est sûrement de Pierre-Guillaume Péan. Nous sommes au temps où la seigneurie Blainville était encore indivise, donc avant 1791, probablement en 1780, alors que les seigneurs procédèrent à des accords réciproques et se partagèrent les censitaires de façon arbitraire, indifféremment, à l'ouest et à l'est de la route nationale actuelle des Laurentides. C'est dommage que nous n'ayons pas le complément pour les censitaires des Lamarque... nous aurions alors le terrier complet de la seigneurie à ses origines.

ANALYSE DE CE DOCUMENT — Il nous révèle tout d'abord que toute la seigneurie où à peu près, sauf les côteaux St-Louis, était

conçédée, et uniquement à des Canadiens français... une fondation homogène, totalement française, vingt ans après Wolfe et Murray ! — C'est un cadastre exact qui nous permet de localiser, de l'est à l'ouest, les terres des premiers colons du bas de la grande Côte (Rosemère), de la Côte Sud de la rivière « au Chien » (sic), et du sud de la rivière Mascouche, à St-Janvier. Grâce à ce document, nous avons pu localiser avec certitude le domaine seigneurial de Louis Hertel et confirmer des vestiges de tradition orale.

Avec ce guide en main nous pourrions suivre M. le curé Perrault de St-Eustache en visite de paroisse et saluer spécialement certains colons, ancêtres de prêtres, d'hommes politiques, d'artistes, d'industriels et d'agriculteurs qui ont fait souche et ont essaimé au pays et à l'Étranger: à la grande côte, Claude « Chaplau », l'ancêtre de l'Honorable Adolphe Chapleau, premier ministre de la province de Québec en 1880, Augustin « Mathe » (sic), Nicolas Légaré et André Gratton; à la Côte sud: Antoine Valiquet, Charles Dubois, Joseph-Paul Desjardins, Jean Yon (Dion), François et Antoine Fillion; enfin, à St-Janvier, Michel et Joseph Alarie etc.

Ce livre de comptes de secrétaire-trésorier établit de façon méticuleuse les dimensions des concessions en arpents, le taux, séparément, des rentes et du cens, et le produit des cens et rentes en blé et en argent à l'extrême droite, dans un ordre parfait. J'y ai trouvé que mes ancêtres devaient payer treize livres et un sol de rentes, plus 10 sols pour le cens, soit un total de 13 livres et 11 sols — pas de redevances en nature; à la grande côte il n'y avait qu'un censitaire qui devait un minot et demi de « blé », plus les redevances en argent. Dans les autres côtes, il y a presque toujours redevances en argent et en nature. J'ignore la raison de cette différence.

Un expert pourrait établir en monnaie actuelle les redevances annuelles dues au seigneur Hertel; j'ai trouvé pour ma part qu'il avait droit à 115 minots de blé — qui devaient rentrer tous les ans à la St-Remi, soit le 1er octobre; toutes les concessions par devant notaire fixaient en effet à cette date la rentrée des rentes. Voilà ce que j'ai pu voir, avec un peu d'imagination, en marge de ce vieux document: la visite de paroisse et la rentrée des rentes — et pour le plaisir que j'en ai ressenti, j'exprime toute ma gratitude au Sieur Pierre-Guillaume Péan.

Nous avons découvert aussi deux lettres officielles rédigées par le même auteur avec une plume enrubannée, en tenue des dimanches. La première était adressée à Mgr Hubert, évêque d'Aylmire, coadjuteur de Québec; elle est conservée aux archives de l'Archevêché de Montréal. C'était au temps de la première querelle du site de la future église de Ste-Thérèse, entre 1785 et 1789 — Le Seigneur Hertel bataillait pour une église et un village en bordure de la rivière Jésus. Il est regrettable que cette requête contienne une insinuation malveillante contre le curé Perrault, mandataire de l'Ordinaire en cette affaire. « *Monsieur Perrot curé de la Rivière Duchêne aurait, dit-on? commis une personne pour aller de maison en maison recueillir des voix à fin d'engager ses habitants à faire construire le dit presbytère à son désir (à la Rivière au Chien)* ». — De qui est cette impertinence maladroite? du signataire, Hertel Chambly? ou du secrétaire, Péan? des deux à la fois probablement. — Mgr Hubert répondit sèchement au verso même de la lettre, le 29 février 1788: « *C'est Monseigneur l'évêque de Québec qui a assigné la Rivière-au-Chien dans la Seigneurie de Blainville pour le lieu de l'église, en réponse à une requête que vous avez signée vous-même. Je ne puis défaire ce qu'il a fait, surtout ayant vu par moi-même que cette place est la plus propre pour une église, étant plus au centre des habitants* ».

Le presbytère-église s'éleva à la rivière au Chien et fut béni par le curé Perrault, le 15 octobre 1789, en la fête de Sainte-Thérèse. Le Seigneur et « son agent » furent de la fête avec Madame Blainville-Lamarque, et tous signèrent avec le curé Perrault cet acte peu banal qui figure au registre des baptêmes, mariages et sépultures, dans les archives de St-Eustache.

M. l'abbé François Hébert fut le premier curé de Ste-Thérèse. Une enquête générale se faisait alors dans toute la province à la demande du gouverneur, Lord Dorchester. Il est réconfortant de voir cette fois la collaboration entre le presbytère et le manoir, les seigneurs et le curé. Le secrétaire de M. Hertel, de sa plus belle plume, adressa à Monsieur Hugh Findlay, président du Comité à Québec, le « Rolle » de Ste-Thérèse; il fit en même temps, au nom du seigneur, un bel éloge du jeune curé de Blainville. M. Lionel Bertrand député de Terrebonne aux Communes, a exhumé aux archives d'Ottawa et fait photographier cette pièce savoureuse. C'est la seconde lettre dont j'ai parlé tout à l'heure; en voici la teneur:

Blainville, 26 avril 1790

Monsieur

Je me suis joint avec Mr. le Curé le 23 du présent moy, aussitôt que j'ai eu reçu vos lettres, et j'ay exactement procuré à ce Mr. tout ce qui peut dépendre de moy pour satisfaire au désir de son Excellence, et je puis vous dire avec sincérité que ce Mr. c'est donné toutes pennes possibles à ce sujet. ayant commandé notre Rolle le 23. Nous vous l'envoyons le 26

J'ay l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur

à Monsieur
Monsieur Hugh Finlay
Président du Comité
à Québec.

Hertel CHAMBLY

LES DERNIÈRES ANNÉES DE PIERRE-GUILLAUME PÉAN — Le 7 avril 1810 Mme Blainville-Hertel décédait à Rosemère; dans son testament rédigé la veille par le Notaire Chatellier, elle n'avait pas oublié le vieux serviteur: « *Donne et lègue la dite testatrice à Sieur Louis Hugues Hertel de Chambly son cher et bien aimé époux tout ce qui lui appartiendra après sa mort... etc, l'instituant son légataire universel, à la charge néanmoins d'avoir autant que faire se pourra les mêmes soins et égards pour Sr Pierre-Guillaume Péan qu'on a eu pour lui dans sa maison jusqu'à ce jour* ».

Un mois plus tard, soit le 12 mai 1810, le Sieur Hertel, miné par l'âge et les infirmités, — il était aveugle et âgé de 80 ans — cédait sa terre et ses biens à son neveu le Notaire Nicolas Montent de Ste-Rose par donation entre vifs... « *à la charge par ledit donataire ainsi qu'il s'oblige d'avoir bien soin dudit Sr donateur, durant sa vie, lui procurer les secours nécessaires à une personne de son âge & avoir beaucoup d'égards pour sa personne, et encore à la charge par le dit donataire de nourrir à son pot et feu comme lui-même le Sr Pierre Guillaume Péan, le loger, chauffer, éclairer et l'entretenir de hardes convenablement à son état, et, sa vie durant, à commencer ces dites charges en sa faveur après le décès dudit sieur Hertel donateur & à continuer jusqu'au décès dudit Sr Péan, temps auquel le tout sera fini, amorti et consolidé au fonds et propriété dudit donataire* ».

Le neveu traversa à Rosemère avec sa famille, ouvrit son étude de notaire dans le manoir, et l'oncle vécut encore sept années. C'était un

nouveau foyer. Le Sieur Péan continua-t-il à y résider ? Pouvait-il se prévaloir de beaucoup d'avantages auprès de Montent avec la restriction, « à commencer ces dites charges en sa faveur après le décès du dit Sieur Hertel ? » Son acte de décès qui nous le présente comme « un commerçant, de présent domicilié en la paroisse de Ste-Thérèse », laisse planer toutes les conjectures sur les dernières années du pauvre gentilhomme.

UNE FIN TRAGIQUE.—Les registres de Ste-Rose réservaient au chercheur une nouvelle laconique et une bien pénible surprise. Deux mois après la mort du Seigneur Hertel, décédait à son tour le Sieur Pierre-Guillaume Péan. Voici l'acte de sépulture :

S. 36
Sieur
Guillaume
Pierre
Péan

Le vingt juillet mil huit cent dix-sept par nous curé de cette paroisse soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Le corps de sieur pierre péan Noyé le seize du présent et retrouvé le dix-neuf sur les attéragés de cette paroisse; agé de soixante treize ans, ci devant commercant, de présent domicilié en la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainvil, furent présents le Capitaine Antoine Charet et Joseph Marie Cherrier soussignés de ce requis sui' L'ord^{ee}.

Antoine Charest

J. M. Cherrier

Belair ptre

CONCLUSION — Ce Pierre-Guillaume Péan, sans naissance, sans famille, sans fortune, pauvre, nécessiteux peut-être à la fin, oublié depuis longtemps, ne serait-il pas tout de même de tous ceux qui portèrent son nom, celui qui a le plus fait pour édifier la Nouvelle-France, l'agrandir et faire rayonner jusqu'au « Pays Fin » la civilisation française en route vers nos Laurentides ?

Philippe LABELLE, L.L.L.

de la Société historique de

Sainte-Thérèse-de-Blainville.

LES « HOMMES » DE MONTRÉAL

Par cette appellation, dont la cadence évoque l'idée d'un bataillon en marche ou plutôt d'une proclamation à l'ordre du jour, une annaliste de notre Institut désigne les colons de Ville-Marie. Mais le terme collectif comporte un sens particulier, comme nous l'apprend le sous-titre: *Ce que fut la recrue de 1653 pour le Canada tout entier*. Or, la recrue de 1653, c'est la recrue de Jeanne Mance, celle dont l'éloge se lit encore aux Archives de la Marine à Paris.¹

Faut-il rappeler que la destruction des Hurons, par les Iroquois, prive nos colons de leurs fidèles alliés et donne aux ennemis des Français une force dont leur audace sait tirer parti pour l'accomplissement de leur suprême ambition: l'anéantissement de la bourgade montréalaise? Leurs attaques successives et leurs victoires répétées jettent la terreur parmi les habitants, qui se cantonnent dans le fort. Obligée d'évacuer l'hôpital, Jeanne Mance s'y retire elle-même avec ses malades. Ce refuge, qui abrite une garnison décimée, deviendra-t-il leur tombeau? La prévision n'a rien d'exagéré: en dépit de son courage, Maisonneuve est impuissant à sauver Montréal.

Loin de se laisser abattre, Jeanne Mance, dont l'âme est aussi virile que son corps semble frêle, prend une détermination extrême: elle *sacrifiera son Hôtel-Dieu pour le salut commun*.² Tout magnanime qu'il soit, le projet comporte de délicats problèmes d'ordre financier et judiciaire. Pour l'accomplir, « la plus désintéressée des vierges françaises » devra déposséder — au profit de la colonie tout entière — l'hôpital dont elle est administratrice, en détournant plus du tiers (22,000 livres) du capital affecté par Mme de Bullion (60,000 livres) au soutien de cet établissement. Situation embarrassante que celle où les devoirs viennent en conflit.

1. Mémoire de MM. de Denonville et de Champigny à la cour.

2. Dom Albert JAMET, o.s.b., *Jérôme Le Royer de La Dauversière et les commencements de Montréal*.

Jeanne Mance a conscience de ses responsabilités; aussi confie-t-elle « sa grande peine et angoisse d'esprit... à Dieu et à la Très Sainte Vierge sous la protection de laquelle est cette habitation... Tout le monde était comme aux abois, on ne parlait que de quitter le pays ». La pensée de sa Bienfaitrice ajoute à ses préoccupations; elle prévoit l'inutilité de ses sacrifices pécuniaires et l'« affliction non pareille » qu'elle ressentira en apprenant l'abandon de la colonie. La question d'équité, envisagée à la lumière des résultats, triomphe de ses dernières hésitations: elle accomplira le geste sauveur qui rendra Mme de Bullion deux fois bienfaitrice de Montréal. La paix qu'elle ressent à la suite de cette décision lui donne l'assurance qu'elle a agi conformément aux intérêts de la fondatrice.

Nanti des pouvoirs conférés par Jeanne Mance en vue de l'exécution de ce dessein, Maisonneuve part pour la France le 5 novembre 1651, bien décidé à ne jamais rentrer au pays s'il ne peut y emmener au moins cent immigrants. Ainsi l'exigent la dignité du soldat, l'honneur du gentilhomme et les besoins de la colonie.

Le doute qu'il laisse pressentir sur le succès de ses démarches n'est pas pusillanimité. L'entreprise aurait presque infailliblement échoué, s'il n'avait retrouvé dans sa patrie « l'intendant des affaires de Montréal en France », Jérôme Le Royer de La Dauversière, celui dont le prosélytisme fervent l'avait conquis à la cause de la colonisation de Montréal, celui de qui il tient, de fait, son mandat. La recrue de Jeanne Mance sera aussi la recrue de Le Royer.

La Compagnie de Notre-Dame de Montréal, réduite à sept membres, épuisée par les frais du dernier embarquement, ne pouvait assumer la charge d'une forte levée³. Aussi bien, pendant l'année 1652, M. de Chomedey travaille-t-il, de concert avec M. de La Dauversière, à trouver de l'argent et à recruter les hommes nécessaires à la formation d'un contingent.⁴

En constituant un fonds appréciable, la donation de Jeanne Mance fait renaître la confiance au sein des sociétaires, attire les souscripteurs et, le cas échéant, peut répondre pour les dépenses immédiates. La Compagnie de Notre-Dame y va bientôt de ses deniers, les pourvoyeurs de Jérôme Le Royer versent de nouveaux subsides dans

3. FAILLON, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 67.

4. Ms de l'Hôtel-Dieu de La Flèche.

la main toujours tendue du receveur des tailles à La Flèche qui, depuis 1635, aurait pu s'appeler, le receveur des « aydes » pour la colonisation de Montréal; enfin, Mme de Bullion ajoute 20,000 livres à ses libéralités antérieures.

L'Hôtel-Dieu de La Flèche, si intimement lié à l'établissement de notre ville par leur commun fondateur, a conservé les noms de ces héros obscurs qui devaient être les sauveurs de la colonie naissante.

Regardez ces hommes. Fidèles à la parole donnée, ils partent des quatre coins de la France, pour venir à La Flèche passer leur contrat d'engagement. Celui qui s'intitule, « procureur de la compagnie des associez POUR LA CONVERSION DES SAUVAGES de la Nouvelle France en l'isle de Montreal » leur aurait-il communiqué quelque chose de son zèle apostolique? De fait, le colonisateur ne pouvait trop ennobler l'idéal de ces futurs soldats-défricheurs. Combien parmi eux donneront leur sang pour la cause sacrée de la civilisation et de la foi⁵.

Le programme de Le Royer est à la fois religieux et colonial: écarter de son entreprise montréalaise tout ce qui est uniquement effort commercial; créer une société chrétienne avec des éléments français transportés de la mère patrie, et non avec des éléments pris sur place et transformés par la foi au Christ. Il savait que seule une colonie de ce genre avait des chances de durer et de garder une mentalité qui continuât la France à l'étranger. Les anciennes colonies romaines confirmaient le bien-fondé de cette méthode⁶.

Il faut reconnaître que la nouveauté résidait moins dans l'idée — en ce qui concerne la seconde partie du programme — que dans la sincérité des sentiments de La Dauversière et son ardeur à exécuter un plan qu'il pouvait croire, avec raison, voulu de Dieu. Les premières Compagnies de commerce de la Nouvelle-France avaient contracté des engagements analogues; l'une d'elles se parait même du titre de *Compagnie de colonisation*. A l'encontre de leurs promesses, elles refusaient d'encourager le courant migratoire, pour se livrer plus librement sinon exclusivement aux opérations lucratives de la *traite*. Voilà bien l'antithèse des vues de Le Royer. Aussi, le sort de Maisonneuve fut-il plus heureux que celui de Champlain sous ce rapport. Ces faits

5. Vingt et un ou vingt-deux moururent en combattant, dont sept ou huit périrent en 1660 dans la célèbre action du Long-Sault. (FAILLON, *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 531).

6. D'après nos notes historiques.

étant connus, qui s'étonnera de voir l'actif « agent des affaires de Dieu » remuer ciel et terre pour recruter des colons ?

La forme presque identique des 65 actes notariés — renfermant 119 inscriptions — pourra paraître un peu monotone. Par ailleurs, remarque l'auteur que nous suivons,⁷ ces documents constituent « une preuve authentique de la part glorieuse qu'eut notre cité fléchoise dans la colonisation de l'île de Montréal. Tous ces contrats, ayant le même protocole et presque les mêmes clauses, nous en citerons seulement un au complet: c'est le premier de la collection de nos Archives historiques ». (Section 3e, Aer, B.H.)

« Le vingt troisième jour de Mars mil six Cens cin-
« quante trois après midy.

5 colons
4 charpentiers
et 1
menuisier

« Par devant nous Pierre de la Fousse No^{re} Royal a
« la fleche & y demeurant Ont esté presens establiz &
« soumis Paul de Chaumedey escuier Sieur de Maison-
« Neufve Gouverneur de lisle & fort de Montréal & terres
« en dependantes en la Nouvelle france Et noble homme
« Hierosme LeRoyer Sieur de La Dauversière procureur
« de la compagnie des associez pour la conversion des
« Sauvages de la Nouvelle france en lad. isle de Montréal
« demeurans scavoir led. Sieur de MaisonNeufe aud. fort
« de Ville Marie en lad. isle et led. S^r de la Dauversiere
« aud. la Fleche d'une part. Et Pierre Godin (Gaudin)⁸
« compagnon charpentier de la ville de Chastillon sur
« Seine, Paul Benoist aussy compagnon charpentier de la
« ville de Nevers, René Bondy aussy compagnon char-
« pentier de la ville de Dijon, René Truffaut aussy com-
« pagnon charpentier de la ville de Laval & Fiacre Duchar-
« me compagnon menuisier de la ville de Paris estans tous
« de present en cested. ville de la Flèche d'autre part.
« Lesquels ont fait & accordé ce que sensuict, cest a
« scavoir que lesd. Godin, Benoist, Bondy, Truffaut et
« Ducharme ont promis et se sont obligés servir en lad.
« Isle de Montréal tant de leur mestier que aultres choses
« qui leur seront commandées dont ils seront capables
« durant cinq années entières et consecutives a commencer
« du jour qu'ils entreront dans lad. Isle soubz le comman-
« dement dud. Sieur de Maison Neufve, a effect de quoy
« ils ont promis & se sont obligés mesme par corps de se

7. R. MÈRE GAUDIN, *Recueil des pièces authentiques...*

8. L'orthographe des noms propres diffère quelque peu selon le rédacteur ou le copiste.

« rendre dans la ville de Nantes au logis de M^e Charles
 « Lecoq S^r de la Baussonniere⁹ dans le dernier jour d'Avril
 « prochain pour sembarquer avecq led. S^r de Maison
 « Neufve pour led. pais au moyen de quoy lesd. Sieurs de
 « Maison Neufve & de la Dauversiere esd. noms ont
 « promis de les norrir, loger et coucher tant durant le
 « voyage que led. temps de leur service & icelluy finy les
 « faire reconduire en France a leurs frais et despens sans
 « quil en couste aulcune chose ausd. Godin et consortz,
 « et de leur fournir de tous oustiz necessaires pour les
 « choses ausquelles lon les emploira, mesme de leur fournir
 « a chascun une espée et un pistolet. Et oultre de leur
 « payer a chascun deux la somme de cent livres de gaige
 « par chacune desd. cinq années payables a la fin de
 « chacune dicelles, fors que sur la premiere année il leur
 « sera avancé ce quy leur sera nécessaire pour les equiper.
 « Ce que dessus stipulé par les partyes dont elles sont
 « demeurées d'accord. Et a ce faire & tenir & obligent
 « & renoncent & faict aud la Fleche presens Marin Bertin
 « et René Maillet praticiens demeurans aud. la fleche
 « tesmoings &c. Lesd. Godin, Ducharme & Benoist ont
 « dict ne seavoir signer. La minute est signée:

PAUL DE CHOMEDÉY J. LE ROYER
 René Bondy Trufault

Re Maillet, Bertin
 de la Fousse No^{re}

Un
 cordonnier

Le 25 Mars, contrat d'engagement de gessé des
 sommes, compagnon¹⁰ cordonnier de la ville de la Ferté
 Bernard. Il s'engage pour la somme de 60 livres par an
 pendant les cinq années de service et il sera nourri, logé
 et couché, aux frais de la compagnie. (Passé par MAI-
 SONNEUVE et LE ROYER).

Un
 char-
 pentier

25 Mars, autre contrat de François Foucault, com-
 pagnon charpentier de la ville de Ste Suzanne. Chaque
 année pendant cinq ans il recevra 75 livres et sera nourri,
 logé et couché. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

9. M. Lecoq était le maître du navire le *Saint-Nicolas-de-Nantes*, qui fit la traversée sous la conduite du Capitaine Pierre le Besson. (Actes de Belliotte, cités par FAILLON, *Vie de Sœur Bourgeoys*, p. 62)

10. Avant d'être admis à la pratique légale de son métier, avec le titre de *Maître*, l'artisan devait passer par deux étapes successives: la première le faisait *Apprenti*; la seconde, *Compagnon*. Il obtenait ce grade par la présentation d'un spécimen réussi, attesté par Lettres patentes du Prévôt.

- Un menuisier
25 Mars, Jean LeMercier, compagnon menuisier de la ville de Paris, s'engage pour cinq ans pendant lesquels il recevra chaque année la somme de cent livres, et sera nourri, logé et couché aux frais de la compagnie.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un chirurgien de la Flèche
Le 29 Mars, M. Gilles Fricquet, chirurgien demeurant à la Flèche, s'est obligé « servir en lad. Isle de Montréal de son art de chirurgie durant trois années ». On lui promet de « le norrir, loger et coucher tant pendant le voyage que led. temps de son service & icelluy fini le faire reconduire en France sans qu'il en couste aucune chose aud. Fricquet, et de luy fournir de tous oustiz nécessaires pour les choses ausquelles lon l'emploira Et outre de luy payer chacun an la somme de deux cents livres de gages et... »
(MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un homme de la flèche
Le 29 Mars, Pierre Serizay de la Flèche, sans profession désignée, s'engage pour trois ans moyennant 60 livres de gages par chacun an. Sera nourri, logé et couché... Dont acte fait aud. la Flèche Maison dud. Sieur de la Dauversière, etc.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Deux hêcheurs et Bucherons
Le 30 Mars, François Nochet et Jean Lecomte, hêcheurs et bucherons de la paroisse de Chamiré en Charnie, s'engagent pour cinq ans, moyennant 75 livres par an. Seront nourris, logés et couchés.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un laboureur sa femme et ses deux enfants garçon et fille (4 colons)
Le 30 Mars, Sébastien LeRoux, sa femme et ses deux enfants, demeurans à Chemiré en Charnie pays du Maine, s'engagent pour cinq années. MM. de Maisonneuve et la Dauversière s'engagent à leur payer chacun an la somme de cent cinquante livres; ils seront nourris, logés et couchés aux frais de la compagnie.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un bêcheur de la Flèche
Le 30 Mars, Jean Bonneau, bêcheur demeurant au faubourg St Jacques à la Flèche, « de ladvis et du consentement de Michel Bonneau son père a ce present » s'engage pour cinq ans moyennant soixante livres de gages, et sera nourri, logé et couché, et comme tous les autres, sera ramené s'il le veut à l'expiration de son engagement sans qu'il lui en coûte rien.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un
laboureur

Le 30 Mars, Jean Vallays, de la paroisse de Thorée
pays du Maine (près la Flèche), s'engage pour cinq ans
moyennant 75 livres de gages, et aux mêmes conditions.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un homme
sans pro-
fession
désignée

Le 30 Mars, François Piron de la ville de la Suze (près
la Flèche) s'engage pour cinq ans moyennant 75 livres de
gages. Mêmes conditions.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un
tonnelier
de Ste
Colombe
et un
scieur de
long de
la
Flèche

Le 30 Mars, René Maillet, du bourg de Ste Colombe,
tonnelier et maçon et Urbain Gelté (Jetté) scieur de long
et maçon demeurant à la Flèche, faubourg St Jacques,
s'engagent pour cinq ans moyennant 90 livres de gages.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

(Cet acte est suivi d'un dégagement notarié dud.
Maillet, consenti par M. Jérôme Le Royer, Lieutenant
général, agissant comme ayant charge du sieur de la
Dauversière son père. Rescision du 27 Mai 1653).

Trois
défricheurs

Le 30 Mars, Maurice Léger (Averty) et Gilles Biards
demeurant à la Flèche, faubourg St Jacques, Pierre Bar-
reau aussi demeurant à la Flèche et Jacques Boivin de la
Boirie paroisse de Ste Colombe, s'engagent en qualité de
défricheurs, pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un
ouvrier
armurier

Le 30 Mars, Jean Laforest compagnon armurier, de
la paroisse de Roizé, pays du Maine, s'engage pour cinq
ans moyennant cent livres de gages, payables à la fin de
chaque année. Comme tous les autres, il sera nourri, logé,
couché aux frais de la Compagnie.

(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un
cordonnier
un
maréchal
et un
défricheur

Le 1er Avril, les nommés Johan Maugrison, défricheur
et cordonnier, Jacques Balue, défricheur et maréchal, et
Pierre Fergeau aussi défricheur demeurants à Chasteau,
en Anjou, s'engagent pour cinq ans moyennant 75 livres
de gages.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un
cordonnier
un
meunier

Le 4 avril, M. Hierosme le Royer Sieur de la Dauver-
sière, procureur de la Compagnie des Associez pour la
conversion des Sauvages, passe seul, au nom de procureur,
le contrat d'engagement avec les nommés Louis Chevallier,
de la ville de Cæn, cordonnier et défricheur, Pierre Chau-

- et un
défricheur vin, de la paroisse de Soulesme (Solesmes, près Sablé),
meunier et défricheur, et Anthoine Baudry défricheur de
la paroisse de Chemiré en Charnie, moyennant 75 livres de
gages. (LE ROYER)
- Un
défricheur Le 5 Avril, Pierre Piron de la paroisse du Bailleul,
près la Flèche, s'engageait aussi pour cinq ans en qualité
de défricheur, moyennant 75 livres de gages.¹¹
(LE ROYER)
- Deux
laboureurs Le 6 Avril, Pierre Darondeau de la paroisse de Bousse
près la Flèche & Pierre Gueary de Malicorne, tous deux
laboureurs, s'engagent pour cinq ans moyennant 80 livres
de gages, par année. (LE ROYER)
- Deux
défricheurs (Cet acte est passé sous le nom de M. Hierosme Le
Royer, Lieutenant général, comme ayant charge du Sieur
de la Dauversière son père).
Le 7 Avril, M. Le Royer, père, contracta avec les
nommés René Besnard et Jehan Guyet, défricheurs
demeurant à Villiers au Bouay près Chateaux, lesquels
s'engagent pour cinq ans moyennant 75 livres de gages
par an. (LE ROYER)
- Un
défricheur Le 8 Avril, Pierre Mouliers, défricheur de la paroisse
de Mareil, demeurant au lieu de la Piltière (près la Flèche),
s'engage aussi pour cinq ans, moyennant 75 livres de
solde. (LE ROYER)
- Un
coutelier
et défricheur Le 8 Avril, Julien Macé, coutelier et défricheur de la
paroisse de Ruillé en Champagne, s'engage pour cinq
ans, pour 75 livres par an. (LE ROYER)
- Un
boulangier
un
maréchal
un
défricheur Le 9 Avril, les nommés Jehan Gervais boulangier et
défricheur, René Bondu maréchal et défricheur, et Fran-
çois Hérissé défricheur, tous trois de la paroisse de Souvi-
gné sous-Chateaux en Anjou, s'engagent pour cinq ans, les
deux premiers pour 80 livres de gages, et François Hérissé
pour 75 livres. (LE ROYER)
- Un
défricheur Le 12 Avril, Pierre Barreau, défricheur, demeurant à
la Flèche, s'engage pour cinq ans moyennant 75 livres de
gages. (LE ROYER)

11. Donné comme chirurgien par Faillon; chirurgien et scieur de long par Massi-
cotte.

- Un
brasseur
de
bière
- Le 12 Avril, Valentin Barbauson, brasseur de bière et défricheur demeurant en la ville de Clermont en Bassigne, s'engage pour cinq ans, moyennant la somme de 80 livres par chacun an. (LE ROYER)
- Un
maçon
- Le 12 Avril, Urban Brossard, maçon, demeurant au faubourg Saint-Germain de la Flèche, s'engage pour cinq ans, moyennant 80 livres de salaire. (LE ROYER)
- Un
meunier
et un
défricheur
- Le 14 Avril, les nommés Jean Prestrot, meunier et défricheur, demeurant à Paré près la Flèche et Jacques Fleury, défricheur de la ville d'Orléans, s'engagent aussi pour cinq ans, savoir led. Prestrot pour la somme de cent livres et led. Fleury pour celle de 60 livres par chacun an. (LE ROYER)
- Trois
défricheurs
un
ouvreur
et maçon
- Le 14 Avril, les nommés Estienne Lair, défricheur de la paroisse de Cromières près la Flèche, René Bellanger, couvreur et maçon, de la paroisse de Ste Colombe près la Flèche, Simon Galbout, défricheur de la paroisse de Verron près la Flèche, et Pierre Martin aussi défricheur de la paroisse de Ste Colombe, s'engagent pour cinq ans, savoir led. Bellanger pour la somme de 75 livres par an de salaire, et lesd. Lair, Galbout et Martin pour la somme de 60 livres. (LE ROYER)
- Un
tisserand
un
tailleur
de pierre
et maçon
un cordonnier
un armurier
- Le 14 Avril, les nommés François Larcher, tisseur en toile et défricheur, de la paroisse de Ste Colombe près la Flèche, Claude Delouaire, tailleur de pierre et maçon, paroisse du Hot, pays du Maine, Pierre Anselin, cordonnier et défricheur de la ville de Senlis, s'engagent pour cinq ans, savoir led. Delouaire pour la somme de 80 livres de gages et les trois autres pour le prix de 75 livres. (LE ROYER)
- Un
meunier
et un
défricheur
- Le 14 Avril, les nommés François Avissé, meunier et défricheur, et Johan Dolbeau,¹² aussi défricheur de la paroisse de Paré près Sablé, s'engagent pour cinq ans savoir led. Avissé pour 75 livres et led. Dolbeau pour la somme de soixante livres. (LE ROYER)

12. Donné comme originaire de Paris par Jacques LAURENT, dans son *Essai généalogique de la Famille de Jeanne Mance*, et descendant d'Isabeau Mance, épouse de Simon Dolebeau, avocat à Chaumont (1612).

Ne figure pas au rôle d'embarquement des colons de 1653, reproduit par M. E.-Z. Massicotte.

- Trois
laboureurs
et
défricheurs
- Le 14 Avril, les nommés Michel Bardet et Paul Panneau, de la paroisse de Vilaines près la Flèche, et Pierre Salmon du lieu de la Roche paroisse d'Arthezé près la Flèche, tous trois laboureurs et défricheurs, s'engagent pour cinq ans moyennant la somme de 80 livres de salaire par chacun an. (LE ROYER)
- Trois
laboureurs
- Le 15 Avril, les nommés Pierre Beauvais de la paroisse d'Avenièrès près Laval, Jacques Boutelou et Estienne Foucault de la paroisse de Montigné près la Flèche, tous trois laboureurs, s'engagent pour cinq ans moyennant 60 livres par an. (LE ROYER)
- Un meunier
un
couvreur
deux
défricheurs
- Le 15 Avril, les nommés Michel Louvart, meunier demeurant aux Moulins de la Monnerie paroisse de Parcé, François Galloire, couvreur en ardoise demeurant à la Flèche, Mathurin Coudret de la paroisse de Villé, et Pierre Proust aussi de la paroisse de Villé, tous défricheurs, s'engagent pour cinq ans, savoir led. Louvart pour la somme de cent livres et les trois autres pour 75 livres par chacun an. (LE ROYER)
- Un
tisserand
et
trois
laboureurs
- Le 15 Avril, les nommés André et Marin Hurtebize, frères, demeurant le premier paroisse de Roissé et le second paroisse de St Rémy, et Jean Pichart tisseur en toile, demeurant au presbytère dud. Roissé pais de Champagne et Pierre Hardy, laboureur et défricheur, demeurant au lieu de Potiron, paroisse de St Thomas, s'engagent pour cinq ans savoir led. Pichart moyennant 75 livres de gages et les trois autres pour 60 livres par an. (LE ROYER)
- Un
armurier-
serrurier
- Le 16 Avril, Jean Valiquet, armurier et serrurier de la ville de Lude, s'engage pour cinq ans moyennant la somme de 80 livres par an. (LE ROYER)
- Un
laboureur-
défricheur
- Le 18 Avril, Toussaintz Hunault, laboureur et défricheur, natif de la paroisse de St Pierre aux champs proche Gournay en Normandie, s'engage pour cinq ans moyennant 75 livres de gages par an. (LE ROYER)
- Deux
défricheurs
- Le 18 Avril, les nommés Jacques Audreu, défricheur, demeurant à Paris et Jacques Millault aussi défricheur de la paroisse de Grouzille, pays du Maine, s'engagent aussi pour cinq ans moyennant 75 livres de gages. (LE ROYER)

(On voit dans ces derniers actes que le jour de l'embarquement était fixé au dernier jour d'Avril, mais il fut retardé sans doute pour recruter un plus grand nombre de colons.)

- Un meunier et défricheur** Le 20 Avril, Mathurin Richard, meunier et défricheur, demeurant au Moulin de la Bouerie paroisse de Ste Colombe près la Flèche, s'engage pour cinq ans moyennant 90 livres de gages par an. (LE ROYER)
- Un bêcheur** Le 20 Avril, Augustin Boullay, bêcheur de la ville du Mans, service de cinq ans moyennant 75 livres. (LE ROYER)
- Un tailleur et trois défricheurs** Le 20 Avril, les nommés Guillaume Chartier de la Flèche, tailleur d'habits, Louis Danguet, défricheur de Luché près la Flèche, Jean Chaudronnier du Bailleul et Noël Gillet de Noyen, aussi défricheurs, s'engagent pour cinq ans, moyennant 60 livres de gages. (MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un maçon de la Flèche** Le 20 Avril, Michel Bouvier, maçon et défricheur, dem^t au faubourg S^t Germain à la Flèche, s'engage pour cinq ans, aussi pour 60 livres de gages pour chacun an. (MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un laboureur** Le 24 Avril, Louis Guérétin, laboureur à Parcé près Sablé, s'engage pour cinq ans, également pour 60 livres de gages. Il devra se rendre à Nantes pour le quinzième jour de Mai prochain. (L'embarquement était retardé de quinze jours.) (MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Deux défricheurs** Le 24 Avril, les nommés Michel Lecomte de Chamiré en Charnie et Jean Pichon dem^t à Chaurons, pays du Perche, s'engagent comme défricheurs pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages. (MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Trois défricheurs** Le 25 Avril, Pierre Papin et Pierre Bouzé natifs de la ville de Sablé, dem^t au faubourg S^t Nicolas et Jean Chesneau de la paroisse de S^t Aubin-le-despains, tous trois défricheurs, s'engagent pour cinq ans, moyennant 60 livres par an. (LE ROYER)
- Un maçon** Le 25 Avril, René Coubart, maçon et défricheur, demeur^t au lieu du Vau paroisse de Luché, s'engage pour cinq ans, moyennant 80 livres de gages par an. (LE ROYER)

- Un défricheur Le 27 Avril, François Roiné, défricheur dem^t à Sablé, s'engage pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages par an. (LE ROYER)
- Un tisserand un serrurier et deux laboureurs Le 1er Mai, les nommés Jean Gasteau, Joachim Lepaslier, tisseur en toile de la paroisse de Clermont, Simon LeRoy de la paroisse de Ligron, et Jean Cadiou, serrurier de la paroisse de Pringé, tous laboureurs et défricheurs, s'engagent pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages. (LE ROYER)
- Trois laboureurs et défricheurs Le 1er Mai, Nicolas Jousset de Solemas près Sablé, Jacques Nail aussi dud. Solesmes et Nicolas Duval de Forges en Brie, tous trois laboureurs et défricheurs, s'engagent pour cinq ans, moyennant 60 livres de gages. (LE ROYER)
- Un défricheur Le 2 Mai, Mathurin Jousset, défricheur de la paroisse de S^t Germain du Val près la Flèche, s'engage pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages par an. (LE ROYER)
- Un défricheur Le 2 Mai, engagement de Mathurin Jouanneaux, si célèbre dans les annales de notre Institut par le don qu'il fit de sa personne et de ses biens aux hospitalières de Villemarie, s'engage comme défricheur « et aultres choses qui luy seront commandées », moyennant 70 livres par an. (LE ROYER)
- Un couvreur Le 3 Mai, François Coudreux, couvreur en ardoise et tuile demeurant au lieu du Portal, paroisse de Chasnay, s'engage pour cinq ans, moyennant cent livres de gages. (LE ROYER)
- Un défricheur Le 4 Mai, Pierre Desautels, défricheur de la paroisse de Malicorne près la Flèche, s'engage pour cinq ans, moyennant 65 livres de gages. (LE ROYER)
- Un défricheur Le 8 Mai, Nicolas Cormier, défricheur dem^t au lieu de la Vinautière paroisse de S^t Jean de la Motte près la Flèche, cinq ans de service, 60 livres de gages. (LE ROYER)
- Un charpentier Le 8 Mai, Honoré Dauvy, compagnon charpentier natif de la paroisse de Moubouy proche la ville de Tours, s'engage pour cinq ans, moyennant cent livres de gages, plus une espée et un pistolet. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

- Un
couvreur
et un
défricheur
- Le 9 Mai, Jean Fresnot, couvreur, et Simon Jupin, défricheur de Ruillé en Champagne, s'engagent pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages par chacun an.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un
chirurgien
- Le 10 Mai, M. Estienne Bouchard Me Chirurgien,¹³ natif de la paroisse S^t Paul de la ville de Paris, demeurant ordinairement en la ville et duché d'Epéron, « s'oblige à « aller servir dans la d. ile de Montréal de son art de chirurgien durant le temps de cinq années entières et « consécutives. » Les Sieurs Le Royer et de Maisonneuve « promettent de le nourrir loger et coucher tant pendant le « voyage que led. temps de son service et icelluy fini le « faire reconduire en France a leurs frais et despens sans quil en couste auleune chose aud. Bouchard auquel sera « fourny de tous instruments necessaires pour exercer « led. art de chirurgie, Et oultre de luy paier par chacun « an la somme de cent cinquante livres de gages pendant « lesd. cinq années, etc. (MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un
défricheur
- Le 10 Mai, engagement pour cinq ans de Christoffe Roger, défricheur, natif de Clermont et y demeurant, pour 60 livres de gages par chacun an.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un
tisserand
un
boulangier
un
jardinier
un
défricheur
- Le 11 Mai, engagement des nommés Martin Lorient, tisserand en toile, et Urban Graveline de la paroisse de Clermont, François Hudin, boulangier de la ville de la Flèche, et Christoffe Gaillard, jardinier de la paroisse de Verron près la Flèche. Cinq ans de service moyennant 75 livres de gages pour lesd. Lorient, Graveline et Hudin et 60 livres pour led. Gaillard.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)
- Un
défricheur
un
puisatier
- Le 11 Mai, engagement pour cinq ans de service des nommés Pierre Hardy,¹⁴ défricheur de la paroisse de Bailleul, et Michel Maugin, défricheur et puisatier de la ville du Mans, le premier pour 75 livres par an et le second pour 60 livres.
(MAISONNEUVE et LE ROYER)

13. E.B., l'un des premiers chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Montréal; fut appelé à traiter Jeanne Mance lors de sa chute sur la glace, en janvier 1657.

14. L'étude de Me Legrand, de la Flèche, possède un acte par lequel le nommé Hardy, « partant pour VilleMarie avec Paul de Chomedey, donne ses biens à sa sœur Gabrielle ».

Un chapelier Le 11 Mai, engagement de Jean Davoust, chapelier de la paroisse de Clermont près la Flèche; cinq ans de service, 75 livres de gages. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

Deux défricheurs Le 11 Mai, les nommés Guy Motais de la paroisse de Meslay et Marin Denyau¹⁵ (Sieur Destailis) de la paroisse de Luché près la Flèche, défricheurs, s'engagent pour cinq ans, moyennant 75 livres. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un défricheur Le 11 Mai, René Cadet de S^t Germain-du-Val, défricheur, s'engage pour cinq ans, moyennant 60 livres de gages. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un meunier Le 12 Mai, Louis Biteau, meunier et défricheur de la paroisse de Clermont, s'engage pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

Un jardinier Le 12 Mai, le nommé Charles Belot, jardinier de la paroisse de S^t Jean de la Motte près la Flèche, s'engage pour cinq ans, moyennant 60 livres de gages. (MAISONNEUVE et LE ROYER)

Cet acte est le dernier signé par MM. Le Royer et de Maisonneuve qui durent partir ce jour du 12 Mai pour se rendre à Nantes, puisque l'acte suivant fut contracté par M. Hierosme Le Royer, écuyer sieur de la Dauversière, conseiller du Roi, Juge, Lieutenant general en la senechaussée et siege présidial de la Flèche, au nom et comme ayant charge de M. Le Royer son père. (Les notes et les résumés sont de la « compilatrice » de l'Hôtel-Dieu de LaFlèche.)

Un défricheur Le 13 Mai, André Sépuré, défricheur de la paroisse de Thorée près la Flèche, s'engage pour cinq ans, moyennant 75 livres de gages par an. (LE ROYER, fils)

(Il est dit dans l'acte qu'il devra se rendre à Nantes le dix sept^e jour du présent mois pour s'embarquer avec le Sieur de Maisonneuve.)

15. Des Denyau étaient entrés dans la famille LeRoyer; on les disait « haut placés »... Il existait plusieurs familles Denyau, aux patronymes diversement orthographiés, et sans aucun lien de parenté.

Un
pâtissier
et un
défricheur

Le 17 Mai, dernier contrat d'engagement des nommés Mathurin Langevin, défricheur de la ville du Lude, et Olivier Leprince, pâtissier demeurant à Villiers-Charlemagne, s'engagent pour cinq ans et s'obligent même par corps de se rendre dans la ville de Nantes, Maison de M. Charles Lecoq Sieur de la Beaussonnière, pour le vingtième jour du présent mois, pour s'embarquer avec led. Sieur de Maisonneuve et seront payés par chacun an la somme de 75 livres de gages. (LE ROYER)

Selon Faillon, le signataire est Le Royer de Boistaillé, frère du fondateur.

* * *

Cent dix-neuf engagements¹⁶ dus à l'activité de M. de La Dauversière, mis en regard du chiffre global, 154, donné par Faillon, constituent une majorité imposante. Sur ces 154 hommes enrôlés en France, nous dit le même auteur, il n'y en eut que 113 qui passèrent la mer. Comme huit d'entre eux succombèrent à la maladie contractée à bord, le nombre se réduit à 105 hommes.¹⁷

Tous les colons enregistrés à La Flèche se retrouvent dans la liste de Faillon, sauf Pierre Serizay et Paul Panneau. Notre nomenclature présente plus de différence avec celle de M. E.-Z. Massicotte: cette dernière est dressée d'après les minutes du notaire Belliotte, dans la rade de Saint-Nazaire, et les noms qui se rencontrent dans les actes civils à Montréal; celle de Faillon et la nôtre sont établies d'après les engagements contractés en France.

Sur 100 noms portés au rôle d'embarquement dans l'étude de M. Massicotte, on identifie ceux de 69 volontaires engagés à La Flèche. Les « Fléchois » ont encore ici l'avantage du nombre. Les onze dont on ne trouve pas trace au pays sont portés, par notre archiviste, comme ayant péri en mer.

Cette petite poignée d'hommes, dont la sélection s'est faite d'elle-même, soulèvera l'enthousiasme des habitants de Ville-Marie. « Ce fut une joie inexprimable pour la nouvelle colonie de Montréal », narre

16. Nous ne comptons pas la femme de Sébastien LeRoux et ses deux enfants, dits aussi « engagés », aux termes du contrat (30 mars).

17. *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 531. (D'après M. de Belmont).

Sœur Morin, « d'apprendre l'arrivée de M. de Chomedey, escorté de cent hommes, ce qui estoit aussy considérable alors que le seroit mille aujourd'huy ».

Il ressort des données précédentes que La Dauversière est le grand artisan de la recrue de 1653. Il signe les 65 actes notariés dont 30 seulement avec Maisonneuve. Si son fils ou son frère apparaissent une ou deux fois aux contrats, c'est au nom et comme ayant charge du procureur de la Compagnie.

A-t-on jamais signalé la présence de Maisonneuve à La Flèche ? Le fait n'est pas sans intérêt. Le gouverneur de Ville-Marie logeait sans aucun doute chez le procureur de la Société de Notre-Dame de Montréal. Il y avait place dans la maison hospitalière du grand « receveur ». Le baron de Fancamp l'avait quittée vers 1646; de plus, il ne restait chez Le Royer que l'aîné et le plus jeune de ses fils, Jérôme et Joseph: ses trois autres enfants étaient entrés en religion.

Maisonneuve venait-il à La Flèche pour la première fois ? Vraisemblablement non. Il s'y rendit assurément au cours de ses deux voyages précipités de 1645 et 1646. Sous une mise en scène assez dramatique: décès du père de Maisonneuve, assassinat de son beau-frère, « dessein ruineux de sa mère pour des secondes noces », on découvre d'autres motifs qui s'accordent mieux avec les intérêts du pays, motifs que justifie le résultat de ces deux voyages.

Faillon semble oublier les raisons qu'il a mises en avant et parle des démarches de Maisonneuve comme s'il se fût agi d'un programme bien arrêté d'avance (pourquoi n'en serait-il pas ainsi?): rapport sur Montmagny; refus de Maisonneuve à la succession de celui-ci, rappelé; nomination de M. d'Ailleboust comme gouverneur général.¹³ On dirait des événements placés dans un autre cadre.

A son premier voyage en 1645, Maisonneuve se serait rendu à La Flèche pour s'entretenir avec La Dauversière et lui exposer le danger qui menace le Canada, en raison de l'insuffisance du gouverneur. L'affaire est portée à la cour; Maisonneuve revient sans se douter que son chef l'a recommandé au gouvernement du pays. Trois jours après son arrivée à Québec, le bateau de M. de Repentigny lui apporte une lettre de La Dauversière lui apprenant, entre autres choses, que le gouverneur est mis à pied — peut-être aussi qu'il est lui-même nom-

18. *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 86 et 90.

mé gouverneur en sa place — qu'il doit retourner immédiatement en France. Il y retourne (1646), voit La Dauversière, mais refuse le poste de gouverneur général qu'on lui offre et fait choisir d'Ailleboust, son lieutenant.¹⁹

Nous sommes loin de la recrue de 1653, mais nous avons rapproché le gouverneur de Montréal du fondateur de Montréal et laissé soupçonner combien des dévouements de La Dauversière restent ignorés.

* * *

Pays d'origine des colons de 1653

Anjou:

La Flèche et ses environs	71	<i>Perche</i>	2
Autres localités.....	10	<i>Bourgogne</i>	2
<i>Maine</i>	15	<i>Normandie</i>	2
<i>Champagne</i>	8	<i>Touraine</i>	2
<i>Ile de France:</i>		<i>Picardie</i>	1
Paris.....	3	Orléans.....	1
Senlis.....	1	Nevers.....	1

Ce tableau nous fait constater, encore une fois, que Le Royer est la cheville ouvrière du recrutement de Ville-Marie. Nous n'hésitons pas à lui attribuer l'enrôlement des colons de l'Anjou et des environs. Ses fonctions de percepteur des impôts en sa ville natale lui donnaient juridiction sur sept châtellenies du chapitre de Saint-Martin de Tours et sur quelques provinces du Maine qui relevaient alors de l'élection de La Flèche. Au surplus, son père résida à Tours et plusieurs membres de la famille de Jeanne de Baugé, sa femme, étaient établis au Maine.

Le Maine était familier à Le Royer pour d'autres raisons. Les deux premières filiales de la Maison de La Flèche, les Hôtels-Dieu de Laval et de Baugé, aujourd'hui respectivement des départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire, faisaient alors partie de la province du Maine. Explications superflues: sur quelle route n'a pas chevauché Le Royer!

Sur 119 volontaires enrôlés à La Flèche, l'Anjou, le Maine et la Touraine en fournirent 98. « Je vois », nous écrivait un archiviste

19. *Notes historiques*, dont la substance se retrouve dans les déclarations mêmes de Faillon. (Cf. référence ci-dessus).

parisien (lettre du 6 avril 1940), alors à La Flèche, « par ce que je connais de la famille Le Royer: Le Royer de la Motte, de Chantepie, de Boistaillé, etc., que cette maison était cantonnée principalement du côté de Verron, Crosnières, Malicorne, etc. De cette constatation et de diverses autres, j'en conclus que les environs de la terre de La Dauversières constituent, en gros, le pays d'origine de Montréal ».

Le Royer eut des collaborateurs dévoués, il est vrai, aussi laissons-nous la Champagne au crédit de Maisonneuve. Nous rappelons qu'à cette époque Fancamp, son *alter ego*, avait quitté définitivement La Flèche pour entrer dans les Ordres; que Renty, un autre Normand, était mort depuis quatre ans; qu'Olier, le chevalier de la route par excellence, qui sillonna la France pour ses « missions » ou ses dévotions, voyait sa carrière publique remplie. Au mois de mars 1652, il tombe sérieusement malade, reçoit les derniers sacrements de l'Église et se démet de sa cure le 20 juin de la même année.²⁰ « Dans la convalescence qui suivit, les médecins l'ayant d'abord envoyé aux eaux de Bourbon, lui conseillent de passer l'hiver dans le midi, il profita de cette conjoncture pour se rendre en ces pays ». ²¹

Chacun des 35 colons qui complètent l'effectif de 154, donné par Faillon, porte la note suivante: « Nous ignorons le lieu et les autres circonstances de son engagement ». S'il fallait conclure en faveur de collaborateurs éventuels, on serait forcé d'admettre que Le Royer a passé par là. Sur le rôle d'embarquement, chaque engagé déclare avoir reçu *telle somme* de la Compagnie de Montréal en avancement de ses gages. Cet acompte, le partant le tient du procureur de la Compagnie, Jérôme Le Royer de La Dauversière, comme en fait foi l'acte de rachat des 22,000 livres. Cette somme, explique le texte, remise aux mains de Drouart et La Dauversière, est restée en possession de ce dernier. On verra plus loin qu'elle a été spécialement affectée au recrutement.

C'est à tort, remarque Faillon,²² que Dollier de Casson fait intervenir M. de Saint-André dans cette organisation. Aucune des minutes notariales n'indique sa participation à l'œuvre fléchoise. Dans la rade de Saint-Nazaire il fut inscrit sur le rôle d'embarquement (Faillon et Massicotte) et c'est tout. Passé en France en 1658, il revint

20. FAILLON, *Vie de M. Olier*, 1873, t. II, p. 607 et ss.

21. *Idem*, t. III, p. 384 et ss.

22. FAILLON, *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 558.

à Ville-Marie et y conduisit le contingent de 1659. Dollier de Casson a pu confondre cette dernière recrue avec celle de 1653.

* * *

Professions et salaires

Les salaires varient avec les métiers, voire avec les hommes de même métier et l'état civil du colon. Un laboureur accompagné de sa femme et de ses deux enfants reçoit 150 livres par an, tandis qu'il n'est alloué que 60 ou 80 livres à des célibataires.²³

Chirurgien.....	150-200	Brasseur de bière & défricheur	80
Laboureur & famille.....	150	Défricheur & maréchal...	75-80
Laboureur & défricheur	60-75-80	Défricheur & maçon...	60-80
Laboureur.....	60-75-80	Défricheur & cordonnier...	75
Meunier.....	100	Défricheur.....	60-65-70-75
Meunier & défricheur	75-90-100	Défricheur & puisatier.....	60
Menuisier.....	100	Boulangier.....	75
Charpentier.....	75-100	Chapelier.....	75
Couvreur en ardoise et tuile	100	Pâtissier.....	75
Couvreur en ardoise.....	75	Serrurier.....	75
Couvreur & maçon.....	75	Tisseur en toile.....	75
Armurier & ouvrier.....	100	Tisseur en toile & défricheur	75
Armurier & serrurier.....	80	Bêcheur & bûcheron.....	75
Armurier & défricheur.....	75	Bêcheur.....	60-75
Scieur de long & maçon...	90	Coutelier & défricheur.....	75
Tonnelier & maçon.....	90	Sans profession désignée..	60-75
Maçon.....	80	Cordonnier.....	60
Tailleur de pierre & maçon..	80	Jardinier.....	60
Boulangier & défricheur.....	80	Tailleur d'habits.....	60

La lecture des contrats d'enrôlement nous laisse voir à quel fort déboursé devait faire face annuellement la Compagnie de Notre-Dame de Montréal, pour la solde et l'entretien de ses colons pendant la durée

23. Les sommes mentionnées par Faillon indiquent le montant « avancé » à chaque individu sur ses gages, et non le taux de son salaire annuel.

de leurs engagements.²⁴ Les 22,000 livres venaient opportunément. Faillon estime à 10,070 livres le montant avancé sur les gages des partants. Il y avait donc un surplus de près de 12,000 livres dont on ne sera pas embarrassé, s'il n'est déjà engagé. Aux sommes promises, il faut ajouter les frais de transport, d'habitation, de nourriture, d'armes, de munitions de guerre, d'outils et d'instruments, etc. C'était bien, comme on l'a dit, une entreprise royale.

Le remboursement du capital par la veuve du baron de Renty, chez qui il était placé, ne s'opéra que le 4 mars 1653, trois mois et demi avant le départ du *Saint-Nicolas-de-Nantes*. Cette première transaction est suivie immédiatement d'une seconde, ratifiant, entre autres clauses, le transport des fonds susdits.

Devant Bouret et Chaussière, comparaissent Jean-Jacques Olier, Alexandre le Ragois, Roger du Plessis, Henri-Louis Habert de Montmor, Pierre Chevrier de Fancamp, Bertrand Drouart, Louis Séguier et Jérôme Le Royer de La Dauversière, pour eux et au nom des Associés d'une part, et Paul Chomedey de Maisonneuve en son nom et au nom de Jeanne Mance et de Louis d'Ailleboust d'autre part. Vu l'affaiblissement progressif de l'île de Montréal par les incursions des Iroquois et le peu de secours que l'on peut attendre pour soutenir cet établissement si utile à la gloire de Dieu à la propagation de la foi, d'ailleurs recherchant autant qu'il leur est possible de satisfaire aux intentions de la personne fondatrice de l'hôpital de Montréal..., après avoir examiné les moyens par diverses conférences faites avec les personnes associées à un dessein si charitable, ils ont reconnu que le plus utile de tous les expédients proposés était le rachat des 22,000 livres, résolution exécutée par l'acte précédent.

Comme on le constate, les « sieurs comparans » ne délibèrent pas à l'aveugle. Il en sera ainsi pour l'utilisation du fonds de rachat, lequel sera employé « aux despences nécessaires pour Avec autres contributions charitables... envoyer des hommes travailler en lad. Isle de Montreal Aultant que led. fond pourra porter Avec leurs vivres Armes et équipage pour Soutenir lad. Isle contre la Violence des Ennemis du pays, Empéscher labandonnement des habitans Et reduire les terres en culture pour y attirer les Sauvages et Subvenir

²⁴ Selon Sœur Morin, la recrue de 1653 coûta 75,000 livres à la Compagnie de Notre-Dame de Montréal.

aux autres besoins et necessitez... sous la conduite du Sr De la maisonneuve... »

Toutes les dispositions énoncées au texte ont reçu le « consentement expres de la personne qui a fait Lad. fondation quelle Ne Veult estre nommée a eulx certifié par led. Sr de la Dauversiere ». ²⁵

Maisonneuve, quoique présent à Paris, n'apparaît nulle part comme spécialement intéressé aux négociations, non plus que Jeanne Mance. Son rôle comportait plutôt une intervention privée auprès des « Directeurs de l'isle de Montreal » ²⁶ et un exposé de la situation aux assemblées générales tenues à cet effet. Mais l'acquiescement des sociétaires aux propositions de l'administratrice de l'Hôtel-Dieu, transmises par l'organe de Maisonneuve, prouve surabondamment la confiance que ces messieurs accordent à Paul de Chomedey et à Jeanne Mance. Il reste que celle qui a trouvé « l'expédient » a droit à la meilleure part de notre reconnaissance et de notre admiration.

Jeanne Mance ne tardera pas à jouir de son sacrifice.

Les exigences légales étant satisfaites, rien ne retient plus nos colons sur la terre de France. Le 20 juin, le navire quitte la rade de Saint-Nazaire pour gagner l'océan. Contraint de relâcher, il ne fit voile que le 20 juillet. Le *Saint-Nicolas* avait à son bord celle qui deviendra la première éducatrice de Ville-Marie, Marguerite Bourgeoys, nom qui jette un nouveau lustre sur la recrue de 1653. M. de Maisonneuve avait remis entre ses mains la petite Marie du Mesnil, de La Flèche, âgée de dix ans, que M. de La Dauversière lui avait confiée. ²⁷

25. Par cette citation et d'autres semblables, il est clair que Mme de Bullion avait donné son consentement au changement d'attribution des 22,000 livres.

Informée du triste état de la colonie, elle remet 20,000 livres à la Compagnie de Notre-Dame de Montréal par l'entremise de M. de Lamoignon, afin qu'on pût lever un plus grand nombre de soldats. Peut-on exiger approbation plus explicite d'une personne qui désire garder l'incognito ?

Par l'acte du 4 mars 1653, la Société de Notre-Dame de Montréal prend sur elle la responsabilité des propositions de Jeanne Mance et en rend l'exécution possible.

26. « Arrivé à Paris, après que Maisonneuve eut visité chacun des associés de Montréal, il... » (Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 70).

27. Sœur Bourgeoys nous donne d'autres renseignements : « M. de La Dauversière », dit-elle, « envoya pour l'embarquement Marie-Marthe Pinson, de La Flèche, qui fut femme de Jean Milot, Marie du Mans, une autre femme avec son mari et quelques filles ».

Le 22 septembre, jour de la Saint-Maurice,²⁸ le gouverneur de Montréal et sa troupe arrivent à Québec: « la vierge hospitalière » est là, attendant ses rudes héros. Le 16 novembre, Ville-Marie les accueille enfin. Ces fils de la vieille France peuvent maintenant se dire en toute vérité, les « Hommes » de Montréal.

La colonie est sauvée.

Sœur MONDOUX,
*religieuse Hospitalière de Saint-Joseph,
Hôtel-Dieu de Montréal.*

28. FAILLON, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. I, p. 69.

FAILLITE D'UNE POLITIQUE

Le 14 août 1848, le Parlement britannique abrogeait l'article LXI de la constitution canadienne d'alors. Enfin une grande injustice était réparée: la langue française était rétablie dans les droits politiques qu'on lui avait ravés en 1841. A l'occasion du centenaire de cet événement, nous publions plus loin un « Dossier ». Ce « Dossier », nous voudrions le commenter, montrer comment, sept ans à peine après la promulgation de l'article LXI, le législateur métropolitain en venait à l'abroger.

On se rappelle les faits. Londres avait décidé l'anglicisation du Canada français. Relisons ces lignes de Lord Durham, dans son fameux Rapport de 1839:

...le premier et ferme dessein du gouvernement britannique doit être à l'avenir d'établir dans cette province, — [il s'agit du Bas-Canada] — une population anglaise, avec les lois et la langue anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature anglaise.¹

Aux Communes anglaises, John Russell, secrétaire des colonies, avait repris, en juin 1839:

Mon sentiment est que la vraie politique de ce pays, non seulement du point de vue de l'Angleterre et du Parlement impérial, mais aussi des futurs intérêts du Haut-Canada, consiste à donner à toute la province, — [il s'agit des Canadas-unis] — un caractère anglais, de faire en sorte que les lois anglaises et que la législation anglaise s'y implantent dans leur plénitude; d'empêcher, par tous les moyens, que la population française ne soit opprimée et n'ait à souffrir d'aucune injustice, mais, en même temps, de ne pas tolérer que, par ses

1. Texte anglais d'après Lucas, Sir C. P., *Lord Durham's Report on the affairs of British North America*, Oxford, Clarendon Press 1912, p. 288-89: « ...the first and steady purpose of the British Government to establish an English population, with English laws and language, in this Province, and to trust its government to none but a decidedly English Legislature ».

jalousies et son attachement à ses propres coutumes, elle se mette en travers de ce grand progrès qui me semble promis au destin du Canada.²

Rien de plus catégorique. Dans la bouche du ministre, la promesse de modération dans l'usage de la rigueur, visait à calmer tout au plus l'opinion ou les scrupules des libéraux. Russell voulait se faire pardonner, en particulier, l'égalité de représentation parlementaire accordée au Haut et au Bas-Canada, en dépit de l'écrasante supériorité numérique de la province française. Plus avisé, en effet, Durham qui appréhendait des réactions dangereuses en Angleterre et en Amérique, avait mis en garde contre cette violation trop flagrante des principes démocratiques.³ Il fallut moins de sept ans, avons-nous dit, pour faire voler en éclats la politique de Londres. Dès 1842, soit deux ans après le discours de Russell, on peut déjà pressentir l'échec complet. Cette année-là, Sir Charles Bagot, acculé à une impasse, s'est vu forcé de faire appel à la collaboration politique des Canadiens français. Et cet appel, le successeur de lord Sydenham n'a pu s'empêcher de l'avouer au secrétaire des colonies, il l'a adressé aux Canadiens français: « as a Race and as a people rather than a party ». ⁴ L'échec du dessein de Durham et de Russell, le secrétaire des colonies, lord Stanley, l'admettait lui-même implicitement lorsqu'il écrivait à Robert Peel, chef du cabinet britannique: « L'argument capital pour effectuer l'Union fut l'espoir de transformer la minorité anglaise du Bas-Canada en majorité, en jetant dans le nouvel État la majorité anglaise du

2. Hansard, *Parliamentary Debates*, XLVII: « ... I think the true policy of this country, not only with regard to England and the Imperial Parliament, but as regards the future interests of Upper Canada, is to give a British character to the whole province, to allow British laws and British legislation to have a thorough scope; — to take care, by all means, that the French population shall not be oppressed, that they shall not suffer from any injustice, but at the same time not to allow their jealousies and their attachments to their own customs to stand in the way of that great progression which I trust Canada is destined to make... »

3. D'après LUCAS, *Lord Durham's Report...* op. cit., vol II, p. 324: « ...I am averse to every plan that has been proposed for giving an equal number of members to the two Provinces, in order to attain the temporary end of out-numbering the French, because I think the same object will be obtained without any violation of the principles of representation, and without any such appearance of injustice in the scheme as would set public opinion, both in England and America, strongly against it... »

4. Bagot à Stanley, 13 sept. 1842, AC (Archives du Canada), *Bagot's Papers*, vol. V, M. 161, p. 98-102. — Voir aussi, Id. vol. V, Bagot à Stanley, 26 sept. 1842, M. 161, p. 131-39.

Haut-Canada; l'essai n'aura été qu'une lamentable faillite s'il n'aboutit qu'à mettre en minorité les intérêts britanniques dans la législature du Canada-Uni ». ⁵ La faillite y est bien. En réalité que s'est-il passé au Canada, entre le 13 et le 16 septembre 1842? Dans la pensée de Londres, les Canadiens français devaient disparaître comme race. Or c'est en leur qualité de « race et de peuple » qu'ils sont priés d'accorder leur collaboration au gouvernement. Et c'est l'un des leurs, Louis Hippolyte LaFontaine, qui est constitué chef du nouveau cabinet. En outre, par la constitution de 1841, les autorités impériales ont prétendu constituer en une seule province, en État unitaire pour tout dire, le Haut et le Bas-Canada. Or, après le 16 septembre 1842, après la rentrée en politique des Canadiens français comme groupe national et comme représentants de leur province, que reste-t-il de l'État unitaire, ou, comme l'on disait alors, de l'« Union législative »? D'ailleurs, écarter le principe démocratique de la représentation au prorata de la population, pour donner à l'une des provinces une représentation artificielle ou plutôt arbitraire, qu'était-ce déjà sinon ébranler le principe de l'unité? Qu'était-ce sinon établir des frontières entre le Haut et le Bas-Canada et substituer virtuellement à l'union des provinces, une fédération des provinces? En croirons-nous son discours de 1849, lors de son duel parlementaire avec Louis-Joseph Papineau? Ainsi raisonne LaFontaine dès le début de l'Union. Après un rappel du « protêt » des libéraux du Bas-Canada, en 1841, contre l'égalité de représentation des deux provinces. LaFontaine disait donc:

Le protêt de 1841 a eu une portée qu'il faut savoir apprécier aujourd'hui; mais à mes yeux, le refus du gouvernement et de la majorité des membres du Haut-Canada d'accéder à ce protêt en a eu une bien plus grande encore. Ce refus a établi, en fait et en droit, que l'acte d'Union n'avait pas fait des deux Canadas une seule et même province, mais qu'il n'avait fait que réunir, sous l'action d'une seule et même législature, deux provinces jusqu'alors distinctes et séparées, et qui devaient continuer de l'être pour toutes autres fins quelconques: en un mot, qu'il y avait eu, à l'exemple de nos voisins, une confédération de deux provinces, de deux états. C'est d'après cette

5. Stanley à Peel, 27 août 1842, AC. *Bagot's Papers*, vol. IX, M. 165, p. 143-45. « The main argument for the Union was the hope of converting the British minority in the Lower Province into a majority by the infusion of the British majority of the Upper Province; and the experiment will have woefully failed if the result be to throw British interests into a minority in the United Legislature ».

appréciation des faits, fondée sur l'opération de l'Acte d'Union, tel que le Haut-Canada l'a interprété lui-même lorsqu'il fut appelé à le faire par les membres libéraux du Bas-Canada dans leur protêt de 1841, que j'ai réglé ma conduite politique en 1842. C'est en me fondant sur le principe de ne voir dans l'Acte d'Union qu'une confédération de deux provinces, comme le Haut-Canada l'a déclaré lui-même en 1841, que je déclare ici hautement que jamais je ne consentirai à ce que l'une des sections de la province ait, dans cette Chambre, un nombre de membres plus considérable que celui de l'autre, quel que soit le chiffre de sa population.⁶

Quoi que l'on pense de l'argumentation de l'homme d'État canadien-français, une chose est certaine : dès 1842 la Constitution de 1840 opère selon le mode fédératif, ainsi qu'en témoignent, pendant toute la période, les ministères à double section, une pour le Bas-Canada une autre pour le Haut; une double législation adaptée aux intérêts trop divers des deux provinces, intérêts culturels ou sociaux; un parlement dédoublé, ou ce que l'on appelle le « système de la double majorité », c'est-à-dire les représentants d'une province ne votant que les lois de leur province. On verra donc, pendant vingt-cinq ans, le principe fédératif rompre l'État unitaire et produire toutes ses conséquences : aboutissant fatal d'une politique contre nature.

* * *

En ces conditions quel pouvait être le sort de l'article LXI qui décrétait l'unilinguisme officiel? Rarement article de constitution devint en si peu de temps anachronisme. On le vit bien le jour même de l'ouverture du premier Parlement de la Province du Canada à Kingston. Sur proposition d'Augustin-Norbert Morin, la Chambre élit, pour son « Orateur », un Canadien français, Austin Cuvillier.⁷ Et le choix de Cuvillier, nous dit un contemporain, s'inspira, en particulier, de ce motif : « sa connaissance des langues anglaise et française ». ⁸ M. Draper dit voter pour Cuvillier parce que ce « Monsieur parle

6. A. GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada de 1840 à 1850* — Histoire de l'établissement du gouvernement responsable, Québec 1888, p. 536-37.

7. JAL, (*Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada*) Session 1841, p. 2.

8. GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada, de 1840 à 1850...* op. cit., p. 82.

français ». Malcolm Cameron, député de Lanark, « pense que le président de la Chambre devrait être un homme possédant également bien les deux langues ». ⁹ Et les assauts contre le fameux article vont se succéder avec une rapidité qui ferait penser à un mot d'ordre. La première résolution présentée et votée à l'Assemblée législative des Canadas-Unis, tout de suite après le discours du trône, le 15 juin 1841, en est une pour le rétablissement pratique du bilinguisme officiel. M. John Prince, député d'Essex (Haut-Canada), secondé par M. David Thornburn, député de South-Lincoln (Haut-Canada), propose « Que cinq cents exemplaires de la Harangue de son Excellence le Gouverneur Général, prononcée ce jour aux deux Chambres du Parlement provincial, soient imprimées dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre ». ¹⁰ Prenons note qu'à ce moment Tories et réformistes se disputent l'alliance canadienne-française. Lorsque le 19 juin 1841, la Chambre rédige ses règlements, elle adopte unanimement ces 29^{ème} et 38^{ème} articles: ¹¹

Que des Copies du Journal traduit dans la langue Française seront mises sur la Table tous les jours pour l'usage des Membres; et aussi Copies des Discours du Trône, des Adresses, Messages et entrées des autres procédés et délibérations de la Chambre, sur la demande qui en sera faite par deux Membres.

Qu'aucune Motion ne sera débattue ou posée, à moins qu'elle ne soit par écrit et secondée; et quand une Motion sera secondée, elle sera lue en Anglais et en Français par l'orateur, s'il possède ces deux langues; sinon, l'Orateur donnera lecture dans celle de ces deux langues qui lui sera familière, et la lecture en l'autre langue sera faite par le Greffier à la Table, ou son Député, avant d'être débattue.

Le même jour la Chambre décrète: « Que trois cents Exemplaires des dites Règles et Règlements, en Anglais, et deux cents Exemplaires en Français, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre ». ¹² Un dispositif de l'article LXI autorise la publication en langue française des *Journaux* de la Chambre. Le 2 août 1841 la Chambre confie à l'Imprimerie Desbarats et Cary la publication de deux éditions distinctes des *Journaux* et *Appendices*, l'une en Anglais, l'autre

9. *Gazette de Québec*, 19 juin 1841, p. 1, col. 4e et 5e.

10. JAL, session 1841, vol. I, p. 9.

11. JAL, session 1841, vol. I, p. 44-45.

12. JAL, session 1841, p. 52.

en français, et décide que « trois exemplaires en Anglais et deux exemplaires en Français [seront déposés] à la Bibliothèque de la Législature ». ¹³ Le même dispositif de l'article LXI permet la traduction en langue française des lois de la Province. Un projet de loi présenté, à cet effet, par Étienne Parent, le 26 août 1841, est voté par la Chambre cinq jours plus tard. ¹⁴

Vers le même temps, au Conseil législatif, M. Jules Quesnel propose en sous-amendement, à l'« Adresse », un court paragraphe qui eût déclaré l'Union « mesure injuste à l'égard du Bas-Canada », pour cette raison particulière qu'il « portait atteinte à la langue d'une partie de la population ». ¹⁵

Puis, lors de la crise parlementaire du 13 septembre 1842, vint le discours de LaFontaine. En parlant français LaFontaine violait l'esprit de la constitution de 1841; il faut dire qu'il ne violait aucune loi expresse. Que la langue française n'ait pas été frappée d'une proscription absolue, même dans les débats parlementaires, il n'y eut pas de la faute, certes, des francophobes des deux provinces. Volontiers eussent-ils voté la dégradation politique de tout le peuple canadien-français. « The Ultra-British », constate Poulett-Thomson, [desire] « the disfranchisement of the French Canadians ». ¹⁶ Les promoteurs de l'alliance réformatrice du côté du Haut-Canada ne donnent pas dans ce fanatisme farouche. Encore feraient-ils bon marché des idéaux nationaux de leurs futurs associés du Bas. Lisez, à ce sujet, la correspondance de Francis Hincks. Dans ses premières lettres à LaFontaine, Hincks, sans sourciller, conseillait aux futurs alliés du Bas-Canada, le renoncement absolu à leurs « national objects ». Et ce, comme condition première de l'alliance. Et qu'entend Francis Hincks par « national objects » ? « En un mot, selon vous », s'explique le jeune correspondant, « les Canadiens français ambitionnent-ils de demeurer une race distincte ? Si oui, il serait plus loyal de leur part de rester séparés de nous et mieux vaudrait pour eux...; si, pour parler bref, toutes les dis-

13. Voir *Dossier*, pièce no 2.

14. Voir *Dossier*, Pièce no 3.

15. GÉRIN-LAJOLE, op. cit., p. 9, fait observer, dans une note que le *Journal du Conseil législatif* ne contient rien de cette délibération.

16. A Russell, 20 nov. 1839, cité par FIGERTON and GRANT, *Canadian Constitutional development*, (Toronto 1907), p. 277.

inctions d'origine peuvent être abolies et si nous pouvons nous comporter en Canadiens pour le bien du Canada, alors, selon ma conviction, une union des provinces serait profitable aux Canadiens français ». LaFontaine s'inquiète-t-il du sort réservé en l'aventure à la langue de ses compatriotes ? Hincks lui propose d'en prendre lestement son parti. Sur cette question, espère-t-il, les réformistes du Haut-Canada « auront assez de bon sens pour ne pas se compromettre... » « Au Parlement », continuait Hincks, « vos chefs pourraient toujours parler anglais ». Et non sans humour, il ajoutait : « sans doute, s'en trouve-t-il, parmi les vôtres comme parmi les nôtres qui ne sont bons qu'à voter ». ¹⁷

Un peu plus tard la Chambre du Haut-Canada s'était prononcée en faveur de l'usage exclusif de l'anglais au Parlement des Canadas-Unis. Dans son « Adresse au roi », du 13 janvier 1840, elle s'exprimait comme suit : « Et d'abord nous supplions respectueusement votre Majesté que l'usage de la langue anglaise, dans les archives judiciaires et législatives, soit introduit sans retard; et qu'après un délai à déterminer après l'union, tous les débats parlementaires aient lieu en anglais ». ¹⁸ Du reste, la Chambre ne faisait qu'incorporer en son « Adresse », une résolution votée par elle et par une large majorité, un mois auparavant (13 décembre 1839) : « Résolu, Que la langue anglaise soit parlée et soit d'usage au parlement, dans les cours de justice, et dans tous les autres documents publics. » ¹⁹ De l'avis de Poulett-Thomson, la fortune la plus souhaitable pour le Bas-Canada eût été, si possible, un régime despotique de dix ans ²⁰. Pourtant sur la question de langue, le gouverneur se montra plus modéré. S'il admettait l'usage exclusif de l'anglais partout ailleurs, il n'en voulait point dans les cours de justice non plus que dans les débats parlemen-

17. Hincks à LaFontaine, 12, 30 avril, 19 sept. 1839, *Papiers LaFontaine, Archives de la Société historique de Montréal*.

18. AC. *Parliamentary Papers*, P.F. 76, Canada, p. 47. « And first, we respectfully entreat your Majesty, that the use of the English language in all judicial and legislative records be forthwith introduced; and that at the end of a space of a given number of years after the Union, all debates in the Legislature shall be in English ».

19. 7th. Resolved, That the English language be spoken and used in the legislature, courts of justice, and in all other public proceedings». Id., *Parliamentary Papers*, p. 24.

20. Cité par EGERTON and GRANT, op. cit., p. 277-78.

taires. Il s'en ouvrait à Russell: « Je recommande que dans tous les procès-verbaux de la législature, la langue anglaise soit seule adoptée... Les débats toutefois pourraient se faire, soit en français, soit en anglais, à la discrétion du président [Speaker]. La constitution de la Louisiane fournit un précédent sur ce point ». ²¹ L'avis du gouverneur prévalut et la substance en passa dans l'article LXI.

Quelle portée faut-il attribuer au discours historique de LaFontaine ou plutôt au court passage de ce discours où l'orateur proteste contre l'article LXI? Qu'on nous permette encore une parenthèse pour rappeler que LaFontaine n'était pas le premier à parler français dans le Parlement de l'Union. Élu orateur en 1841, Cuvillier a remercié la Chambre en anglais et en français. ²² Ce même jour ou quelques jours plus tard, MM. Viger et Morin discutent en français une résolution d'ajournement. ²³ Si l'on se reporte encore au « Dossier », Pièce no 7, on y verra que forcément les députés canadiens-français parlèrent français, dès la première session du parlement.

Avant toute chose, possédons-nous le texte authentique du morceau d'éloquence de LaFontaine? Les historiens l'ont cité avec quelques variantes. LaFontaine ne paraît pas avoir écrit son discours. Du reste, du 9 au 13 septembre, les événements se sont précipités à une telle allure que l'orateur eût pu difficilement rédiger quoi que ce soit. *L'Aurore des Canadas* (26 septembre 1842, p. 1-2) reproduisait, de la *Minerve*, un texte de LaFontaine, sous le titre de: « Notes du discours prononcé par Mr. Lafontaine, dans la Chambre d'Assemblée, le 13 septembre courant ». Le 30 septembre le *Canadien* (p. 2, col. 2, et p. 3, col. 1) reproduisait à son tour et très exactement les mêmes notes coiffées du même titre. Ces notes sont-elles de LaFontaine ou du courriériste parlementaire? Rien ne permet d'en décider. Tout au plus quelques lourdeurs de forme, quelques incorrections grammaticales nous feraient-elles attribuer ces notes au courriériste. On pourrait, il est vrai, mettre ces fautes ou incorrections, sur le compte de l'impro-

21. « I recommend that in the publication of all records of the Legislature, the English language only should be adopted... The debates of course, may be conducted either in French or English, according to the discretion of the Speaker. The Constitution of Louisiana affords a precedent for this regulation ». (Poulett-Thomson à Lord John Russell, 22 janv. 1840, AC. Q. 270-1, p. 119-20.)

22. *Gazette de Québec*, 19 juin 1841, p. 1, col. 5.

23. *Gazette de Québec*, 19 juin 1841, p. 1, col. 1ère.

visation. Car il paraît bien que le morceau fût improvisé. Par sentiment de l'inutilité du geste ou par souci d'éviter des embarras à leurs alliés du Haut-Canada, les députés canadiens-français s'interdirent toute critique trop ouverte contre les injustices de l'Union.²⁴ Au Conseil législatif, la protestation de Jules Quesnel contre l'unilinguisme officiel n'avait rallié que le protestataire.²⁵ Des interrupteurs ont provoqué la protestation de LaFontaine; car il semble qu'il y eut deux interrupteurs. Les journaux canadiens-français ont parlé de M. John-Henry Dunn, ministre et député de Toronto. Et, dans la correspondance parlementaire de la *Minerve*, LaFontaine s'en prend au député de Toronto. Mais on lit dans le *Quebec Mercury* (20 sept. 1842, p. 2, col. 1ère): « Mr Draper apologized to Mr LaFontaine for having unnecessarily, as it appeared, interrupted him — it arose from his not fully catching his words... He felt at a crisis like this how important it was that his course should be thoroughly understood ». ²⁶ Quoi qu'il en soit, et qu'il ait improvisé ou non, LaFontaine, c'est connu, écrivait et parlait assez correctement sa langue. Ses écrits, sa correspondance en témoignent: il possédait son français mieux que Papineau, mieux que Morin, mieux même qu'Étienne Parent. Dans notre « Dossier », (voir Pièce no 5) nous avons donc cité le texte recueilli par Antoine Gérin-Lajoie. Il nous paraît de forme plus correcte que tout autre. Et l'on voudra se rappeler que l'auteur de *Dix ans au Canada* pouvait se targuer d'une « connaissance personnelle... des hommes et des choses pendant une période de plus d'un quart de siècle ». ²⁷

Quel effet obtint ce discours? L'impression produite sur une partie de la presse anglaise offre quelque chose d'amusant. La *Montreal Gazette* (19 sept. 1842) note que LaFontaine a parlé dans sa langue maternelle (*in his vernacular*). Le *Quebec Mercury* ne rapporte rien ou si peu que rien du discours. L'orateur, y lit-on, a parlé d'une voix basse. On l'entendait à peine de la galerie de la presse. Le journal sent même le besoin de s'excuser de son résumé trop bref, par le peu de familiarité

24. GÉRIN-LAJOIE, op. cit., p. 89.

25. GÉRIN-LAJOIE, op. cit., p. 92.

26. LaFontaine prononça, ce jour-là, deux discours, ou un discours en deux parties: une première partie pour demander la formation de la Chambre en Comité général; une deuxième devant le Comité général de la Chambre. Il se peut qu'on l'ait interrompu à chaque partie de son discours.

27. GÉRIN-LAJOIE, op. cit., Préface de l'auteur, p. 9.

de son reporter avec la langue française. Le *British Colonist* atteint au chef-d'œuvre dans son compte rendu. Deux lignes: « Alors M. LaFontaine se leva et parla en français... M. Lafontaine s'adresse à la Chambre en français pendant au delà de deux heures ». ²⁹

LaFontaine parlait bien l'anglais. Pour Hincks, on l'a vu plus haut, l'usage exclusif de l'anglais, au parlement des Canadas-Unis, ne pouvait embarrasser les chefs canadiens-français. Pour justifier son interruption, M. Dunn fit précisément valoir que « the honourable gentleman could speak English very well ». ³⁰ Pourquoi LaFontaine, dans une circonstance où il importe qu'il se fasse comprendre de toute la Chambre, choisit-il de parler français? Sans doute manie-t-il plus facilement sa langue maternelle. On peut l'en croire aussi, quand, de ce discours français, il prétend faire une solennelle protestation contre la pensée inspiratrice de l'Acte d'Union. Pour saisir en effet, la pleine signification de cette manifestation oratoire, il faut la replacer dans le milieu où elle se produisit, et dans les circonstances dramatiques de ce 13 septembre 1842. LaFontaine est alors député de North York, Haut-Canada, où ses amis réformistes l'ont fait élire après sa défaite dans Terrebonne. Le gouverneur vient de lui offrir le poste de chef du gouvernement. Ce poste, le gouverneur général le lui a offert non comme à un simple individu, ni même au chef d'un simple parti politique, mais au chef d'une nationalité. « Je me sens toujours le même désir d'inviter la population d'origine française de cette Province », lui a écrit Sir Charles Bagot, « à prêter son aide et sa coopération sincère à mon gouvernement ». Quelques jours plus tard, dans une dépêche au ministre des colonies, Bagot devait préciser encore davantage sa pensée: « Je me suis tourné vers les Canadiens français; je me suis tourné vers eux, comme vers une race et un peuple plutôt que vers un parti » (As a Race and a people rather than as a Party) ³¹. C'est environné de tout ce prestige que Louis-Hippolyte LaFontaine a prononcé son discours français. Trois jours plus tard, il serait chef de gouvernement; il le serait avec participation des siens au nouveau ministère et par-

28. Le *Quebec Mercury*, 20 sept. 1842.

29. « Mr LaFontaine then rose and spoke in French... Mr Lafontaine adressed the house in French for above two hours ». (*British Colonist*, (Toronto) 21 sept 1842, p. 2, col. 3-4.

30. Le *British Colonist* (Toronto) 21 sept. 1842, p. 2, col. 3-4.

31. Bagot à Stanley, AC. *Bagot's Papers*, vol. V, M. 161, p. 131-39.

tage égal des portefeuilles avec ses alliés du Haut-Canada. Ces faits revêtaient une importance qui ne pouvait échapper aux autorités coloniales et métropolitaines. En vérité que se passe-t-il entre le 13 et 16 septembre 1842? Grâce à la collaboration du jeune chef canadien-français, une crise qui aurait pu devenir fatale aux Canadas-Unis, va se dénouer dans l'ordre et la paix, par le jeu normal des institutions politiques. Mais il y a plus. Le jeune chef devient, par la force des choses, dans l'histoire constitutionnelle de l'empire, l'un des protagonistes de l'une de ses plus considérables évolutions. Après de tels événements et un pareil revirement de situation, comment maintenir l'ostracisme contre la langue du chef du ministère? Que restait-il du fameux article LXI?

* * *

Une abrogation ne peut plus tarder. Bagot meurt. Sir Charles Metcalfe remet tout en question et provoque la démission du ministère LaFontaine-Baldwin. La bataille de la langue continue. A l'ouverture de la session parlementaire de 1844, John Prince, député d'Essex et Robert Christie, député de Gaspé, entreprennent de faire élire Augustin-Norbert Morin, au poste de président de la Chambre, contre Allan McNab. Ils invoquent, en faveur de Morin, la nécessité pour la fonction de président, d'une connaissance parfaite des deux langues. Morin est défait, mais par trois voix seulement.³² Le 3 décembre un autre débat s'engage sur la question de langue. Joseph Laurin, jeune député de Lotbinière, proteste contre l'usage trop exclusif de l'anglais à la Chambre. Il demande la mise en pratique du règlement parlementaire qui veut que toute proposition soit traduite d'une langue dans l'autre, selon qu'elle aura été rédigée dans l'une ou l'autre. Chauveau, McNab, le procureur général Smith, LaFontaine, Morin, prennent part à la discussion. Smith, McNab accorderaient volontiers la traduction sur demande. Les orateurs canadiens-français la réclament comme un droit et dans tous les cas. « Ne serait-il pas humiliant », s'exclame Chauveau, « qu'à chaque motion un Canadien français fût obligé de demander une traduction? »³³ Le 19 décembre 1844, toujours dans la même session,

32. JAL, session 1844-45, p. 1-2. — GÉRIN-LAJOIE, op. cit., p. 265-66.

33. *L'Aurore des Canadas*, 5 décembre 1844, p. 2 col. 5.,

Joseph Laurin, député de Lotbinière, appuyé par Denis Bertrand, député de Rimouski, fait décider « que tous les Bills et Documents soumis à la considération de cette Chambre, soient imprimés en nombre égal dans chacune des langues Anglaise et Française », ³⁴ Toutefois les partisans de l'unilinguisme n'ont pas abandonné leurs dernières positions. Les « Règles et Réglemens » de l'Assemblée législative ont statué (art. 38) que toute motion écrite et secondée sera lue en anglais et en français par l'orateur, s'il possède ces deux langues; à défaut de quoi l'orateur n'en fera lecture qu'en sa langue maternelle, laissant au greffier ou à son assistant de la lire en l'autre langue. Ce texte autorise-t-il la présentation d'une résolution rédigée uniquement en français? Le 17 février 1845, Allan McNab déclare hors d'ordre une résolution de Joseph Laurin, député de Lotbinière, parce qu'elle est écrite en français et dérogeatoire par conséquent, estime-t-on, à l'article LXI de la Constitution. Un débat orageux s'ensuit. Morin déclare contre nature des lois de cette espèce et aucunement sujettes à obéissance. Une loi qui prétend empêcher un peuple de parler sa langue, soutient LaFontaine, est immorale et nulle de fait. On demande le vote. Trente-une voix appuient la décision de l'orateur. Trente la réprouvent. ³⁵ Un ministre canadien-français, Denis-Benjamin Papineau, a donné la voix majoritaire. Le pauvre homme, raconte un journal de l'époque, « se leva et s'assit deux ou trois fois, comme un homme qui va faire une action qui répugne à son cœur, mais qu'il accorde pourtant aux exigences de sa position ». ³⁶ M. Papineau veut expliquer son vote. Les protestations, les cris étouffent sa voix. ³⁷

Pendant ce temps-là, dans le domaine officiel, la langue française ne laisse pas de gagner chaque jour du terrain. Au parlement le « bureau du traducteur français » est tellement surchargé de besogne qu'en 1845, il faudra accorder au chef de ce bureau, trois assistants français. ³⁸ L'heure paraît donc venue de tenter contre l'article LXI l'assaut définitif. LaFontaine y prélude le 9 décembre 1844. Il demande

34. JAL, session 1844-45, p. 85.

35. JAL, session 1844-45, p. 260-70.

36. GÉRIN-LAJOIE, op. cit., p. 276.

37. *L'Aurore des Canadas*, 20 fév. 1845, p. 2, col. 2.

38. JAL, session 1844-45, p. 128-30.

copie de la correspondance échangée depuis 1840, entre le gouvernement de la province et le gouvernement impérial, au sujet de la question de langue.³⁹ Le 13 décembre, réponse plutôt réticente de Sir Charles Metcalfe: aucune correspondance sur ce sujet n'a été trouvée « si ce n'est une Dépêche confidentielle du Gouverneur Général au Secrétaire d'État de Sa Majesté, et une Dépêche confidentielle de Sa Seigneurie, en réponse à cette première ». Sir Charles Metcalfe ajoute qu'il « ne se croit pas libre de mettre ces documents devant la Chambre ». ⁴⁰ Il ne restait à LaFontaine qu'à pousser son offensive et à demander l'abrogation pure et simple de l'article LXI. Y avait-il témérité à tenter la chose? Quel cas ferait le ministère d'une pétition dont il n'aurait pas eu l'initiative et sur un sujet aussi inflammable? Comment obtenir l'assentiment de Sir Charles Metcalfe, alors dans toute la ferveur de son « britishisme » exalté et qui ne veut voir dans l'opposition parlementaire, composée en majorité de députés canadiens-français, qu'une poignée de séditeux?

D'autre part LaFontaine et ses amis peuvent compter sur le caractère désuet de l'article LXI, devenu intolérable depuis l'évolution politique de la province. Ils peuvent tabler aussi sur les embarras politiques de Metcalfe. Le dictateur gouverne un peu comme Sydenham, contre le sentiment profond des deux provinces, par un régime d'expédients toujours renouvelés et toujours précaires. Une pétition comme celle de LaFontaine acculerait deux des ministres du gouverneur, MM. Viger et Papineau, à une situation intenable. Ils auraient à choisir ou de se déshonorer devant leurs compatriotes ou de démissionner en précipitant une crise ministérielle. Restait une solution inespérée et presque invraisemblable, et ce serait que, par impuissance d'empêcher l'intervention de LaFontaine, ou jugeant trop malhabile de s'y opposer, le gouvernement se l'appropriât pour en recueillir le bénéfice.

L'inattendu se produisit ⁴¹. Le 13 janvier 1844, le jour même où Sir Charles Metcalfe faisait parvenir à la Chambre sa réponse réticente à la résolution de LaFontaine, M. Denis-Benjamin Papineau donnait

39. JAL, session 1844-45, p. 29.

40. JAL, session 1844-45, p. 49.

41. D.-B. Papineau avait-il déjà fait une promesse en ce sens? On le croirait à lire *l'Aurore des Canadas*, 7 déc. 1844, p. 2, col. 2.

avis d'une « adresse » prochaine à Sa Majesté pour l'abrogation de l'article LXI.⁴² Les hommes de Sir Charles prenaient les devants. On décidait de renchérir sur le patriotisme de l'opposition. Un biographe de Metcalfe, John William Kaye, nous a laissé sur ce point d'histoire, un singulier aveu. En se prêtant à ces intrigues politiques, le gouverneur, écrit le biographe, « avait conscience de descendre du piédestal où pendant près d'un demi-siècle de services publics, il s'était jusque-là tenu, et qu'il devenait, dans son propre jugement, quelque chose comme un fourbe ». ⁴³ Et Kaye ajoute: « Des instructions du gouvernement impérial lui interdisaient de se prêter à une mesure de cette sorte; mais il fallait désarmer l'opposition et Metcalfe consentit à laisser M. Papineau présenter l'adresse ». ⁴⁴ Ce qui fut fait le 20 décembre 1844. ⁴⁵ L'affaire traîna quelque peu en longueur. Enfin le 21 février 1845 le parlement de Montréal — Montréal était devenu la capitale — vécut une heure historique. Tout un peuple, par la voix de ses représentants politiques, demandait qu'on le relevât de l'injuste humiliation de 1840 et qu'on rétablît, dans ses droits officiels, la langue de ses pères. ⁴⁶ La pétition fut votée par un vote unanime que le ministère LaFontaine-Baldwin n'eût pu lui-même espérer. Moment d'euphorie qui faisait oublier les violentes diatribes que, de nouveau divisés depuis l'avènement du ministère Draper-Viger, les Canadiens-français se prodiguaient d'un camp à l'autre. Pause trop brève avant les heurts passionnés qui vont ébranler puis dissoudre l'Union des Canadas.

Quel sort ferait à cette pétition le gouvernement impérial? On le verra par les Pièces no 9, 10, 11, 12 du *Dossier*. Il y eut d'abord, le 19 mai 1845, la réponse de lord Stanley à Metcalfe. Que contenait cette première réponse? On peut le présumer par l'attitude que prendra, sur la question, lord Stanley, en 1848, à la Chambre des lords. On le devine aussi par le mystère dont Metcalfe entoura cette dépêche du secrétaire des colonies; il ne la déposa pas officiellement, mais privé-ment devant le ministère, la faisant voir en particulier aux minis-

42. GÉRIN-LAJOLE, op. cit., p. 271.

43. KAYE, John William, *The Life and Correspondence of Charles, lord Metcalfe* (a new and revised edition) London 1848, vol. II, p. 392.

44. KAYE, op. cit., p. 392.

45. JAL, session 1844-45, p. 92-3.

46. Voir *Dossier*, Pièce no 7.

tres canadiens-français. Du reste cette réponse est restée introuvable.⁴⁷ Et il semble que Metcalfe ou d'autres en aient pris à leur aise avec les archives secrètes de la Province. Cauchon écrivait à LaFontaine le 10 janvier 1860: « Il est malheureux que plusieurs dépêches de lord Metcalfe soient perdues et surtout les utiles ». ⁴⁸ Gladstone, successeur de Stanley, accorda d'abord à la pétition, un bienveillant accueil. Le ministre jugeait toutefois inopportunes de trop fréquentes modifications à la constitution canadienne. Il promit de faire deux coups d'un seul et d'abroger l'article LXI en même temps que l'article relatif à la liste civile dont le parlement canadien avait aussi sollicité l'amendement. ⁴⁹ Or il advint que l'amendement du dernier article arriva sans l'autre. Sur ce, deux ans passèrent; et, de l'article LXI et de la pétition du parlement canadien, il parut qu'à Londres l'on ne gardait plus qu'un vague souvenir. Dans l'intervalle, Russell, l'auteur de la constitution de 1841, avait remplacé Peel à la tête du gouvernement britannique. Et comme le désaveu de ses propres lois exige du législateur une abnégation aussi rare qu'héroïque, Russell ne se pressa point. D'autre part, la Chambre canadienne s'étant gardée de toute instance, on prit ce silence respectueux pour un retour de sagesse, le temps et l'expérience, pensait-on, n'ayant pu que réconcilier les esprits avec les avantages et le charme de l'unilinguisme officiel ⁵⁰.

Pour déranger ces calculs politiques, il fallut la rentrée en scène de Louis-Joseph Papineau en 1848 et quelques allusions plutôt aigres de l'ancien tribun, à cette abrogation lente à venir. Il fallut surtout le second avènement de LaFontaine au pouvoir. Le nouveau gouverneur, lord Elgin, eut à subir littéralement un siège, de la part de l'homme d'Etat canadien-français. Puis Elgin, à son tour, dut entreprendre le siège de lord Grey. ⁵¹ Il faut regretter qu'à cette époque le cabinet britannique ait perdu une belle occasion de poser un geste d'élégance. « Ce n'est pas tout à fait sans répugnance », ne pourra s'empêcher d'écrire Henry George Grey, « que les conseillers actuels de Sa Majes-

47. Voir *Dossier*, Pièce no 9.

48. *Papiers LaFontaine*, Archives de la Société historique de Montréal (Bibliothèque Municipale, Montréal).

49. Voir *Dossier*, Pièce no 11.

50. Voir *Dossier*, Pièce no 13.

51. Voir *Dossier*, Pièce no 12 et Pièce no 13.

té proposeront la modification que l'on désire dans l'Acte de Réunion... »⁵² Lord Elgin rachèterait cette mauvaise grâce. Le 18 janvier 1849 le parlement canadien s'ouvrait à Montréal. Le gouverneur lut d'abord en anglais le discours de la couronne; mais il en reprit lui-même la lecture en langue française⁵³. C'est donc en français, que la Chambre et le pays apprirent l'abrogation de l'article LXI. Il est à peine besoin de souligner la portée de cette abrogation et du geste de lord Elgin. Égale dignité des deux langues; égalité politique des deux races; affirmation plus solennelle ne pouvait être faite de ces deux réalités constitutionnelles, en des pays où le fait acquis, le « précédent » entrent si grandement dans la genèse et la définition du droit.

Lionel GROULX, ptre

52. Voir *Dossier*, Pièce no 13.

53. Voir *Dossier*, Pièce no 15.

DOSSIER

sur un centenaire 1848-1948

RÉTABLISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS SES DROITS OFFICIELS

Pièce No 1

ART. XLI DE LA CONSTITUTION DE 1840. — KENNEDY, W.P.M., *Statutes, Treaties and Documents of the Canadian Constitution 1713-1929*, Oxford University Press 1930, p. 439-40.

XLI. And be it enacted that from and after the said reunion of the said two Provinces, all writs, proclamations, instruments for summoning and calling together the Legislative Council and Legislative Assembly of the Province of Canada and for proroguing and dissolving the same, and all writs of summons and election, and all writs and public instruments whatsoever relating to the said Legislative Council and Legislative Assembly or either of them, and all returns to such writs and instruments, and all journals, entries, and written or printed proceedings of what nature soever of the said Legislative Council and Legislative Assembly and each of them respectively, and all written or printed proceedings and reports of committees of the said Legislative Council and Legislative Assembly respectively, shall be in the English language only: Provided always, that this enactment shall not be construed to prevent translated copies of any such documents being made, but no such copy shall be kept among the records of the Legislative Council or Legislative Assembly, or be deemed in any case to have the force of an original record.

Pièce No 2

IMPRESSION DES JOURNAUX DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DU CANADA DANS LES DEUX LANGUES. Et ce, dès la première session de 1841. — *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada* du 14^e juin au 18^e septembre, 1841. Dans les 4^e et 5^e années de notre Souveraine, LA REINE VICTORIA. Première session du parlement provincial du Canada. Session 1841. Imprimés par Desbarats & Cary, 1842. p. 303.

RÉSOLU, Que les Impressions Journalières de cette Chambre, et l'Impression des Journaux et de l'Appendice de la présente Session, soient données à Messieurs *Desbarats* et *Cary*, qui ont offert de faire l'ouvrage aux prix suivants, savoir:

Impressions journalières dans la langue Anglaise, 2s. 6d. par 1000 Ems.
Do. dans la langue Française, 2s. 9d. par 1000 Ems.
Journaux et Appendices, dans les langues Anglaise et Française, 2s. 3d. par 1000 Ems.

Pièce No 3

TRADUCTION DES LOIS EN LANGUE FRANÇAISE. — *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada* du 14^e juin au 18^e septembre 1841. Dans les 4^e, et 5^e. années de notre Souveraine, LA REINE VICTORIA. Première session du parlement provincial du Canada. Session 1841. Imprimés par *Desbarats & Cary*, 1842, p. 490.

Ordonné, Que M. *Parent* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à ce que les Lois de cette Province soient traduites dans la langue Française, et pour d'autres objets y mentionnés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

Ibidem, p. 517.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à ce que les Lois de cette Province soient traduites dans la langue Française, et pour d'autres objets y mentionnés, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Ibidem, p. 521.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à ce que les Lois de cette Province soient traduites dans la langue Française, et pour d'autres objets y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit « Aete pour pourvoir à ce que les Lois de cette Province soient traduites dans la Langue Française, et pour d'autres objets y relatifs. »

Ordonné, Que M. *Parent* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Pièce No 4

Le 6 septembre 1842 les conseillers du district de Terrebonne, dans une requête aux deux Chambres du Canada, prient La Fontaine:

1) d'amender l'Acte d'Union en réhabilitant la langue Française dans les procédés parlementaires. (AC. vol. IV des *Papiers LaFontaine*)

Pièce No 5

DISCOURS DE LAFONTAINE, 13 septembre 1842. (Extrait): GHOULX, Lionel, *Vers l'indépendance politique — Un centenaire de liberté*, Ed. l'Action Nationale, Montréal 1942, p. 26.

On me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à faire dans cette Chambre. Jo me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même.

Pièce No 6

PÉTITION DE LAFONTAINE (9 décembre 1844): *Journaux de l'Assemblée Législative de la Province du Canada*, depuis le 28ème jour de Novembre, 1844, jusqu'au 29ème jour de mars, 1845. Les deux jours inclus, et dans la huitième année du règne de notre souveraine Dame la Reine Victoria — Étant la première session du second parlement provincial du Canada, Session, 1844-5. Imprimés par Ordre de l'Assemblée Législative. p. 29.

Sur motion de l'Honorable M. La Fontaine, secondé par M. Christie.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le Gouvernement Exécutif de cette Province et le Gouvernement Impérial, depuis la passation de l'Acte d'Union jusqu'à ce jour, relative à la quarante-et-unième section du dit Acte d'Union, par laquelle il est statué que certains Writs, Proclamations, Instrumens, Journaux, Entrées et Procédés écrits ou imprimés et Rapports tels que spécifiés dans la dite section ne seront qu'en langue Anglaise seulement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Pièce No 7

RÉSOLUTION DE L'HONORABLE D.-B. PAPINEAU.

Ibidem (20 décembre 1844), p. 92-93.

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté renouvelant l'expression des sentimens affectueux de cette Chambre pour la personne et le Gouvernement de Sa Majesté.

Exposant que, sachant apprécier les avantages que nous retirons de la sollicitude et de la protection de Sa Majesté, et dont cette chambre espère que nous pourrons jouir longtems sous l'autorité paternelle de Sa Majesté, il sera toujours du devoir de cette Chambre de soumettre à la très gracieuse considération de Sa Majesté les matières qui peuvent avoir, auprès d'aucune classe des sujets de Sa Majesté, la tendance à diminuer le contentement que Sa Majesté désire, cette Chambre en a l'assurance, voir régner dans toutes les parties de ses domaines.

Représentant que le Français est la langue maternelle d'une classe très nombreuse des sujets de Sa Majesté en cette Province. Que de fait la grande masse de ceux qui composent cette classe ne parlent pas d'autre langue. Que c'est dans cette langue que la plus grande partie de leurs lois et leurs livres de Jurisprudence sont écrits, et que se traitent les affaires journalières qu'ils transigent entre eux.

Que c'est la seule langue dans laquelle ils puissent invoquer les bénédictions du ciel sur eux et sur tout ce qui leur est cher. Qu'une langue aussi indispensable à une aussi forte portion du peuple fidèle de Sa Majesté, ne peut, dans l'opinion de cette Chambre être regardée comme une langue étrangère par leur Souverain, lorsqu'ils s'en servent.

Rappelant que les prédécesseurs royaux de Sa Majesté placèrent sur le même pied les langues des deux grandes classes des sujets de Sa Majesté en cette Province, les traitant tous à cet égard avec une égale justice et leur donnant le même avantage.

Faisant remarquer que ce principe fut constamment maintenu jusqu'à la passation de l'Acte qui unit ces Provinces. Que cette Chambre ne met pas en doute que les meilleurs intentions et les meilleurs motifs n'aient animé ceux qui décrétèrent la disposition par laquelle il fut déclaré:

« Que tous les *Writs*, proclamations, instrumens pour sommer et
 « convoquer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la
 « Province du *Canada*, et pour icelle proroger et dissoudre; et tous
 « *Writs* et instrumens publics quelconques se rapportant aux dits
 « Conseil Législatif et Assemblée Législative, ou l'un ou l'autre,
 « et tous rapports sur tels *Writs* et instrumens, et tous journaux,
 « entrées et procédés écrits ou imprimés, de nature quelconque
 « des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative, et de chacun
 « d'eux respectivement, et tous procédés, écrits ou imprimés, et
 « rapports de Comités des dits Conseils Législatif et Assemblée
 « Législative respectivement, seront dans la langue Anglaise
 « seulement ».

Disant que dans la première Session même de la Législature, sous l'opération de l'Acte ci-dessus, il devint indispensable de traduire en français tous les documens et pièces publics. Et à moins de réduire au silence une partie des Représentans du peuple, les débats n'eurent ni

ne pourraient avoir lieu sans l'usage de cette langue. Que dans les Cours de Justice et les procédés judiciaires, elle s'est trouvée d'une égale nécessité après comme avant l'union, et dans tous les rapports ordinaires de la vie, elle est d'un usage aussi étendu que jamais.

Remontrant que la seule distinction qui existe, c'est que la langue Française ne peut être la langue légale des actes parlementaires, distinction de peu d'importance peut-être en elle-même, de nature à produire aucun résultat avantageux dans les sentimens ni les habitudes de ceux qui la parlent, mais provoquant chez eux un sentiment défavorable à la paix et à la tranquillité de la Province, en autant que cette proscription limitée de leur langue semble comporter, quoique sans intention, l'imputation d'une distinction défavorable à leur égard.

Représentant que cette Chambre, mue par le désir d'unir tous les cœurs en cette Province, dans une même affection pour la personne de Sa Majesté, et dans un même appui de son Gouvernement, prie humblement Sa Majesté de faire disparaître cette cause de mécontentement, et de recommander au Parlement Impérial de révoquer la partie de la loi qui lui a donné naissance, assurant Sa Majesté que cette démarche sera accueillie par le peuple loyal Canadien de Sa Majesté, comme une nouvelle marque de sa sollicitude paternelle pour son bien-être.

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Samedi le onzième de Janvier prochain.

Ordonné, Que cinq cens exemplaires de la dite motion soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Cette « motion » fut prise en considération le 31 janvier 1845 et ce jour-là même « adoptée unanimement » par la Chambre. La Chambre nomma tout aussitôt un Comité spécial composé de l'Honorable M. Papineau, l'Honorable Procureur Général Smith, l'Honorable M. Moffat, l'Honorable M. LaFontaine et l'Honorable M. Morin pour « préparer et rapporter le Projet d'une humble Adresse à Sa Majesté ».

Ibidem (13 fév. 1845, 227-29.)

Pièce No 8

Ibidem (21 février 1845) p. 294-95.

L'Honorable M. *Papineau*, du Comité spécial nommé pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse à Sa Majesté, au sujet de la Langue Française, en conformité d'une résolution adoptée par la Chambre, le trente-et-un Janvier, 1845, a présenté à la Chambre l'Adresse préparée par le dit Comité, laquelle Adresse a été lue de

nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit: —

A la Très Excellente Majesté de la Reine .

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, assemblées en Parlement Provincial, prenons respectueusement la liberté de renouveler auprès de Votre Majesté, l'expression de notre dévouement à la personne et au Gouvernement de Votre Majesté, et d'exposer: —

Que sachant apprécier les avantages que nous retirons de la sollicitude et de la protection de Votre Majesté, et dont cette Chambre espère que nous pourrons jouir longtems sous l'autorité paternelle de Votre Majesté, il sera toujours du devoir de cette Chambre de soumettre à la très gracieuse considération de Votre Majesté, les matières qui peuvent avoir auprès d'aucune classe de sujets de Votre Majesté, la tendance de diminuer le contentement que Votre Majesté désire, cette Chambre en a l'assurance, voir régner dans toutes les parties de ses domaines.

Que le Français est la langue maternelle d'une classe très nombreuse des sujets de Votre Majesté, en cette Province; Que de fait, la grande masse de ceux qui composent cette classe ne parlent pas d'autre langue; Que c'est dans cette langue que la plus grande partie de leurs lois et leurs livres de jurisprudence sont écrits, et que se traitent les affaires journalières qu'ils transigent entre eux; Que c'est la seule langue dans laquelle ils puissent invoquer les bénédictions du ciel sur eux et sur tout ce qui leur est cher; Qu'une langue aussi indispensable à une aussi forte portion du peuple fidèle de Votre Majesté, ne peut, dans notre opinion, être regardée comme une langue étrangère par leur Souveraine, lorsqu'ils s'en servent.

Que les prédécesseurs Royaux de Votre Majesté placèrent sur le même pied les langues des deux grandes classes des sujets de Votre Majesté en cette Province, les traitant tous à cet égard avec une égale justice et leur donnant le même avantage.

Que ce principe fut constamment maintenu jusqu'à la passation de l'Acte qui unit ces Provinces.

Que cette Chambre ne met pas en doute que les meilleurs intentions et les meilleurs motifs n'aient animé ceux qui décrétèrent la disposition par laquelle il fut déclaré: —

« Que tout les writs, proclamations, instrumens pour sommer et convoquer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, et pour les proroger et dissoudre, et tous writs de sommation et d'élection, et tous writs et instrumens publics quelconques se rapportant aux dits Conseil Législatif et Assemblée Législative,

ou l'un ou l'autre, et tous rapports sur tels writs et instrumens, et tous journaux, entrées et procédés écrits ou imprimés, de nature quelconque, des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative et de chacun d'eux respectivement, et tous procédés, écrits ou imprimés, et rapport de Comités des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative respectivement, seront dans la langue anglaise seulement. »

Mais que dans la première Session même de la Législature sous l'opération de l'Acte ci-dessus, il devint indispensable de traduire en français tous documens et pièces publiques. Et à moins de réduire au silence une partie des Représentans du peuple, les débats n'eurent et ne pouvaient avoir lieu sans l'usage de cette langue; Que dans les Cours de Justice et les procédés judiciaires elle s'est trouvée d'une égale nécessité après comme avant l'Union, et que dans tous les rapports ordinaires de la vie elle est d'un usage aussi étendu que jamais.

Que la seule distinction qui existe, c'est que la langue Française ne peut être la langue légale des Actes Parlementaires, — distinction de peu d'importance peut-être en elle-même, de nature à ne produire aucun résultat avantageux dans les sentimens ni les habitudes de ceux qui la parlent, — mais provoquant chez eux un sentiment défavorable à la paix et à la tranquillité de la Province, en autant que cette proscription limitée de leur langue semble comporter, quoique sans intention, l'imputation d'une distinction défavorable à leur égard.

Que mus par le désir d'unir tous les cœurs, en cette Province, dans une même affection pour la personne de Votre Majesté, et dans un même appui de son Gouvernement, nous prions humblement Votre Majesté de faire disparaître cette cause de mécontentement, et de recommander au Parlement Impérial de révoquer la partie de la loi qui lui a donné naissance, assurant Votre Majesté que cette démarche sera accueillie par le peuple Canadien de Votre Majesté, comme une nouvelle marque de la sollicitude paternelle de Votre Majesté pour son bien-être.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Que la dite Adresse soit communiquée, par Message à l'Honorable Conseil Législatif, demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Papineau*, porte le dit Message au Conseil Législatif.

Pièce No 9

Le 19 mai 1845, lord Stanley, dans une dépêche « private and confidential », répondit à Metcalfe au sujet de cette « Adresse » des deux Chambres. Saura-t-on jamais le contenu de cette dépêche de Stanley? Qu'est-il advenu de ce document politique? La pièce que nous publions ci-après nous fournit quelques renseignements. Metcalfe paraît avoir montré la réponse

de Stanley aux membres du Conseil exécutif d'alors et en particulier aux ministres canadiens-français; il invoqua toutefois le caractère privé et confidentiel du document pour refuser de le déposer officiellement devant le ministère. On peut conjecturer néanmoins que Stanley ne se montra guère favorable à la pétition du Parlement Canadien. En 1848 lorsque l'abrogation de l'art. LXI vint devant la Chambre des lords, Stanley fut seul à s'y opposer. La reconnaissance officielle de la langue française au Canada dresserait d'après lui « une barrière permanente entre les deux parties du pays ». (KENNEDY, op. cit., p. 533 note 1e).

Aux Archives du Canada nulle trace n'est restée de la réponse de Stanley. En existerait-il une copie à Londres? Il ne semble point. En 1928, j'étudiais cette période. N'ayant pu mettre la main sur la pièce précieuse, je m'en ouvris à l'archiviste d'alors, M. Arthur G. Doughty. Celui-ci, dans l'espoir de m'être utile, voulut bien câbler immédiatement à Londres. Voici la réponse qui me fut communiquée:

PUBLIC ARCHIVES OF CANADA

Ottawa, 3 January 1928.

Dear Abbé Groulx: —

I enclose for your information a copy of the reply Dr. Doughty has received from England in response to his cable of enquiry regarding Lord Stanley's letter of May 19, 1845 to Sir Charles Metcalfe.

Yours very truly,
G.T. Hamilton

Abbé Lionel Groulx
3716 Saint-Hubert St.,
Montreal, Que.

PUBLIC ARCHIVES OF CANADA

Public Record Office
Chancery Lane
London, W.C.2.

(Copy)

21 December, 1927.

Dear Doughty: —

With further reference to my letter of December 16, I have today had a reply from the Librarian at Knowsley to say he can find no trace of any correspondence from Lord Stanley to Sir Charles Metcalfe. I much fear therefore that there is no chance of discovering the letter of May 19, 1845, but shall still bear it in mind.

Yours truly,
(Signed) H.P. Biggar

Dr. A.G. Doughty C.M.G.,
Public Archives,
Ottawa, Ont.

[Pour copies conformes = Lionel GROULX, ptre]

Pièce No 10

(Cathcart à Lord Stanley)

Montreal 19th Decr. 1845.

My Lord,

I conceive it to be my Duty to intimate to Your Lordship that a Member of the Executive Council of this Province has applied to me to lay before that Body Your Lordship's Communication marked Private of the 19th May last, to Lord Metcalfe, relating to the Address of Last Session from the local Legislature to the Crown, praying for the repeal of that Clause in the Act of Reunion of Upper & Lower Canada which enjoins the exclusive use of the English Language in the Legislative Records of the Provincial Parliament

It would seem that Lord Metcalfe considered it right to communicate privately to the Executive Council the Sentiments entertained by your Lordship upon this important, and to the French Canadian Councillors especially, interesting subject, but that Lord Metcalfe did not officially lay before the Council your Lordship's Letter it being of a private & Confidential Character; for the same reason, I have declined to comply with the request that has been proffered.

It is not probable that Your Lordship will overlook this question; but it appears to me to be proper to inform you that the Executive Council are of opinion that it would be very desirable if the Gov. Genl. were authorized by your Lordship to communicate on the opening of the approaching Session of the Provincial Parliament, a favorable reply to the Address and I therefore venture to solicit your Lordship's early consideration of the subject.

I have etc
Cathcart

AC. G. 460, p. 512-13.

Pièce No 11

(W.E. Gladstone à Earl Cathcart)

Downing Street

3 February 1846.

My Lord,

I have laid before the Queen the joint Address of the Legislative Council and Assembly of Canada on the subject of the alteration of the Act of the Re-union of Canada so far as respects the use of the French Language.

I have also laid before The Queen your Despatch of the 8th. of March 1845 N. 287 which transmits the above address.

From regard to the wishes thus expressed by Her loyal Subjects. Her Majesty is inclined to entertain the prayer of that Address, and authorises you to make a communication accordingly to the Legislative Bodies at the opening of the Session.

Inasmuch however as it would not be practicable to obtain from Parliament with convenience the change which is required in the Act of Re-Union so early as to take effect upon the proceedings of the coming Session in Canada, and as it is obviously far from desirable that reiterated applications should be made for the alteration of a Constitutional Statute of so much importance, Her Majesty's Government do not propose to take any step of that nature until I shall have become acquainted with the proceedings of the Provincial Legislature, and shall have learned whether they may give occasion for inserting in one and the same amending Bill, together with a provision relating to the exclusive use of the English language, another modification of the provisions of the Act. of Reunion which might possibly become necessary under the powers conveyed to your Lordship in my Despatch of this date relating to the Civil List.

I have etc.

(signed) W.E. Gladstone

AC. G. 449, no 20.

Pièce No 12

Montreal 2 March 1848

Earl Grey

My Lord,

I beg leave to refer to the Correspondence noted in the Margin respecting the Joint Address of the Legislative Council and Assembly of this Province praying for the repeal of the 41 Clauses of the Act. of Union relating to the French Language.

Mr. Gladstone in conveying to the two Houses Her Majesty's Answer to this Address, stated that Her Majesty's Government would take no steps for procuring the requisite Amendment in the Union Act until they should be apprised of the further alterations that would be required in it by the proceedings which it was anticipated would take place in the Canadian Legislature on the subject of the Civil List, in order that both Measures might be included in one and the same amending Bill. The Imperial Parliament has since, on the Solicitation of the Legislature, passed an act relating to the Civil list, while the pledge given by H. M. Govt, on the subject of the French Language appears to have been overlooked. Under these circumstances I think the subject under your notice, as it is one on which a very strong and general feeling exists here.

I have etc.

Elgin & Kincardine.

AC. G. 461, p. 188.

Pièce No 13

Collection Elgin-Grey 1846-1852, éditée avec notes et appendices par Sir Arthur G. Doughty, C.E.B., en 4 tomes.

(Extrait de: vol. 1, p. 149-150).

(Elgin à Grey, Montreal — May 4. 1848).

I am very anxious to hear that you have taken steps for the repeal of so much of the Act of Union as imposes restrictions on the use of the French language. The delay which has taken place in giving effect to the promise made, I think by Gladstone, on this subject, is one of the points of which M. Papineau is availing himself for purposes of agitation. I must moreover confess that I for one am deeply convinced of the impolicy of all such attempts to denationalize the French. Generally speaking they produce the opposite effect from that intended, causing the flame of national prejudice and animosity to burn more fiercely — But suppose them to be successful what w^d be the result? You may perhaps *americanise*, but, depend upon it, by methods of this description, you will never *anglicise* the French inhabitants of the Province. — Let them feel on the other hand that their religion, their habits, their prepossessions, their prejudices if you will, are more considered and respected here than in other portions of this vast continent which is being overrun by the most reckless, selfsufficient and dictatorial section of the Anglo Saxon race, and who will venture to say that the last hand which waves the British flag on American ground may not be that of a French Canadian?

Ibidem, p. 164-65. (Grey à Elgin, Belgrave Square, June 1, 48)

I quite agree with you as to the impolicy of the attempt to civilize the French Canadians by measures wh. are obnoxious to them, & therefore tho' I confess I am sorry to alter the Union Act as regards the language I shall almost immediately yield to their wishes by bringing in a Bill to affect the desired change. You will receive an official announcement of this intention by this mail.

Ibidem, p. 180. (Elgin & Kincardine à Grey, Montreal June 1, 1848)

Let me also remind you of the importance which attaches to the passing of a measure to remove the restrictions imposed by the Act of Union on the use of the French language.

Ibidem, p. 183. (Elgin & Kincardine à Grey, Montreal. June 15, 1848)

I trust that the next Bag from Downing Street will inform me what you intend to do in order to repeal the restrictions on the use of the French Language imposed by the Union Act. I am very anxious on this point. La Fontaine is constantly speaking to me about it — I believe these provisions to be most impolitic — & calculated to produce the very opposite effects from those intended. Their repeal has been

applied for in an address, I believe, unanimously voted, by the local legislature and promised by the Secretary of State. Why should it be delayed?

[*Grey donna sa réponse dans une dépêche du 27 mai 1848. Après avoir noté que l'art. LXI n'était pas venu en discussion lorsque l'amendement au sujet de la liste civile avait été soumis au Parlement anglais, Grey continuait*]:

I was induced to hope that a further experience of the existing Law might have led to the conclusion that it might be allowed to continue unaltered without any serious inconvenience; and as I cannot disguise from your Lordship that it is not entirely without reluctance that Her Majesty's present Advisers will propose the desired alteration in the Re-Union Act, I willingly availed myself of the silence of your Lordship and of the Provincial Legislature, to omit doing so when the amendment of the Act with respect to the Civil List was brought before Parliament. (*Grey to Elgin, No 217 AC. G. 131, p. 128*).

(*Collection Elgin-Grey, vol. I p. 201.* (Grey à Elgin, C.O. July 14, 48)

I shall only write You a single line this week — The Bill for the amendment of the Union Act was read a 2nd time last night in the Lords & will soon I trust pass into a Law. In moving it I made a short statement of my opinion as to the policy of allowing Canada to Govern herself & as to the success with wh. you have acted upon it, showing how loyal the people in consequence are & reading the address from London (Canada West) & the presentment of the Montreal Grand Jury. I thought that this might be of some use t[o] you, but I might have saved myself the trouble, for as usual when there is no party contest involved in the question the H. of Lords wd not pay the slightest attention t[o] a Colonial subject, & also as usual the Reporters did not think it worth while reporting what passed.

Ibidem, p. 287. (Elgin & Kincaidine à Grey, Montreal Jan'y 18. 1849)

I have just returned from the House of Par^t where I have opened the Session in a speech of which I trust you will approve — Taking advantage of the repeal of the Law restricting the use of the French Language I delivered my Speech in both Languages — I know nothing of the effect of the Speech yet but I may hear something before this letter departs as I go to town tonight to attend the theatre.

Ibidem, p. 288. (Grey à Elgin, C.O. Feby 9, 49).

I have only one moment today to answer your letter of the 18^t of Jan'y & to say that I think your speech an excellent one & your delivering it in French as well as in English a very good move, you have opened your Session I think most prosperously.

Pièce No 14

ABROGATION DE L'ARTICLE LXI — *Statutes, Treaties and Documents of the Canadian Constitution 1713-1929*. Edited by W.P.M. Kennedy, Second edition. Oxford University Press, 1930, p. 532-33.

3 and
4 Vict.,
c.35.

THE UNION ACT AMENDMENT ACT, 1848
(11 & 12 Victoria, c. 56)

An Act to repeal so much of an Act of the Third and Fourth Years of her present Majesty, to re-unite the Provinces of Upper and Lower Canada, as relates to the use of the English Language in Instruments relating to the Legislative Council and Legislative Assembly of the Province of Canada.

14th August, 1848.

Whereas by an Act passed in the session of Parliament held in the third and fourth years of Her Present Majesty, intituled « An Act to reunite the Provinces of Upper and Lower Canada, and for the Government of Canada », it is amongst other things enacted that from and after the said reunion of the said two Provinces, all writs, proclamations, instruments for summoning and calling together the Legislative Council and Legislative Assembly of the Province of Canada, and for proroguing and dissolving the same, and all writs of summons and elections, and all writs and public instruments whatsoever relating to the said Legislative Council and Legislative Assembly, or either of them, and all returns to such writs and instruments, and all journals, entries, and written or printed proceedings, of what nature soever, of the said Legislative Council and Legislative Assembly, and of each of them respectively, and all written or printed proceedings and reports of Committees of the said Legislative Council and Legislative Assembly respectively, shall be in the English language only: Provided always that the said enactment shall not be construed to prevent translated copies of any such documents being made, but no such copy should be kept among the records of the Legislative Council or Legislative Assembly, or be deemed in any case to have the force of an original record: And whereas it is expedient to alter the law in this respect, in order that the Legislature of the Province of Canada, or the said Legislative Council and Legislative Assembly respectively, may have power to make such regulations herein as to them may seem advisable: Be it therefore enacted by the Queen's most excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Lords Spiritual and Temporal, and Commons, in this present Parliament assembled, and by the authority of the same, that from and after the passing of this Act so much of the said recited Act as in hereinbefore recited shall be repealed.

II. And be it enacted that this Act, or any part thereof, may be repealed, altered, or varied at any time during the present session of Parliament.

Pièce No 15

EXTRAIT DU DISCOURS DE LA COURONNE prononcé à l'ouverture du Parlement de la Province du Canada — 18 janvier 1849.

LORD ELGIN:

« Je suis fort aise d'avoir à vous apprendre que, conformément au désir de la Législature locale, exprimé dans une Adresse des deux Chambres du Parlement provincial, le Parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'Acte d'Union qui imposait des restrictions à l'usage de La langue Française ».

(Extrait de: *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada* — Session 1849 — Vol. VIII, part. 1ère. Montréal, Becket, p. 13).

Pièce No 16

IMPRESSIONS DIVERSES re ABROGATION DE L'ARTICLE LXI.

COLONEL PRINCE (Député d'Essex):

Cette réapparition de la langue française lui paraît « tout à fait ridicule ». Elle résonnait de façon singulièrement désagréable « aux oreilles de tout Anglais pur sang ». Et puisqu'il y avait au Canada des Écossais et des Allemands, le député d'Essex espérait que l'année suivante « on lirait sans doute le discours [de la couronne] en allemand et en broad scotch »... (Extrait de: *La Minerve*, 25 et 29 janvier 1849).

L.-J. PAPINEAU:

« Je me lève, dit M. Papineau, pour dire le peu de mots que j'ai à dire à l'occasion des circonstances qui ont accompagné la convocation du parlement provincial, cette année. Dans la manière qu'il a été ouvert, il y a quelque chose d'inaccoutumé. C'est un acte de justice par trop agréable, trop digne d'approbation, de la part du souverain du pays, pour qu'on pût se permettre d'en faire un sujet de basses railleries, comme on s'en est permises. Le gouverneur a prononcé son discours en français et en anglais. Le rétablissement de la langue française dans le parlement canadien était un acte de stricte justice, que nous devait l'autorité constituée. Son Excellence remplissait donc son devoir en agissant comme il l'a fait. Il l'a fait avec toute l'attention et la courtoisie qu'on devait en justice au peuple de cette province, et on doit lui en savoir gré. L'année dernière, j'ai été blessé, j'ai été profondément affligé dans l'occasion solennelle où le parlement a été convoqué de voir que le discours du trône n'eût pas été prononcé en langue française. Dans les usages du pays, cette pratique avait toujours eu lieu. Il est vrai que les gouverneurs, n'ayant pas toujours l'éducation qui semble insé-

parable de la langue du pays le plus civilisé de l'Europe, étaient souvent obligés de faire lire les discours par un de leurs subrogés; mais toujours était-il lu dans la langue française. Il n'y a que depuis l'Union des deux provinces que cet acte de justice a été interrompu ».

« La personne chargée ordinairement de lire le discours du gouverneur, quand il ne pouvait pas le faire lui-même, était l'Orateur du Conseil; et comme il arrivait souvent que celui-ci ne connaissait pas lui-même très bien la langue de ses compatriotes, il martyrisait, la plupart du temps, tellement le discours, qu'on pouvait à peine le comprendre. C'est ainsi que l'Orateur du Conseil faisait dire au gouverneur qu'il désirait armer le plus tôt possible la *malice* canadienne. Le mot *malice* canadienne était, comme à dessein, toujours substitué au mot *malice* canadienne. Le discours, cette année, a été prononcé en français avec dignité et d'une manière propre à faire honneur aux sentiments de celui qui l'a prononcé, et à lui mériter la reconnaissance du pays ».

(Extrait de: *Dix Ans au Canada de 1840 à 1850* — Histoire de l'établissement du gouvernement responsable par A. Gérin-Lajoie. Québec 1888, p. 491-92).

DENIS-BENJAMIN VIGER:

« Que je me sens soulagé d'entendre prononcer le discours du trône dans la langue de mes pères ! »

(Extrait de: *Dix Ans au Canada de 1840 à 1850* — Histoire de l'établissement du gouvernement responsable par A. Gérin-Lajoie, Québec, 1888, p. 490).

LA MINERVE:

« La Lecture de ce discours faite en langue française et avec une excellente prononciation par Son Excellence le Gouverneur-Général, a causé une vive satisfaction... De la part de lord Elgin, c'est une attention délicate, un hommage à notre nationalité dont nous devons lui savoir gré. Il était impossible de mieux nous annoncer la réhabilitation de la langue française dans l'ordre politique ».

(22 janvier 1849).

THE MONTREAL HERALD:

« There are some minor matters contained in His Excellency's speech, which have been, indirectly, commented upon by some of our contemporaries, in a spirit, with which, we confess, we have little sympathy. We mean the repeal of the clause in the Union Act, imposing restrictions on the use of the French language; and the general amnesty in favor of all persons, who are still liable to penal consequences, for offences of a political character arising out of the rebellions of 1837 and 1838. The justice and propriety of these measures appear to us, require

no defence. Time alone, will relieve the country from the great inconvenience attending the use of two languages in our Legislature; but, until its practical necessity has ceased, neither section of our population can, with justice, claim any exclusive preference for their language. It was evidently the repeal of this clause in the Union Act, which induced His Excellency to resort to the former practice in Lower Canada, and use both languages, in addressing the Parliament from the throne. With regard to the general amnesty for all political offenders, it is, under the circumstances of the country, so clearly an act, not only of mercy towards the individual criminals, but of justice towards their innocent relations and connexions, that, with the antipodal exceptions of Mr. Louis Joseph Papineau and the gallant Colonel Prince we can scarcely believe one man can be found in the country, who would raise his voice against it ».

(*The Montreal Herald*, Thursday Morning, Jan. 25, 1849, cité dans *La Collection Elgin-Grey 1846-1852*, éditée avec notes et appendices par Sir Arthur G. Doughty, C.E.B. en 4 tomes. T.1, p. 290).

L. G.

Comment signait LaFontaine ?

La question n'est pas de savoir *s'il eût dû* signer de telle ou telle façon, mais bien *d'établir comment il signait*. On l'aura observé dans les pages que l'on vient de lire, (celles du « Dossier » et celles de l'article qui précède le « Dossier ») nous avons constamment écrit le nom de LaFontaine, comme formant un seul mot, c'est-à-dire *La* lié au reste, et *Fontaine* avec un *F* majuscule. Nous ne l'avons pas fait sans raison, mais après l'examen d'une centaine au moins de signatures du personnage, à travers ses manuscrits. Ces manuscrits, chacun peut les consulter comme nous, aux Archives de la Société historique de Montréal, à la Bibliothèque Municipale de la rue Sherbrooke. On y verra que, à l'encontre de ce qui se produit parfois dans le style des signataires, celle de LaFontaine n'a jamais varié, au moins à partir de 1837. Toujours le *La* fait liaison, par un trait sans interruption avec le *F* majuscule. LaFontaine signe ainsi à la fin de ses lettres. Il écrit son nom de la même manière, dans le cahier de sa « Généalogie » écrite de sa main (voir en particulier, p. 17 et 18); même chose dans son testament où, en raison de son héritier, le nom LaFontaine revient maintes fois; même chose aussi dans les registres officiels du procureur-général. Bon nombre de ses correspondants, et, par exemple, Falconer, Monk, Robert Baldwin, Augustin-Norbert Morin, respectent cette signature et la reproduisent, au cours de leurs lettres, avec une fidélité si étonnante qu'on dirait un facsimilé. Sur le monument du Parc LaFontaine, à Montréal, le nom du personnage a été gravé dans le même style. Cela, non plus, n'a été fait sans motifs. On pourra encore lire, si l'on veut, dans *Hommages à LaFontaine* (vol. de 485 pages, publié par le Comité du Monument LaFontaine,

Montréal 1931), la *Préface* d'Aegidius Fauteux et les *Notes biographiques* de E.-Z. Massicotte; ces deux historiographes particulièrement scrupuleux écrivent invariablement: *LaFontaine*.

L.G.

Comment signait LaFontaine?

Montréal Le 31 mai 1948.

M. le ebanoine Lionel Groulx, ptre,
261, Avenue Bloomfield,
OULREMONT, MtL, P.Q.

Cher monsieur Groulx,

Pour faire suite à notre récente conversation sur l'orthographe du patronyme de Louis-Hippolyte La Fontaine, puis-je me permettre de vous rappeler que j'ai sous les yeux divers documents authentiques portant sa signature, dont son contrat de mariage du 29 janvier 1861, devant T. Doucet, son acte de mariage, du 30 janvier 1861, à Notre-Dame-de-Grâces, de cette ville, l'acte de naissance de son fils aîné, baptisé à Notre-Dame de Montréal, le 11 juillet 1862, son testament fait et écrit de sa propre main à Montréal, le 29 septembre 1862 et homologué en cette Cour le 4 mars 1864. Partout, indistinctement, La Fontaine signe bien avec un *P* majuscule lié à l'article La, *LaFontaine* (*sic*).

J'ai encore sous les yeux son propre cahier généalogique, déposé à la Société historique, vol. I, p. 13, chapitre, FAMILLE D'AILLEBOUST, et qui commence par ces mots:

« I Antoine D'Ailleboust, conseiller au Conseil de M. le Prince de Condé, et père de Louis D'Ailleboust, sieur de Coulonge, qui a été Gouverneur Général du Canada, était mon ancêtre.

Montréal 12 Août 1861.

L.II. LaFontaine (*sic*) .

Preuve...»

Ne commentons pas la légitime fierté dont La Fontaine fait montre ici, de se rattacher, dans sa lignée directe aux premiers administrateurs de la Nouvelle-France.

Lors de la préparation de l'ouvrage, HOMMAGES A LA FONTAINE publié à Montréal en 1931 par le Comité du Monument LaFontaine, avec préface de feu Aegidius Fauteux, je me rappelle la visite que ce dernier vint faire aux Archives, où, avant d'arrêter définitivement l'orthographe à donner à ce patronyme, dans sa préface comme partout en cet ouvrage, il avait compulsé, en compagnie de E.-Z. Massicotte, les documents précités et sans doute, d'autres rapportés par M. E.-Z. Massicotte en ce même livre. Malgré sa répugnance visible à adopter cette forme ou épellation --- *LaFontaine*, avec l'*F* majuscule, lié à l'article --- contre les usages modernes, il avait conclu en quelque sorte -- j'assistais à ces recherches, mais je ne puis citer au mot, plus de quinze ans après l'évènement -- : « Laissons-lui son orthographe ».

Ce qui ne m'empêchera pas, pour ma part, dans mon emploi du nom de La Fontaine, en dehors de mes citations de textes authentiques, de l'écrire à la moderne.

Dont acte.

Votre très dévoué,

Jean-Jacques LEFEBVRIE

LIVRES ET REVUES

LEBON (Mgr Wilfrid, P.D.), *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Le premier demi-siècle 1827-1877.* Québec 1948. Avant-propos de l'Honorable Onésime Gagnon. Préface de l'auteur. 575 pages.

L'auteur se défend d'avoir voulu faire œuvre de « science historique »; il lui suffirait, a-t-il écrit, de faire acte de « piété filiale ». Formule de modestie. L'indication des sources, les nombreuses pièces justificatives, les appendices, les index onomastique et analytique, le style serein, grave, tout nous indique un monographiste qui tient compte des règles du métier. Et je me suis rappelé nos jours anciens, à l'Université de Fribourg. C'était le temps où, côte à côte, nous suivions, en amateurs et en marge de nos études, mais avec une attention passionnée, les cours du grand médiéviste qu'était le Père Mandonet, O.P., sans me douter, quant à moi, que je prenais là mes premières leçons de méthode historique, sans se douter, lui, qu'il deviendrait un jour l'historien de son collège.

L'histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ressemble par ses traits généraux, à l'histoire de tous nos collèges du Canada français: œuvre de prêtre, née dans la pauvreté, sinon dans la misère, lent départ, construction de fourmis, essor consolant, crises intérieures, financières et autres, avec tremblement de l'œuvre sur ses bases — quand ce n'est pas, sauf à Sainte-Anne — l'obligatoire incendie; enfin, stabilité, « consolidation » achetées de haute lutte, par un demi-siècle de sacrifices héroïques. Ce sont là les divisions normales, naturelles de ces histoires de collège, sinon un peu de toute histoire: divisions qui ne s'accrochent point à des dates factices, mais aux courbes, aux tranches de la vie: véritables époques et périodes où quelque chose de neuf et de profond commence ou finit. Diviser une histoire de collège selon les avènements des supérieurs, c'est un peu comme diviser

l'ancienne histoire du Canada selon la succession des gouverneurs et des intendants. Mgr Lebon n'ignore rien de cet art de la division en histoire. A preuve, la façon dont il procède: ces sous-titres dont il orne chacun des chapitres de sa monographie et qui font penser aux actes d'une tragédie classique: *les origines, l'essor, les crises intérieures, la grande crise, la restauration*. On s'étonnera, dès lors, qu'au lieu de s'en tenir à ces divisions tout indiquées, il ait partagé artificiellement la vie de son collègue selon les supérieurs, à moins que l'on n'admire par quels arrangements providentiels, les supérieurs semblent se prêter, l'un après l'autre, aux péripéties dramatiques de l'histoire de leur institution.

Des critiques trouveront peut-être aussi à redire à ce qui paraît bien un manque de proportion dans le corps de l'ouvrage: sur 575 pages, près de 200 accordées aux appendices et aux pièces justificatives. L'auteur s'en excuse. N'aurait-il mieux fait d'utiliser, à l'exemple des bons historiens, les parties vivantes, essentielles, de ces pièces et de laisser tomber le reste, sans trop de scrupules? L'histoire, croyons-nous, aime qu'on la construise avec la moelle des documents; elle n'a que faire des déchets.

L'histoire de Sainte-Anne, en dépit de ressemblances à ses pareilles, s'en distingue pourtant par des aspects, des traits originaux. Nulle institution collégiale n'aura compté, peut-être, parmi ses fondateurs et chefs, autant de personnalités vigoureuses et pittoresques; nulle, non plus, n'aura été aussi largement mêlée à l'histoire générale, et, par exemple, à quelques-unes des grandes controverses d'idées en notre pays. Histoire où décidément il y a de la vie, même si cette vie s'alimente à de retentissantes querelles: querelles de braves gens qui excellent, comme l'on sait, dans l'art de la chicane pour l'amour de la vérité et de la paix. Ce furent, en effet, de maîtres hommes que les abbés Painchaud, Pilote, les deux Pelletier, André et surtout Alexis. Figures de prêtres taillées dans le bois franc, personnages remuants, mais de tête et de cœur solides. M. Painchaud, le bâtisseur qui met la main à la hache, au pic, poète de l'action, qui se bat héroïquement toute sa vie contre les dettes... et bien autre chose, tout en gardant, jusqu'à la fin, sauf en de rares éclipses, son enthousiasme de jeune homme. François Pilote, bâtisseur, lui aussi, hardi jusqu'à la témérité, prêtre qui avait singulièrement de l'avenir dans l'esprit, fondateur d'une école d'agriculture, fondateur d'un journal, en butte comme Pain-

chaud au fléau des dettes, à toutes sortes d'oppositions, qui y succombe à la fin, mais pour obtenir la revanche de la postérité. Les deux Pelletier, l'oncle et le neveu; l'oncle, André, éducateur à l'ancienne manière, sévère, austère, chevalier de la fêrule, âme sacerdotale pourtant qui, sur une génération d'écoliers, laissera sa forte empreinte; le neveu, l'abbé Alexis, le champion du *gaumisme* — dont le Père Charland a tracé, ici même, dans la *Revue* (septembre 1947) un si remarquable portrait —: l'homme aux cent brochures et à presque autant de pseudonymes, bretteur, comme il ne s'en est point vu dans le clergé canadien, esprit brillant, incapable de repos, homme sincère néanmoins, passionné d'idées et d'abord des siennes, et qui fera parler de Sainte-Anne comme pas un. Et je ne parle point de l'abbé Étienne Chartier, curé insurrectionnel de Saint-Benoît, en 1837, qui ne fit que passer à Sainte-Anne, mais dont le bref séjour a laissé là de vivaces souvenirs par ses idées aventureuses en éducation et surtout par son audacieux discours de 1829 qui fit sursauter tout le monde officiel de l'époque.

Mgr Lebon ne trace pas toujours, de ces hommes, des portraits en pied. Ils se dessinent, se peignent eux-mêmes, ce qui vaut mieux, par leurs faits et gestes, au fil de l'histoire. Jamais ni l'un ni l'autre de ces personnages ne se substitue à l'histoire de l'institution. Ils se confondent avec elle; ils en soutiennent la trame, les courbes; ils y vivent; ils font du relief; ils n'estompent, n'absorbent rien. C'est l'art du narrateur de garder ces proportions ou perspectives. D'un bout à l'autre de l'ouvrage, la vie de l'institution se déroule d'un mouvement continu, d'une démarche vacillante souvent, d'une progression régulière néanmoins où l'esprit de tradition n'empêche jamais la poussée du progrès. On sent, dans tout cela, un esprit concret, réalisateur, qu'on se transmet, comme un héritage, esprit qu'oriente et soutient un même idéal: servir la jeunesse, et, par elle, servir l'Église et le petit peuple qui attend des guides. C'est aussi l'art du monographiste d'avoir abordé tant de questions litigieuses sans y desservir ni la vérité, ni l'impartialité du métier. Il sait contourner les coins anguleux, les fondrières, avec une virtuosité qu'on voudrait même moins parfaite.

Disons-nous que toute cette monographie est écrite avec correction, en un style sobre? On reprocherait peut-être à l'historien d'abuser de l'énumération classique et solennelle: les Y, les X, les Z..., énumération trop coutumière du chauvinisme-Alma-mater, où l'ar-

tielle au pluriel se déploie jusqu'à épuisement des moindres gloires familiales. Rarement la phrase de Mgr Lebon prend de l'envol. Elle chemine, un peu austère, un peu uniforme. Mais qui s'en plaindra dans le monde des historiens? Ce premier tome de l'*Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière* fera attendre le second avec hâte. Mais d'ores et déjà, l'auteur semble bien avoir écrit l'une des meilleures monographies, sinon la meilleure, que nous possédions sur nos collègues d'enseignement secondaire.

Lionel GROULX, ptre

BELLEFLEUR (Gustave), *Profils normaliens*, 1 vol. in-12, 254 pages et 37 gravures dans le texte. En collaboration. Montréal 1945; *Nos écoles laïques*, 1 vol. in-8, 346 pages, avec 88 gravures et deux dépliant, Montréal 1947. En collaboration. —

Coup sur coup, en moins d'une année, M. Gustave Bellefleur, avec plusieurs collaborateurs, a publié deux volumes sur l'enseignement primaire à Montréal: *Profils normaliens*, et *Nos Écoles laïques*. Le premier est un reportage conduit d'après un questionnaire défini, toujours le même dans ses cadres, mais très différent dans son expression. Le second comprend une vue historique sur une cinquantaine d'écoles dirigées par des professeurs laïcs de langue française, avec des articles d'ensemble sur quelques-uns des grands services de la Commission scolaire de Montréal: la synthèse après l'analyse. Les lecteurs de ces deux livres n'y devront pas chercher de hautes considérations sur les grands problèmes de l'éducation: ils y trouveront plutôt le récit, alerte et honnête, de souvenirs et de faits scolaires capables d'intéresser et de plaire.

Profils normaliens s'ouvre par une introduction de vingt pages, synthèse de tout l'ouvrage, chapitre ajouté à l'histoire des Écoles normales, publiée en 1911, à l'occasion d'un cinquantenaire. Cette préface se divise en deux parties: la première comprend la vie et l'œuvre pédagogique de l'École normale Jacques-Cartier, et la seconde son rayonnement extérieur, plus ou moins direct. En quelques pages, l'auteur ne pouvait guère aborder que les questions les plus importantes, sans les traiter à fond. Il n'ignorait pas d'ailleurs que les « Anciens » des autobiographies en reprendraient l'étude, ne fut-ce qu'en passant et d'une manière fragmentaire.

Puis vient une courte biographie des quatre principaux qui ont dirigé l'École normale pendant les quatre-vingt-dix ans de son existence. Le fondateur, l'abbé Verreau n'a, comme les autres, que sa petite page, mais on sait qu'en d'autres ouvrages, son œuvre pédagogique de quarante-quatre ans, a reçu les témoignages d'admiration qu'elle mérita.

On entre maintenant dans le vif du sujet: «*Profils normaliens*», sortes d'autobiographies où 31 anciens, 21 professeurs et 10 « professionnels », juges médecins, etc., jettent une vue rétrospective, d'abord sur leur vie d'étu-

dians, puis sur la carrière qu'ils ont suivie. Au fil d'un dialogue vivant et varié, souvent très finement conduit, ils rappellent les souvenirs de leur jeunesse studieuse, analysent l'influence sur leur esprit, des livres, des programmes, du régime disciplinaire, rendent à leurs maîtres leurs devoirs de justice et de reconnaissance. Sans hésiter, les professeurs voient dans ce stage scolaire une influence décisive sur toute leur carrière, qui a été la suite logique de leur préparation pédagogique. Certains professionnels, au contraire, sont plus réticents et semblent rattacher leur vie postscolaire à des disciplines plus profondes et plus fortes. Avec le témoignage de deux « anciens », le docteur J.-D. Gauthier et le professeur Napoléon Brisebois, récemment disparus, *Profils Normaliens* nous ramène 75 ans en arrière, alors que l'école normale s'abritait au Château de Ramezay, dans le vieux Montréal. Quand elle déménagea à la ferme Logan, trop loin de la ville, disait-on, elle était déjà fixée dans ses cadres essentiels, et, à cause des misères de l'enseignement, elle avait déjà ses deux catégories d'étudiants, les professeurs et les professionnels. Aussi nous apportent-ils sur une longue période des témoignages divergents, qui sont déjà de solides documents historiques: d'une part, sur les conditions pédagogiques, matérielles et autres de l'enseignement primaire à Montréal et ses environs; d'autre part, sur les moyens d'accéder aux professions libérales que se partagent nos normaliens en rupture de « banc »: médecine, chirurgie dentaire, pharmacie, droit public, y compris le journalisme ou même le commerce et l'industrie.

L'enseignement pédagogique du début y a conduit de lui-même, par son programme très compréhensif, ses excellentes méthodes de travail, sa psychologie de l'enfant, le commerce des grands éducateurs de tous les temps, et surtout peut être l'enseignement pratique à l'école d'application, s'il est vrai de dire qu'enseigner, c'est apprendre deux fois. *Profils Normaliens* mérite le beau succès de librairie qu'il a obtenu. Souhaitons-en un aussi complet au deuxième volume, dont M. Bellefleur nous annonce la publication prochaine.

Nos écoles laïques. — Voici bien un ouvrage scolaire d'un genre nouveau. Il comprend deux parties inégales: 53 monographies d'écoles et une série d'articles sur les services auxiliaires de la Commission scolaire de Montréal. Quatre-vingt-dix historiographes, sinon plus, ont contribué à cette compilation, qui n'a d'autre but que de réunir le plus grand nombre possible de documents sur les écoles laïques de langue française. Aussi lui a-t-on donné en sous-titre le nom d'*album-souvenir*, pour avoir été composé à la manière de ces cartables de photographies, assemblées un peu au hasard, sans ordre défini. C'est de toute évidence beaucoup mieux, puisque l'ouvrage repose sur un fond historique, qui le rattache à une population très évoluée, depuis un demi-siècle surtout, et à un système scolaire de mieux en mieux organisé.

L'Académie commerciale, fondée à la rue Coté par Urgel Archambault, en 1854, ouvre la série des monographies. Transportée au Plateau en 1870,

puis aux Jardins Lafontaine, elle est devenue la première et la plus importante des écoles primaires supérieures de Montréal. On connaît sa longue histoire par une autre monographie, et aussi par son influence sur le développement de toutes les écoles de la Province, auxquelles elle a servi de modèle. Les cinq ou six écoles laïques des environs de 1875 ont suivi sans hésiter la voie tracée par la vieux Plateau. Celles qui sont sorties du mouvement des paroisses et qui ont été successivement absorbées par la grande Commission de Montréal, étaient moins connues, même du personnel enseignant. Le présent ouvrage aura eu au moins le mérite d'exhumer les principaux documents qui en font connaître les origines et les développements. Sans doute est-il oiseux de dire que les monographies sont d'inégale valeur.

On n'aura pas toujours saisi le vrai caractère des écoles; le plan même s'y opposait, puisqu'il se bornait au modeste enclos de chacune d'elles, sans établir leur solidarité avec la paroisse qui les a créées, ni même avec la population qui les alimente. Les quatre murs d'une classe avec un plafond bas ne sont pas toujours favorables à l'inspiration. L'exiguité du sujet peut tellement borner l'optique de l'auteur. Aussi ne faudra-t-il pas trop s'offusquer des répétitions, des nomenclatures arides, des différences profondes de style, des jugements intéressés ou ingénument laudatifs. Il faut oublier ces petites taches pour ne voir que l'amas de faits historiques et scolaires que ces monographies auront rassemblés pour un ouvrage de plus haut ton.

Les seize articles de la deuxième partie de l'*album-souvenir* présentent un intérêt plus général, puisqu'ils intéressent toutes les écoles de Montréal. A preuve, cette nomenclature des sujets traités: enseignement ménager, travaux manuels, culture physique, dessin, bibliothèques pour les maîtres et les élèves, les œuvres post-scolaires comme la revue pédagogique, les cours du soir, l'inspection médicale, etc. Une fois de plus, autant d'auteurs que d'articles, où l'histoire conduisit la technique et parfois aussi de copieuses énumérations, puisqu'il faut bien essayer de plaire à tout le monde. Comme pour les matières de classe, le lecteur rétablira la hiérarchie des valeurs scolaires, là où la prédilection des spécialistes pourrait bien les brouiller. Une attention spéciale va à cette Alliance des Professeurs, qui fut fondée récemment sur les débris des vieilles Associations, pour « l'étude, la défense et le développement des intérêts moraux, sociaux et économiques de la profession ». Son œuvre, longtemps entravée, s'est étendue à toute la Province et, en quelques années, elle a redonné toute sa dignité et un prestige nouveau aux maîtres d'écoles catholiques. Mais elle ne devra pas oublier qu'elle eut un précurseur authentique dans cet abbé Lapalme qui ne connut pas, hélas! le triomphe de ses idées, ou même dans l'ancien secrétaire de la province, l'hon. Albini Paquette, qui rompit le barrage des salaires, en établissant enfin un premier minimum acceptable.

On admettra... que, sous sa forme documentaire, l'*album-souvenir* que vient de publier M. Bellefleur, ajoute un bon chapitre à une future his-

toire complète des écoles de Montréal. Les archives de la Commission Scolaire en contiennent d'autres chapitres. Qui les tirera de leur poussière ?

L.-A. DESROSIERS, ptre.

RAYMOND (R.P. Alfred) S.M. — *Saint Noel Chabanel, Martyr du Canada (1613-1649)*. Montréal, Fides 1946, 156 pages, in-8, 19 cm.

Dans une brochure de quelque 150 pages, le R.P. Alfred Raymond a esquissé le portrait d'un de nos martyrs canadiens. Ainsi aperçue isolément la figure de Noel Chabanel prend un relief nouveau et c'est déjà là un des mérites du volume.

D'autre part l'auteur a fait preuve de sens critique en ne dissimulant pas, sous prétexte d'exalter son héros, certains capricieux zigzags de cette vie par ailleurs héroïque; nous voulons parler de l'ambition — fébrile à certains moments — de se vouer à la cause missionnaire entretenue par Noel Chabanel dans les années 1639-1643, et puis de la terrible tentation qui suivit: celle d'abandonner la bataille, une fois sur les lieux, devant les difficultés de l'œuvre et devant l'insuccès (1643-1645). Une perversion des genres a été ainsi évitée qui consiste à confondre histoire et panégyrique.

De ce même point de vue la crise d'âme décrite dans le Chapitre X: « La grande épreuve », compte parmi les meilleurs pages du volume. De même le récit de l'ignoble assassinat perpétré en haine de Dieu sur la personne du missionnaire dans les solitudes du Nottawasaga est mené avec simplicité et puissance. Le lecteur y baigne dans la grandiose atmosphère de la foi chrétienne vécue jusqu'à l'effusion du sang. Ces pages ne laissent pas que d'être très belles.

Les points faibles de cette étude nous paraissent être les suivants. L'auteur n'a-t-il pas voulu souffler son travail, tout au moins dans les cinquante premières pages, où, faute de traces authentiques sur le personnage, les conjectures, les appels à la vraisemblance, les lieux communs (p. 17, 43, 48, 53, 63, etc.) gonflent le récit de façon artificielle? Quatres pages consécutives (58-62) sur le père Jean de Brébeuf nous semblent inspirées par la même préoccupation. De même il y en a parfois trop pour l'éloquence, pour l'exclamation oratoire (p. 26). En vérité le récit ne va rondement son chemin qu'à partir du Chapitre VII: « Le départ pour les missions ».

Rejeter les notes à la fin du volume n'est pas selon nous une manœuvre pratique: elle est une perte de temps pour le lecteur qui veut jeter un coup d'œil sur les sources au fur et à mesure qu'elles apparaissent; d'autre part mises au bas de chaque page, références et notes ne constituent pas un embarras sérieux pour celui qui n'en a cure. Enfin la langue est généralement sobre, correcte, bien que la préoccupation du style se laisse parfois deviner (p. 86). Un détail pour finir: pourquoi, à la page 67, le mot « débarquer » et non pas tout simplement « débarquer »? Suffit-il à un mot d'apparaître dans le Larousse Universel (I:637) pour être réputé français de bonne venue?

Yvon CHARRON, p.s.s.

YON, (l'abbé Armand, L.L., D.Ph.), *L'abbé H.-A. Verreau*, Fides, Montréal, 1946, 208 p. avec un portrait hors texte; préface de Mgr Olivier Maurault.

Les lecteurs de la *Revue* se réjouiront de connaître la vie et l'œuvre de celui qui a été l'un des principaux fondateurs de nos archives nationales, l'abbé Verreau (1828-1901).

Nous pouvons les assurer qu'ils liront avec plaisir la trop courte biographie que lui a consacré « un excellent ouvrier de la plume, un historien méthodique et lucide », M. l'abbé Armand Yon, qui réside présentement en France, et qui est un membre-correspondant de la *Revue*.

L'A. captive notre attention dès les premières lignes de son esquisse biographique dans laquelle il retrace les grandes étapes de la vie de l'abbé Verreau, nous le présente comme un éducateur de premier ordre, nous rappelle ses principales polémiques, et enfin insiste à bon droit sur son œuvre d'historien; l'abbé Verreau méritait d'ouvrir une nouvelle collection lancée par les Éditions Fides, celle des « Artisans de notre histoire ».

Nous pouvons regretter une chose, c'est que l'auteur ait dû restreindre l'objet de son étude au triple point de vue déjà mentionné: il s'exprime avec tant de facilité et tant de charme; pourquoi aiguïser notre curiosité avec tant de complaisance, et ne pas la satisfaire? Il nous révèle un aspect bien intéressant de la vie intellectuelle de la fin de notre XIXe siècle, en nous signalant le rôle joué par le Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, mais nous voudrions en savoir davantage. Et nous sentons bien que l'A. est rempli de son sujet, et que c'est faute de temps qu'il le restreint.

L'ouvrage, tel que présenté au public, comporte deux autres parties: une Anthologie et une Bibliographie.

Les textes de l'abbé Verreau couvrent 75 pages: le choix en est judicieux; ils nous permettent de juger de son style et de ses préoccupations. Quelques extraits de ses polémiques célèbres auraient trouvé ici leur place, à côté des écrits sur la pédagogie et l'histoire.

Il faut féliciter l'A. d'avoir publié la meilleure bibliographie qui existe sur l'abbé Verreau; ce n'est pas la partie la moins intéressante de son livre; elle est l'œuvre d'une diplômée de l'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal, Mlle Gabrielle Guérin. Pourquoi l'A. ne l'indique-t-il pas sur la couverture?

Tel quel, le livre de l'abbé Yon constitue un ouvrage documentaire de grande valeur. L'A. n'aura pas été téméraire en espérant « avoir posé des jalons et fourni même quelques pierres en vue d'un monument à venir ».

Si l'A. n'était pas déjà occupé à la préparation de deux autres ouvrages beaucoup plus importants, nous aurions souhaité qu'il ait conçu autrement le livre qui nous intéresse, de manière à unifier les trois éléments qui le composent. Ayant tout d'abord indiqué ses sources, il nous aurait montré comment il les avait utilisées, et au besoin, il aurait transcrit les textes mêmes de l'abbé Verreau, à l'appui de ses assertions.

Nous imaginons un peu l'œuvre qui serait sortie de la rencontre concertée des trois auteurs: l'abbé Yon, l'abbé Verreau et Mademoiselle Guérin.

Flavien CHARBONNEAU, C.S.C.

CAMILLE, (F.M.), O.C.R., -- *A l'ombre du Petit Rocher, (1797-1947)*.
La Trappe, P.Q., 1947, 203 p. avec appendices et documents.

A l'occasion du 150^e anniversaire de l'arrivée des premiers colons dans une des grandes paroisses septentrionales du Nouveau-Brunswick, le R.F. Camille, o.c.r., descendant de la famille Doucet, publie la monographie de sa paroisse natale, le *Petit Rocher*. Dans l'avant-propos, l'auteur explique l'origine de son livre. Des documents « jadis recueillis durant mes vacances de collégien et qui ont dormi paisiblement dans le silence de la Trappe » (p. xiii) furent mis à point pour la fête commémorative de septembre 1947.

Dans sa lettre d'approbation, Mgr Camille LeBlanc, évêque de Bathurst, remarque « que la vaillance de ces pionniers en est une d'endurance soutenue par leur grande foi en Dieu et la Vierge Marie, leur patronne ». (p. vii) M. l'abbé F.-M. Lanteigne, curé actuel, encourage la diffusion du volume en insistant sur le fait que l'histoire du Frère Camille « servira à rappeler à nos populations les vertus des aïeux, et à les stimuler à suivre leurs exemples ». (p. xviii)

Le livre est divisé en deux parties. La première (p. 4-117) trace l'histoire des premiers colonisateurs de la paroisse, tous foncièrement acadiens: Laplante, Boudreau, Doucet. L'auteur nous fait revivre l'époque douloureuse en même temps que glorieuse de la reconquête de l'Acadie par les fils des Déportés de 1755: l'arrivée des premières familles sur une terre inculte, la construction des chapelles, le dévouement des missionnaires, puis enfin l'établissement de la paroisse avec son curé résident, le Père François-Antoine Robert, c.s.c. (1820-1888) (p. 19). Apparaissent ensuite les premiers éducateurs qui tâchèrent d'apporter un peu de lumière aux Acadiens délaissés et abandonnés sans moyen d'instruction. Le Frère Camille signale l'œuvre magistrale des Religieuses Notre-Dame du Sacré-Cœur et de Jérôme Boudreau, deuxième inspecteur d'écoles de langue française au Nouveau-Brunswick, qui succédait à Valentin Landry, fondateur du journal *l'Évangéline* (p. 35). Ce maître eut de dignes disciples; entre autres, deux se distinguèrent d'une façon toute particulière. Le premier, Flavien Doucet, mérita bien le témoignage de « patriote toujours appliqué à favoriser les œuvres acadiennes et surtout la *Société l'Assomption* ». (p. 53). En 1870, M. Doucet était le seul Acadien à posséder un brevet d'enseignement de première classe dans le département de l'Instruction publique du Nouveau-Brunswick. Un second disciple, Théodule Lejeune, acquit en 1944 le haut rang de surintendant-adjoint de l'éducation dans ladite province. Sans bruit et sans faste, il accomplit beaucoup pour l'amélioration des programmes et des manuels scolaires dans les écoles acadiennes.

Le Frère Camille indique la contribution patriotique de chefs tels que le sénateur Onésiphore Turgeon (p. 67) et Alfred-N. Roy dont il dit: « On ne saura jamais combien il (Roy) s'est dépensé pour sa chère Acadie, car chez lui fleurissaient les très belles vertus d'humilité et de charité. Que de petits chefs-d'œuvre composés de sa main qui n'ont jamais porté son nom », (p. 81) — car il fut rédacteur en chef du journal acadien, *l'Évangéline*, de 1919 jusqu'à sa mort survenue en 1943. Deux prêtres se sont exercés par leur dévouement à faire rayonner la vie religieuse dans la paroisse du Petit-Rocher: les abbés John Carter (p. 87) et Nazaire-P. Savoie (p. 103) — l'un fut « prédicateur par l'exemple », l'autre « un curé constructeur ».

La deuxième partie du volume, (p. 119-175), consacrée aux fêtes jubilaires de 1947, est d'intérêt plus local; mais l'auteur donne un éclatant exemple de recherche historique (petite histoire, si vous voulez l'appeler ainsi) qui pourrait se pratiquer dans chacune des paroisses acadiennes où l'on n'a peut-être pas suffisamment le souci de préserver de la destruction les archives et documents. Les appendices (p. 181), surtout celui de l'arbre généalogique des trois principales familles, évoquent le souvenir des premiers habitants de Grand-Pré, Pisiquid et Beaubassin. Les nombreuses illustrations ajoutent un attrait pour le lecteur populaire qui aurait tout avantage à se familiariser avec l'histoire de l'Acadie.

Le Frère Camille a réussi un beau travail. Il nous a donné une excellente tranche de ce qui pourra devenir un jour l'histoire de l'Acadie ressuscitée. *A l'ombre du Petit-Rocher* enrichira aussi la littérature acadienne qui ne cherche qu'à évoluer et progresser après de longues années de léthargie involontaire.

Marguerite MICHAUD
Docteur ès lettres de l'Université de
Montréal.

ROY, (abbé C.-E.), *Percé, sa nature, son histoire*, Percé, 1947; 178 pages avec cartes et illustrations, plus 48 pages d'index publicitaire.

L'abbé C.-E. Roy, curé de Percé, a voulu décrire l'importance de sa paroisse aux points de vue historique et touristique. C'est bien ce que fait ressortir dans sa préface Mgr Albini LeBlanc, évêque de Gaspé, où il ajoute que l'histoire de Percé, comme celle de tous les établissements gaspésiens « c'est la montée lente — et combien pénible, parfois ! — de groupes dispersés vers la vie paroissiale sous la direction et l'influence de l'Église ». (p.10)

Ce volume est divisé en deux parties: la première en quatre chapitres. (p. 17-81) décrit la nature physique, esthétique et touristique de la Percésie avec un supplément documentaire. Cette partie semblerait être un guide indispensable au voyageur qui veut réellement apprécier tout le « cachet » artistique de la Gaspésie; car M. l'abbé Roy ne se limite pas aux simples indications géographiques, il renseigne son lecteur avec abondants détails culturels, géologiques et religieux. Les fortunés, qui ont eu l'avantage de visiter *Le Rocher*, *l'Île Bonaventure*, le *Mont Sainte-Anne* se rendront compte

que l'auteur étudie son sujet avec sincérité et érudition. L'aridité des statistiques est relevée par de nombreuses illustrations. On nous fait assister à un véritable défilé artistique des beautés de cette région québécoise.

La deuxième partie (p. 83-173) donne un aperçu de l'histoire civique: courbes démographiques, administration civile, histoire économique. La documentation est abondante: malheureusement les sources ne sont pas indiquées; de même, nous constatons l'absence d'une bibliographie. Il est assez visible que l'auteur n'a pas voulu écrire un livre d'après la méthode scientifique.

Dans l'épilogue, M. l'abbé Roy nous affirme que Percé est « Le Paradis du géologue, du botaniste, de l'ornithologiste, du touriste voyageur comme de l'artiste ». (p. 174). Et il termine par cet acte de foi patriotique: « Pour nous comme pour nos pères, la clé du progrès réside dans la fidélité à nos origines raciales, religieuses et scolaires, l'acharnement au travail, la patience dans les difficultés et la collaboration dans l'effort. Gravons bien dans notre esprit que, si l'histoire d'hier nous fournit des alibis, celle de demain sera inexorable ». (p. 175). L'Index publicitaire (iv-xviii) est une bienvenue aux visiteurs de la Gaspésie.

En somme, *Percé, sa nature, son histoire* est une belle publication avec de nombreuses cartes, photographies des amis, gravures des scènes historiques et paysages. Le volume est indispensable pour quiconque veut visiter la Gaspésie d'une manière un tant soit peu intéressante, tout en se renseignant sur l'histoire de la région.

Notons que l'abbé Roy a publié, en même temps, une édition anglaise de son ouvrage. La traduction est l'œuvre du Dr. Buxton de l'Université d'Ottawa, sous la direction du docteur Lucien Brault.

Marguerite MICHAUD
Docteur ès lettres de l'Université de
Montréal.

CORDEY (Jean), conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, *Inventaire des biens de Madame de Pompadour*, rédigé après son décès. Paris, pour la Société des bibliophiles français, 1939, 276 p. in-8.

Ce document, déposé dans les archives de Me de Ridder, successeur lointain du notaire de la marquise, n'était pas inconnu. Il a été utilisé notamment par Pierre de Nolhac. M. Cordey le publie avec beaucoup de soin pour une centaine de collectionneurs. Il intéresse le Canada par un petit côté. Les archives de Mme de Pompadour, déposées à son hôtel de Paris, l'Élysée actuel, étaient fort bien tenues. Parmi le détail des valeurs mobilières, on trouve l'énumération des parts qu'elle avait prises, durant la guerre de sept ans, dans l'armement de trente-neuf corsaires, *Achille, Louis le Bien-Aimé, Sanson, Mars, Lablaie, La Levrette, La Comtesse de*

Gramont, etc... Généralement, la part est de mille livres par bâtiment. Parfois, les actionnaires devaient accroître leur mise.

Pierre GAXOTTE.

JULIEN (Ch.-A.), HERVAL (R.) et BEAUCHESNE (Th.), *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVII^e siècle*. (Colonies et empires. Deuxième série: Les classiques de la colonisation, 1). Introduction par Ch.-A. Julien. Paris, Presses Universitaires de France, 1946. 22.5 cm. 223 p.

Les Presses Universitaires de France ne négligent pas l'histoire. A ses importantes collections historiques déjà en cours de publication et de réédition même (*Peuples et civilisations* de L. Alphen et P. Sagnac, *Histoire générale* de G. Glotz et R. Cohen, *Clio* ou *Introduction aux études historiques*) cette vaste entreprise ajoutait, en 1946, une autre non moins importante: *Colonies et empires*. Confiée à la direction de M. Charles-André Julien, secrétaire de la *Revue Historique* et professeur à l'École de la France d'Outre-Mer et à l'École d'Administration, cette « collection internationale de documentation coloniale » comporte quatre séries distinctes. La première, sous le titre *Études coloniales*, est constituée d'ouvrages sur les questions coloniales françaises, étrangères et internationales. La deuxième, *Les classiques de la colonisation*, doit comprendre quinze volumes de textes avec introduction, notes et index. Six in-octavo de 600 pages, munis également, chacun, de notes, d'une bibliographie et d'un index, formeront la troisième série: *Histoire de l'expansion et de la colonisation françaises*. Quant à la quatrième, dirigée conjointement par M. Ch.-A. Julien et par M. J. Dresch, maître de conférences à la Faculté de Caen et professeur à l'École de la France d'Outre-Mer et à l'École libre des Sciences politiques, elle a pour titre *Géographie des colonies et de l'Union françaises* et doit comporter six volumes de même format que les précédents avec planches, croquis, notes, bibliographies et index.

Les trois premières séries présentent, il va sans dire, un intérêt particulier pour ceux qui travaillent dans le domaine de l'histoire de l'Amérique française. C'est même cette dernière qui constitue spécifiquement l'objet du premier volume de la deuxième série, dont il est ici question: *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVII^e siècle*. En cet in-octavo de présentation simple mais agréable et surtout claire, comme il convient à toute publication scientifique, on trouve en plus de l'*Introduction* de M. Ch.-A. Julien, l'édition critique des textes des voyages du capitaine Paulmier de Gonneville au Brésil (1503-1505), de Giovanni da Verrazano à la « Francesca » (1524) et de Jacques Cartier (1534, 1535-1536, 1541) et de Roberval au Canada (1542-1543). Un *Index* des noms et matières de tout cet ensemble remplit, en deux colonnes, les quinze dernières pages du volume (p. 209-223), immédiatement avant la table des matières (qui se trouve sans numéro de page [p. 225]). Cet index est l'œuvre de Mlle Suzanne Lussagnet, adjoint

au chargé du département d'Amérique au Musée de l'Homme. Il est supérieur, en bien des points, à celui de M. Biggar (*The Voyage of Jacques Cartier*, Ottawa 1924, p. 317-330). C'est que, en général, il est plus clair, plus concret et plus détaillé: sous la plupart des vedettes de sujet figurent non seulement les chiffres de renvoi relatifs, mais aussi les mots, les idées ou les sujets qui s'y rapportent comme subdivisions logiques ou chronologiques et que l'on rencontre de nouveau d'ailleurs, dans la liste alphabétique, à leur endroit respectif, mais avec renvoi à la rubrique de leur appartenance (par exemple: *Ame* voir *Cycle de vie*; *Chênes* voir *Arbres*; *Cuivre* voir *Métaux*; etc.) Cependant, l'index aurait gagné en précision et en utilité, si Mlle Lussagnet y eût mis en caractères ordinaires les noms communs employés comme vedettes et en petites capitales les noms propres de personnes pour réserver l'italique aux noms de lieux, et si elle eût inséré dans sa liste d'autres vedettes d'importance, comme « Messes », « Sol », etc. Néanmoins, c'est un précieux instrument de travail qui rendra certes de bons services aussi bien aux spécialistes qu'aux étudiants en histoire.

Les éditeurs des textes des voyages sont, pour la relation du capitaine Gonneville, M. Ch.-A. Julien; pour celle de Verrazano, M. René Herval, ancien président de l'Académie de Rouen et lauréat de l'Institut, avec l'aide de M. Julien; pour les trois voyages de Cartier et celui de Roberval, M. Théodore Beauchesne, ancien directeur du Bureau de Paris des Archives publiques du Canada. Pour vérifier les calculs de Verrazano relatifs aux distances parcourues, on a eu recours à M. Villain, ingénieur en chef hydrographe et conservateur de la Bibliothèque du Service hydrographique.

Les textes publiés sont ceux qui offrent le plus de garantie d'authenticité et d'intégrité: la relation de Gonneville (p. 25-49) est celle du manuscrit 3221 (24 ter H.F.) de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, telle que reproduite par M. D. Avezac, *Campagne du navire « L'Espoir de Honfleur », 1503-1505, Relation authentique*, etc., Paris 1869, p. 87-115, étant donné que l'éditeur n'a pu la collationner à l'original de 1658, « évacué en province durant la guerre ». Le texte de Verrazano (p. 53-76) est la traduction de la copie italienne que M. A. Bacchiani a découverte parmi les papiers du comte Macchi di Cellere et publiée, en 1909, dans le *Bollettino della Società geografica italiana*, vol. 46 (1909), p. 1274-1323. Selon M. Julien, « les notes marginales » de cette copie italienne de l'original (latin ou français) perdu, attribuée à Verrazano lui-même et destinée à ses amis florentins de Rome, « ont dû être ajoutées personnellement » par lui (p. 20, note 1). Mais alors, comment expliquer la présence de la note suivante: « Au début de 1524 » (p. 54, note A) ? Si elle était vraiment du navigateur florentin on y trouverait écrit, ce semble, « 1523 » et non pas « 1524 », puisque le style chronologique de son entourage ne pouvait être que celui de Pâques (France) ou celui de l'Annonciation (Florence). De même, Verrazano peut-il être l'auteur d'une note semblable destinée à des amis: « A cet isthme fut donné par le découvreur le nom d'Isthme Verrazano » (p. 59, note A) ? Il doit donc s'y rencontrer quelques interpolations au moins.

Quant au premier et deuxième voyages de Cartier (p. 79-112 et 115-183) les textes qu'en reproduit M. Beauchesne sont ceux de H.P. Biggar (*The Voyages of Jacques Cartier*, Ottawa 1924, p. 3-79 et 85-240). Ainsi, le premier voyage n'est donc pas la reproduction de la version italienne de Ramusio retraduite en français par Petit Val, à Rouen, en 1598 (*Discours du Voyage*, etc.) mais celle de la copie du texte primitif lui-même, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris (département des manuscrits, collection Moreau, vol. 841, f. 52-68). De même, la base de l'établissement du texte du deuxième voyage n'est pas l'édition de la Société littéraire et historique de Québec (*Voyages de découvertes au Canada*, etc., Québec, Cowan & Fils, 1843), qui reproduit faussement comme original le ms. 5644 des Mss français de la Bibliothèque Nationale de Paris, mais l'original lui-même, c'est-à-dire le manuscrit 5589 de la même collection, « complété par le *Brief Récit*, publié à Paris en 1545, et par les manuscrits 5653 et 5644 ». Pour le troisième voyage de Cartier (p. 187-197) et celui de Roberval (p. 201-207), c'est la reproduction de la traduction de Québec, révisée d'après l'original anglais de R. Hakluyt (*The Principall Navigations*, etc., *Third and last Volume of the Voyages*, etc., Loudres 1600, p. 232-237 et p. 240-242), étant donné que cette version anglaise est la seule forme dans laquelle nous sont parvenus les récits en cause de Cartier et de Roberval.

Comme on le voit, les éditeurs ont voulu fournir à leurs lecteurs des textes sûrs, passés au crible de la critique. Pour illustrer en toute sécurité les voyages de Verrazano et de Cartier, ils ont inséré, en hors-texte (respectivement après les pages 64 et 192), la planche relative aux *Crucial Maps* de Ganong (dans MSRC, 3e série, t. 25, 1931, sect. II, p. 192) et la carte que comporte l'édition de Biggar des *Voyages* de Cartier (*op. cit.* p. 314).

En outre, ils ont tenu à faciliter la lecture des textes. C'est pourquoi, tout en respectant la graphie originale, n'ont-ils pas manqué de substituer des *v* à des *u*, des *i* à des *j* et d'ajouter des accents là où le sens le demandait. Heureuse innovation également que d'avoir inséré aux bons endroits des titres entre crochets. Toujours en vue d'une meilleure intelligibilité du texte, les bas de page fourmillent de notes explicatives, de références bibliographiques et même de citations d'auteurs qui ont vu les lieux mentionnés dans les récits de Cartier surtout. Ces références auraient cependant gagné en clarté, si on eût inséré au début du volume la liste alphabétique des auteurs cités. Car, pour sauver de l'espace, les éditeurs prodiguent l'abréviation *op. cit.* sans répéter le titre au moins abrégé à toutes les trois pages, comme le veulent les règles d'une bonne édition scientifique (voir L. Poirier, *Au service de nos écrivains*, Québec 1943, no 179). Les lecteurs auraient su gré aux éditeurs de leur donner le sens d'un plus grand nombre de vieux mots français qu'ils rencontrent dans le texte. Enfin, des coquilles ont échappé sinon aux directeurs de l'édition du moins au prore: par exemple, Faillou pour Faillon (p. 152, note 7), Sagar pour Sagard (p. 105, note 2), et autres, mais surtout des transpositions de chiffres de références (notamment aux pages 98, 124, 134, 144, etc.). Fort heureusement ces légères fautes

n'affectent pas la valeur de l'édition: elle reste bien près de la perfection et, surtout, elle est de nature à rendre de bien grands services aux chercheurs et aux professeurs de séminaire historique surtout.

Reste à dire un mot de l'*Introduction* (p. 1-22), due à M. Ch.-A. Julien. Elle porte textuellement, en sous-titre, le titre même du volume. Dès ses deux premières phrases l'on peut saisir autant la nature de son contenu que l'esprit dans lequel elle a été écrite. « Les Français, écrit M. Julien, ont fréquenté l'Amérique dès le début du XVI^e siècle mais ne l'ont certainement pas découverte. Il faudrait mettre définitivement fin à des légendes qui peuvent être flatteuses pour le patriotisme local mais qui ne reposent sur aucune documentation solide ». Aussi, range-t-il parmi les simples légendes la prétendue découverte de l'Amérique, en 1488, par le Dieppois Jean Cousin, en faveur duquel un auteur français a récemment tenté de revendiquer la primauté en Amérique (J. Maucière, *Caravelles au large. Le véritable découvreur de l'Amérique: Jean Cousin, marin dieppois*, Paris 1942). Les Français ne peuvent même pas revendiquer la découverte de Terre-Neuve: « On n'en a pas fourni, jusqu'ici, de preuve décisive ». Cet honneur revient donc à l'Italien Giovanni Caboto, qui l'aperçut probablement le premier en 1497, et aux frères Corte Real, qui en « réalisèrent la première exploration méthodique » (p. 3). « Ce qui paraît assuré, c'est que les Français fréquentèrent très tôt les parages du Brésil et de Terre-Neuve », au XVI^e siècle (p. 4). Mais, « la *Relation authentique* de Gonneville représente le témoignage le plus ancien du contact des Français avec un territoire et des indigènes américains » (p. 5). Par la suite, les Français reviennent fréquemment sur les côtes du Brésil, à titre privé, pratiquer « à la fois le commerce et la piraterie » (p. 6). En Amérique du Nord, c'est la « recherche de la route directe vers le Cathay, pays de la soie, en Chine septentrionale », qui déclencha le voyage de Verrazano de 1523-1524 et y fit intéresser personnellement François I^{er} autant que les hommes d'affaires de Lyon et les marins. Aussi, le passage du Cathay n'ayant pas été trouvé, ce parcours par Verrazano de « plus de sept cents lieues d'une terre inconnue qu'il avait baptisée Francesca », ne servit qu'à établir « la jonction entre les découvertes des Espagnols en Floride et des Portugais au nord », sans pouvoir inciter ses bailleurs de fonds à donner suite à l'entreprise (p. 7-8). C'est grâce à l'amiral Chabot et à Jean Ango qu'il put faire un second voyage en 1528, mais on ne sait dans quel but ni à quel endroit il le fit.

L'expédition de Jacques Cartier, en 1534, « avait un caractère officiel et était financée par la Couronne. Il s'agissait de découvrir des îles nouvelles dont on vantait les richesses, notamment en or, et un détroit qui permît de gagner le Cathay par l'ouest ». Le Malouin n'atteignit « aucun des deux buts » susdits mais il reconnut le golfe Saint-Laurent et « prit possession, le 24 juillet, du Canada au nom du roi » (p. 11-12). Au dire de M. Julien, le deuxième voyage avait pour but, « avant tout, de découvrir le Saguenay qui apparaissait aux imaginations comme un nouveau Pérou ou un nouveau Mexique ». Là encore Cartier manqua son but mais réussit à fixer « l'insu-

larité d'Anticosti et de Terre-Neuve » et à déterminer le cours du Saint-Laurent jusqu'aux rapides de Lachine », croyant probablement « avoir pris pied sur un cap oriental d'Asie » (p. 12-13). Au troisième voyage, « pour la première fois, le souci de la mise en valeur du sol apparaissait sous la forme d'un projet d'établissement », mais le motif que le roi mettait en vedette était la conversion des habitants du Canada. C'est qu'il « ne s'agissait plus d'une exploration mais d'une prise de possession définitive » à légitimer devant la chrétienté. La nouvelle politique du roi explique aussi « le remplacement de Jacques Cartier par Roberval; si l'on pouvait confier à un roturier une expédition de découvertes, il fallait s'adresser à un noble pour gouverner le pays, commander l'armée et accorder des fiefs ». On sait la suite. L'entreprise manqua son but et « le roi se désintéressa, dès lors, du Canada » (p. 13-16). Et l'auteur de l'*Introduction* en arrive à cette conclusion générale: « la vraie gloire de Cartier date du XIX^e siècle ». De son temps, « pas plus à la Cour que dans l'opinion », on ne se souciait « d'annexer des territoires et de les exploiter; seules les richesses minières exaltaient les esprits. Ce n'est qu'après les tentatives de Champlain que l'on se rendit compte de la portée réelle de la découverte qu'avait faite Jacques Cartier » (p. 18). C'est bien l'impression qui se dégage, en effet, de la considération attentive des sources relatives à l'explorateur malouin. Mais, avant de conclure de façon si positive, il faudrait se demander si les causes du désintéressement consécutif à l'échec de l'expédition Cartier-Roberval n'étaient pas d'ordre plus général que le simple désappointement. Néanmoins, il nous fait plaisir de clore ce compte rendu en disant que cette introduction au premier volume de la série *Les classiques de la colonisation* est digne de son intéressant et utile contenu et fait honneur à l'histoire.

Université de Montréal

CONRAD-M. MORIN, O.F.M., Ph. D.
*Professeur à l'Institut d'Histoire
 de la Faculté des Lettres*

JULIEN (Ch.-André), *Les voyages de découvertes et les premiers établissements, XV^e-XVI^e siècles*. Presses universitaires de France, 108 boulevard Saint-Germain, Paris, 1948, in-8, 533 p. avec notes, bibliographie, index alphabétique et table des matières.

Imprimé sur bon papier; couverture en deux couleurs sur fond blanc; 460 frs. à Paris.

L'ouvrage de M. Julien m'apparaît, malgré son titre, comme une petite histoire circonscrite du commerce international au XV^e et XVI^e siècles.

Tout le long du livre, en effet, mais particulièrement dans le premier et beau chapitre: « Les découvertes maritimes et le commerce du Levant », l'auteur ne cesse de montrer combien les courses aventureuses d'abord, puis les mouvements de colonisation, n'avaient d'objet à cette époque, que la traite des épices et de la soie, la recherche de l'or et des pierres précieuses.

On est ainsi transporté des îles mystérieuses qui se profilent dans les brumes du Nord, et que l'on croit asiatiques, aux îles Fortunées et aux terres paradisiaques où l'or est foulé au pied et rutilé sur les toits.

Le panorama se déroule du Labrador au Sud du Brésil; de la Guinée à la côte orientale des États-Unis, de la Chine et l'Archipel indonésien, aux rivages méditerranéens.

Il ne manque que l'expédition des Vikings, pourtant signalée dans une note au bas de la page 21, et les voyages des moines Plan Carpin et Rubrouek — qui auraient eu autant de raison de figurer au tableau que le Vénitien Marco Polo — pour faire du livre un recueil de toutes les navigations et découvertes qui enchantent les lecteurs avides de romans vécus.

Le plan de l'ouvrage a forcé l'auteur à éparpiller dans tous les chapitres, des faits et des commentaires que l'on aurait préféré trouver groupés; de même croyons-nous que l'intéressant chapitre VI: « Le legs du passé et l'initiation au Nouveau-Monde », aurait gagné à précéder les autres, ou à servir d'introduction à l'ouvrage.

La matière est trop volumineuse pour permettre d'entrer pour une simple récession, dans le détail de tous les sujets; nous nous sommes attachés à un chapitre en particulier, le troisième, celui qui parle de: « Jacques Cartier et Roberval au Canada ».

L'auteur débute en disant de Jacques Cartier que: « l'on ignore tout de son passé de marin ».

C'est à savoir. On aurait pu apprendre, en France, où tout est à portée de la main, par la première lettre de la Relation des Jésuites, celle de 1611, que Jacques Cartier avait fait un premier voyage en 1524, et, par les archives de la famille du Cardinal LeVeneur, comme l'a fait M. Lanetot, qui en fit part à la Société historique de Montréal en 1946, que le malouin faisait partie de l'expédition de Verrazano, comme pilote probablement.

L'auteur décrit la côte du Labrador (Côte-Nord) depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'au Hâvre Jacques Cartier; il ne dit rien de Saint-Servan (Lobster Bay) où Jacques Cartier érigea la première croix, peut-être pas pour marquer une prise de possession — ce qu'il fit par la suite à Gaspé — mais probablement comme « merche » (ancien) c'est-à-dire amer ou balise, pour indiquer l'entrée du hâvre qu'il trouvait bon.

En page 121, l'auteur dit que Cartier partit du Cap à l'Anguille (Terre-Neuve), gagna par les îles de la Madeleine « à la végétation enchantresse », le cap Sauvage (North Point) de l'île du Prince-Édouard. C'est faire beaucoup d'honneur aux îles de la Madeleine et aux Madelinois.

La végétation des îles de la Madeleine est d'une extrême pauvreté et la plus rabougrie qui soit. Elle devait l'être encore davantage au temps de Cartier.

Il est évident que l'auteur applique ici à tout l'archipel de la Madeleine, la description ampoulée de l'île de Brion, où il ne se trouvait au temps de Cartier rien autre chose que des épinettes naines, et, sur le sommet de l'île aux falaises escarpées, une prairie naturelle battue par les vents salins.

Et ce n'est pas au Cap Sauvage (North Cape) que Cartier atteignit l'île du Prince-Édouard, mais au voisinage du Cap d'Orléans (Kildare), à l'endroit où se

trouvent les deux îles qu'il entrevit d'abord, à douze lieues environ du Cap Sauvage, et à cinq du Cap d'Orléans.

Le deuxième voyage.

D'après les deux Indiens que Cartier avait capturés à Gaspé lors de son premier voyage, « il existait » dit M. Julien, p. 122, « vers l'ouest, c'est-à-dire au nord de la province actuelle de Québec, entre la rivière Gatineau et le lac Saint-Jean « une terre habitée », le Saguenay, d'où « venoit le cuivre rouge » et cette terre ressemblait singulièrement au Cathay de Marco Polo, car ils assuraient « que audict lieu les gens sont vestuz et habillez de draps, comme nous, et qu'il y a force ville et peuples, et bonnes gens et qu'ils ont grande quantité d'or et de cuyvre rouge ».

Eh bien! l'auteur a micux compris que nos historiens ce qu'était le Saguenay de Domagaya et Taïnoagny.

C'est tout simplement le Saguenay d'aujourd'hui; un peu trop étendu vers le Nord-Ouest pour la géographie moderne, mais limité quand même à une étendue raisonnable pour l'époque de Cartier.

Ce n'est plus le grand royaume s'étendant jusqu'à la mer de Chine, c'est le Saguenay tout court, comme nous le connaissons aujourd'hui, et comme le connaissaient bien les deux compères Hurons.

Le premier voyage de Cartier n'avait rien rapporté; mais on fit la langue aux deux indiens qui, fidèles à leur penchant naturel, racontèrent sans vergogne tout ce que l'on souhaitait leur entendre dire.

La fièvre de l'or s'empara de tout le monde, dit l'auteur. On décida que la deuxième expédition ne serait pas un voyage hâtif comme le premier, mais une longue et méthodique exploration.

M. Julien ajoute: « Sans doute persistait le souci de découvrir un passage, mais au second plan ».

Le but avoué de l'expédition est de rapporter de l'or du Saguenay.

Mais nos deux Hurons savent fort bien qu'il ne s'en trouve pas au pays de Saguenay; aussi, devant l'estuaire de la rivière de ce nom, ils expliquent à Cartier que ce n'est pas là le meilleur chemin pour y aller, mais que le « plus seur et meilleur chemin » est par une rivière qui vient de l'Ouest et passe par auprès de Hochelaga.

Comme cela est bien indien!

Et M. Julien nous dit page 124 que, Cartier « ne s'engagea pas dans la rivière Saguenay, dont la vallée en fjord, ouverte vers le nord-ouest, avait tout pour l'induire en tentation et cela parce qu'il jugea que c'était une moins bonne voie que celle de l'Ottawa pour atteindre le cœur du royaume ».

L'auteur, s'inspirant ici de Lanctot, *L'itinéraire* (1930) p. 117-118; de *Français en Amérique*, p. 128-129 et de Ganong, *Crucial Maps*, VI, p. 115, oublie qu'il vient de nous dire p. 122 que le Saguenay finit à la Gatineau, tandis qu'ici l'Ottawa le mène au cœur du royaume.

Au vrai, Cartier ne savait rien du tout et ne pouvait ni juger, ni choisir.

Ou bien il se laisse endoctriner par les deux Hurons qui voulaient rentrer chez eux et lui promettent de l'accompagner à Hochelaga, ce qu'ils savent très bien ne pouvoir faire, ou bien Cartier s'est servi de ce paravent du Saguenay pour amorcer l'expédition, et veut aller vers l'Ouest, à la recherche toujours du fameux passage

qui mène au pays des épices, des pierres précieuses, de l'or et de la soie et dont l'existence est certaine et connue.

Arrivés à Stadaconé, les deux Indiens ne « marchent » plus; rien ne pourra les induire à piloter Cartier jusqu'à Hochelaga: ils sont Hurons et savent très bien comment les Iroquois d'Agakonda (Agochonda de la carte Harléienne — Lanoraie) et d'Okéwaga (Hochelaga de la narration et des cartes) les recevraient.

Cartier ne s'en laisse pas imposer par Donnacona et part pour Hochelaga où il arriva sans encombre le 12 octobre et non pas le 2, comme on a toujours dit, et comme dit aussi l'auteur en oubliant la réforme du calendrier en 1582.

Après avoir cité mon: *Chemin d'Hochelaga* (1932) sur l'atterrissage de Cartier dans l'île de Montréal, M. Julien accepte la réfutation de ma thèse par Lanctot: *L'itinéraire de Cartier à Hochelaga* (1930).

La réfutation de M. Lanctot ne suffit pas à infirmer mon explication, confirmée par les textes et les cartes. M. Julien ajoute que l'on discute encore.

L'auteur est ici témoin d'une querelle qu'il ne peut départager de la distance où il se trouve et sans les pièces justificatives de notre polémique.

Et pour terminer, je recommande aux lecteurs les plus exigeants la Conclusion intitulée: « Un siècle de transition » d'où je tire à leur intention quelques-unes des réflexions qui m'ont le plus frappé:

« Les disputes vaines autour de la priorité de la découverte de l'Amérique détournent du vrai problème. Il ne s'agit pas de savoir si des Bretons ou des Normands, poussés par leur intérêt personnel, ont pu toucher les premiers aux terres neuves mais quels sont les navigateurs qui les ont révélées au monde »...

« Les voyages de Jacques Cartier qui montrèrent le chemin de la pénétration canadienne sombrèrent dans l'indifférence ou le ridicule ».

« Ni Verrazano, ni Cartier ne trouvèrent ce qu'ils cherchaient: un détroit menant au Cathay et des mines à exploiter ».

« En matière coloniale, le XVe siècle apparaît comme un siècle de transition, entre le repli sur soi de la France médiévale et le vaste mouvement d'expansion du XVIIe siècle, représente une période d'essais généralement infructueux, mais qui sur certains points, comme le Canada et l'Afrique du Nord, jetèrent les germes des réalisations futures ».

On n'est pas tenu de souscrire à tout, mais on peut tout lire sans regret et sans perdre son temps.

L'édition est exceptionnellement soignée; la liste alphabétique des travaux cités tient cinquante-deux pages, l'index trente-et-une, et c'est le plus complet et le mieux fait qu'il nous ait été donné de voir.

Aristide BEAUGRAND-CHAMPAGNE

MONARQUE (Georges), *Un Général allemand au Canada; le baron Friedrich Adolphus Von Riedesel*. Montréal 1946. 151 pages.

Le passage de troupes mercenaires allemandes sur notre continent, à l'occasion de la révolution américaine, n'aurait pas tenu beaucoup de place dans la littérature historique si ces troupes n'avaient été sous le commandement du major-général

Riedesel. Le baron hessois et sa femme, d'esprit fin et cultivé, ont laissé des mémoires, lettres et journaux. Un américain, William L. Stone, les a traduits et publiés dans les *Munsell's Series of Local American History*, volume 6, 8 et 9. C'était rendre accessible une importante source de documents que Monarque n'a pas manqué d'exploiter, car, même s'il ne nous renvoie pas à l'édition de Stone, son ouvrage en apparaît souvent une traduction résumée.

En 1775, pour faire face aux rebelles de Boston qui se disposent à envahir le Canada, Carleton ne dispose que de 900 hommes. Il demande du secours à Londres, mais repoussera seul les armées d'Arnold et de Montgomery: les renforts arriveront trop tard. Lord Germaine avait dû engager des troupes étrangères à la hâte. Sur un total de 16,900 soldats allemands, le duc de Brunswick en cédait environ 4,000 et les confiait à Friedrich-Adolphus Von Riedesel, qu'il créait major-général. Celui-ci, de vieille noblesse, s'était illustré dans la guerre de Sept Ans et n'avait connu que des victoires. Il était âgé de 37 ans. Il venait mouiller à Québec avec une partie de ses troupes le 1er juin 1776.

Le gouverneur anglais songe alors à refouler les Américains puis à aller les combattre sur leur propre territoire. Cette première année, on doit se contenter d'un engagement naval sur le lac Champlain. Riedesel établit ses quartiers-généraux à Trois-Rivières pour passer son premier hiver au pays.

Au mois de mai suivant, Burgoyne remplaçait Carleton et devenait commandant en chef. Il tenait du ministre Germaine un plan de campagne qui lui enjoignait d'opérer une jonction sur la rivière Hudson avec deux autres armées parties, l'une du lac Ontario, l'autre de New-York. Madame de Riedesel et ses trois filles venaient de toucher le sol canadien alors que son mari se mettait en marche avec 3,958 Brunswickers. La courageuse femme prit le parti de le suivre avec ses enfants. Après quelques contacts avec l'ennemi, c'est la rencontre désastreuse de Bennington, prélude de la reddition à Saratoga. Selon une convention avec le général américain Gates, Burgoyne s'assurait le transport de ses troupes en Angleterre via Boston. Elles vécurent un an dans des conditions sordides à Cambridge, puis furent soumises à une marche harassante de 678 milles jusqu'en Virginie, où elles allaient demeurer jusqu'à la libération de 1783. Riedesel et sa famille accompagnèrent l'infortunée aile gauche allemande. Cependant, en 1780, un échange leur permit de demander leur retour à Québec.

C'est le nouveau gouverneur Haldimand qui les accueille, à l'automne de 1781. Il confie au général le poste de Sorel à cause de son importance stratégique et voit à lui faire construire une maison confortable que Monarque dit exister encore. La baronne jouit beaucoup de son séjour ici. Nous gardons d'elle d'agréables descriptions: le passage d'une volée de pigeons sauvages qui termineront leur migration dans un « pâté de tourtres », la pêche aux petits poissons des chenaux, une visite aux chutes Montmorency. Les Allemands, de leur côté, exercent un certain charme sur les Canadiennes, car, quand survient le rapatriement, Riedesel ne laissera pas en terre américaine seulement les vaillants dragons, chasseurs ou grenadiers morts pour la cause de George III. Douze cents soldats demeurèrent au Canada et donnent de nombreux descendants, qui, sans Monarque, n'auraient peut-être jamais soupçonné leur sang germanique.

Nous soulignons, au début, que cette biographie ne nous renvoie pas aux travaux de Stone et pourtant, entre autres passages, nous relevons, volume I, page 42, des *Memoirs and Letters and Journals, of Major General Riedesel, During his Residence in America*: « On the same day he received from General Carleton the command of a separate corps, a distinction which was entirely unexpected ». Nous retrouvons dans Monarque, page 32: « Le même jour, Riedesel reçut de Carleton le commandement inattendu d'un corps séparé ». Nous aurions aimé également que l'auteur consultât l'énorme Collection Haldimand. J.-E. Roy l'avait dépouillée pour déclarer dans son *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, volume III, chapitre cinquième, page 70: « Ces soldats avaient la rudesse teutonne et l'insolence des rheitres [sic] mal appris ». Riedesel était déjà un maître en espionnage pour le compte de Ferdinand de Brunswick. La sale besogne que lui confia Haldimand à l'égard de braves colons ternit le bon souvenir que les Canadiens pourraient garder de cet étranger de marque. Le livre de Monarque est trop bienveillant, il manque totalement de rigueur, de méthode. De plus, il est écrit en mauvais français. Il convainc toutefois le lecteur, lors de sa prochaine visite à Sorel, de s'enquérir de la Place des Canons, de la maison des Riedesel et de l'emplacement des casernes. Il a sûrement intéressé au plus haut point les Globensky, les Bender, les Piuze, les Payer, les Grothé, qui, nous l'espérons, nous donneront un jour une histoire originale et complète de leurs ascendants Brunswickers.

Liliane RINCRET

N.D.L.D. — On nous pardonnera de publier les deux comptes rendus précédents en caractères 8/10, caractères auxquels, on l'aura constaté, nous avons définitivement renoncé, sauf pour les références au bas des pages. Ces deux comptes rendus avaient été préparés pour la livraison de mars de la *Revue*.

REVUES DES REVUES

Culture vol. VIII, no 4, décembre 1947.

Le présent numéro est riche de trois articles sur l'Histoire du Canada. Soulignons en passant, que *Culture* est une de nos revues les mieux rédigées, tant par sa tenue littéraire que par sa présentation.

Gordon-O. Rothney, toujours si sympathique et si juste à l'endroit des Canadiens français, présente un article intitulé: *Quebec cradle of democracy*. L'auteur écrit: « On March, 10, 1848, Louis Hippolyte Lafontaine, father of responsible government, defender of the french language, leader of the largest section of the liberal party, became the first Prime Minister of Canada ». Plus loin: « A French canadian, it was he who inaugured the democratic method of government in this country. There is no more important date in our history ». Ceux qui croient, dit-il en terminant, les Canadiens français parce que catholiques, inévitablement conservateurs, réactionnaires et « fascistes », commettent une grave erreur. Ces gens méconnaissent notre Histoire ou ils ont la mémoire courte. Le travail de M. Rothney leur donnera une leçon d'Histoire ou leur rafraîchira la mémoire.

Le second article est de M. Marcel Trudel sur *Louis XVI, le Congrès et le sort du Canada (1774-1783)*. L'auteur reproche à la France sa politique égoïste lors du traité de 1783, proclamant l'indépendance des États-Unis. Il écrit que la France redoutait « la puissance croissante de ces colonies qui, une fois indépendantes, feraient la leçon à l'Europe: il fallait favoriser cette puissance, parce qu'elle affaiblissait les Anglais, mais il fallait en même temps la contraindre ».

M. Trudel semble croire que la France aurait pu reprendre le Canada en 1783. « La France, afin d'effrayer les États-Unis et de les retenir dans l'alliance française en réservant le Canada à l'Angleterre, a délibérément laissé passer la rare occasion de recouvrer une colonie française ». J'avoue mon incompetence pour trancher un tel sujet d'Histoire. Mais M. Trudel a-t-il tout à fait raison lorsqu'il écrit: « Une chose comptait pour la France: la préservation de ses intérêts ». Est-ce que la politique étrangère de tous les pays ne serait pas dictée par des intérêts plus ou moins avouables et avoués?

Le dernier article porte la signature de E.-R. Adair: *Anglo-French rivalry in the Fur Trade during the 18th Century*. Beau travail, bien documenté, sur un sujet maintes fois traité. Sur la victoire finale de l'Angleterre dans le commerce des fourrures, l'auteur conclut fort judicieusement: « The Anglo-French rivalry for the fur trade in the 18th century was not won by the superiority of free enterprise over government regulation, the defeat of the French was not evidence of the deadening influence of paternalism; the rivalry was not decided by the higher prices the French charged, by the inferiority of some of their trade goods, or by the overwhelming population of the English colonies. This rivalry was brought to a final end by the military and naval power of England, a power France could not match in America, partly because she was full engaged in a great European war, and partly because she could not control the Atlantic ».

Culture, vol IX, no I, Mars 1948.

Nous signalons dans le dernier numéro de cette intéressante revue, un travail de M. Jean-Charles Bonenfant: *La genèse de la Loi de 1867 concernant l'Amérique du Nord Britannique*. L'auteur note au début de son article, que notre constitution n'est pas aussi « grisante » que la *Déclaration de l'Indépendance*, par exemple. Pour appuyer son assertion, M. Bonenfant cite M. O.D. Skelton:... « c'est peut-être parce que c'est un document peu intéressant, un acte judiciaire, ayant un objet précis, au contraire de certaines autres constitutions qui sont une charte de libertés humaines, éloquentes, enflammées, pleines de principes abstraits et de philosophie politique bien énoncée ».

M. Bonenfant constate avec raison, que beaucoup d'auteurs ont étudié « les causes qui ont amené en 1867 le changement de régime constitutionnel ». Mais on n'a pas assez étudié « les phases de la longue genèse de la loi de 1867 ».

Dès 1864, le juge en chef William Smith de New-York « proposait un plan de fédération des treize colonies et des provinces canadiennes ». En 1790, devenu juge en chef du Canada, William Smith « se faisait l'apôtre de ce système qu'on aurait appliqué, cette fois, aux seules provinces canadiennes ». « Mais ce n'est qu'en 1864, » écrit l'auteur, « qu'un projet vraiment sérieux fut mis à l'étude, sa réalisation étant devenue nécessaire par suite de l'instabilité politique dans le Canada uni, des exigences économiques, du besoin d'un chemin de fer intercolonial, et de la crainte qu'on avait des États-Unis ».

Trois conférences eurent lieu, qui devaient conduire à la Confédération. Les délégués se rencontrèrent d'abord à Charlottetown, à Québec, et à Londres, en décembre 1866. Enfin « le 29 Mars 1867 *The British North America Act 1867*, recevait la sanction de la Reine sans avoir réussi à attirer l'attention du peuple anglais ». L'auteur cite Sir John A. Macdonald, écrivant à un ami: « The Union was treated by them (certains hommes politiques anglais) as if the B.N.A. Act were a private bill uniting two or three English parishes ».

M. Bonenfant conclut: « Lorsqu'on étudie même sommairement la genèse de ce texte constitutionnel, on est frappé des circonstances idéales qui ont entouré sa rédaction. Les hommes étaient pour la plupart à la hauteur des circonstances. Ce n'étaient pas de profonds penseurs, mais ils avaient la vision réaliste des choses que donne une longue expérience politique. Ils n'étaient pas plus intelligents, ni plus désintéressés que les Canadiens d'aujourd'hui. Ils avaient leurs grandes et leurs petites idées, des préjugés aussi bien que des pensées généreuses ».

La conclusion que l'auteur apporte nous semble très juste et son travail est une contribution à l'histoire du Pacte constitutionnel de 1867, bien qu'en fait il n'apporte rien de très nouveau.

* * *

Une nouvelle publication, *The French American Review*, publié par l'Institut français de Washington, s'annonce comme devant être très intéressante. Au sommaire, il y a entre autres articles: *Notre-Dame des Victoires, San Francisco*, par H.L. Gerard, S.M., et *A Louisiana French Plantation Library* par Walton R. Patrick et Cecil G. Taylor. Nous espérons que cette publication recevra du public l'accueil et l'encouragement qu'elle mérite.

Jacques MATHIEU

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES, Octobre et Novembre 1947, vol. 53, nos 10 et 11.

Le *Bulletin* est toujours une mine de renseignements pour les fervents de la Petite Histoire. Le numéro d'Octobre contient entre autres un article sur *Les premiers prêts à intérêt*. Sous le régime français, les prêts à intérêt

étaient loin d'être pratique courante. « L'argent était si rare que les transactions de cette nature étaient presque impossibles ». Ce n'est que sous le régime britannique, l'argent commençant à circuler, « que les prêts à intérêt se développèrent ».

Pierre-Georges Roy — numéro de Novembre — écrit un article nécrologique sur M. E.-Z. Massicotte, historien par excellence de la ville de Montréal. M. Roy non sans raison, écrit: « La grande cité de Montréal ne doit pas oublier Massicotte qui n'a vécu toute sa vie que pour elle ». Nous ne pensons pas nous tromper en ajoutant: sans M. Massicotte et son amour de la recherche, beaucoup de points ignorés de l'Histoire de Montréal seraient restés dans l'ombre.

Jacques MATHIEU

Prière à nos abonnés: S'il vous plait abonnez vos amis à la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, revue dont aucun intellectuel ne saurait se passer.

BIBLIOGRAPHIE

La Querelle de l'eau-de-vie sans le régime-français (suite)¹

C) ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC:

- 1647, le 19 juillet — Condamnation de Lafontaine pour traite des boissons (Doc. Faribault, 70).
- 1647, 12 et 13 sept. — Rapport de Jean Marsolet sur les désordres à Sillery (Doc. Faribault, 72, 73).
- 1659, 18 janv. — Règlement par Maisonneuve contre l'eau-de-vie (Saberdache Rouge, M. III, p. 87).
- 1660, 5 mars — Excommunication contre les traiteurs (Évêques, 171, p. 2).
- 1660-1669 — Extraits des registres du Conseil Souverain sur la question (Polygraphie IV, nos 22-26).
- 1662, 1 fév. — Délibération de la Sorbonne (Évêques, 171, p. 2).
- 1662, 24 fév. — Excommunication contre les traiteurs (Séminaire 15, no 6).
- 1666 — Extrait des lois de Boston touchant la traite (Polygraphie IV, no 21).
- [1674] — Lettre de Mgr de Laval au Séminaire de Québec (Lettres S, no 39).
- 1674 — Les Hurons demandent de ne leur point donner d'eau-de-vie (Polygraphie IV, no 20).
- 1675, 8 mars — Réponse de la Sorbonne à un cas proposé (Polygraphie IV, no 27).
- 1675, 20 oct. — Assemblée des habitants de Montréal (Fonds Verreau, cahier D, p. 156).
- 1676, 9 sept. — Pitoin et Dupré condamnés pour avoir traité à la Baie St-Paul (Séminaire 28, no 7).
- 1677, 12 mai — Lettre de l'abbé Dudouyt (Lettres S, no 93).
- 1677 — Lettre du même à Mgr de Laval (Lettres N., no 48, 2o).
- 1678, 12 mai — Ordonnance du Roi à Frontenac pour une assemblée des citoyens (Polygraphie IV, no 28).

1- Nous sommes heureux de publier cette suite à la BIBLIOGRAPHIE parue dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. I, no 4, mars 1948, p. 615-24. Nous devons ce supplément à l'un de nos membres-correspondants, M. l'abbé Honorius Provost, des Archives du Séminaire de Québec.

- 1681, 10 mai — Réduction des droits sur les boissons en faveur des communautés religieuses (Polygraphie VI, no 44).
- 1685 — Mgr de Laval défend les boissons aux sauvages du Sault (Séminaire V, no 10, p. 6).
- 1686, 31 mai — Instructions du Roi à Champigny (Polygraphie IV, 18).
- 1691, 3 sept. — Séminaire de Québec à celui de Paris (Lettres M, no 11, p. 3).
- 1695 — L'eau-de-vie à Michillimakinac (Saberdache rouge, N. III, p. 143).
- [1696] — Instructions de Mgr de St-Vallier au sujet des marchands de boissons (Fonds Verreau, carton 13, no 40).
- 1701, 26 juillet — René Fournier condamné pour traite à Ste-Anne de Beaupré (Séminaire 20, no 7, p. 38).
- 1702, 30 août — Lettre du P. de Carheil à l'Intendant (Fonds Verreau, Boîte 17, K à L).
- 1703 — La traite jugée par Vaudreuil et Beauharnois (Saberdache rouge N. III, p. 26).
- 1706 — Permis de donner de l'eau-de-vie aux sauvages en des cas particuliers (Saberdache rouge, No IV, p. 29).
- 1712-1722 — Extraits de lettres du Ministre (Saberdache rouge, No IV, p. 126-127).
- 1719, 28 fév. — Condamnation de cinq vendeurs à Montréal (Fonds Verreau, Boîte 18, liasse IX, feuillet 17).
- 1726, 7 mai — Vente permise par le Conseil de Marine (Saberdache rouge, N. IV, p. 175).
- 1726 — Mgr de St-Vallier au Conseil au sujet des boissons (Saberdache rouge No IV, p. 182).
- 1735, 5 janv. — Défense à Guilbault, de St-Joachim, d'en vendre (Séminaire 29, no 32).
- 1737, 20 août — Duburon, vendeur au Détroit (Fonds Verreau, Carton 11 no 21).
- 1738 — Comment on fait la traite en Acadie (Lettres R, no 87).
- 1751, 20 mars — Permis à M. de St-Pierre d'en apporter pour son voyage à la mer de l'Ouest (Fonds Verreau, carton 5, no 29).
- 1756, 18 août — Lettre de Vaudreuil et Bigot à M. de Lavaltrie au sujet des boissons (Album Gaspé, no 258).
- ... — L'eau-de-vie dans la conclusion des marchés (Séminaire 8, nos 42 et 43.)
- ... — Mémoire des arrêts, défenses de traiter des boissons aux sauvages (Polygraphie IV, no 19).
- ... — Monographie sur la traite de l'eau-de-vie au Canada, par Mgr A.-E. Gosselin (cahier mans. 377).

D) ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC:

N.B. Le Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, années 1939-40, 1940-41 et 1941-42, a publié un inventaire des documents pour l'histoire

de l'Église du Canada sous le régime français, préparé par feu l'abbé Ivanhoë Caron; les documents concernant la traite de l'eau-de-vie conservés aux archives de l'Archevêché de Québec y ont été inventoriés, mais seulement jusqu'à l'année 1729, date où la mort de l'auteur a suspendu son travail; la liste ci-après servira de supplément jusqu'à 1760.

17. . — Graves désordres surtout chez les sauvages; réfutation des prétextes invoqués (Lettres II, 373 à 383).
- 1730, 19 oct. — Québec. Les missionnaires attestent que l'eau-de-vie entrave la conversion des sauvages (Lettres II, p. 441).
- 1731, 17 avril — Versailles. Maurepas recommande à l'Évêque de réprimer les abus dans la traite (F. I, 19).
- 1732-1733 — Versailles. Le Roi trouve trop sévère le mandement contre la traite (F. I, 43, 50).
- 1733, 23 janv. — Paris. Au sujet du mandement de Mgr Dosquet faisant de la traite un cas réservé (Lettres II, 465; G. III, 93).
- 1742, 27 avril — Fontainebleau. Motifs de ne pas abolir la traite de l'eau-de-vie en Canada (F. I, 64).
- 1743, 21 mai — Versailles. Idées de Sa Majesté au sujet de la traite (F. I, 71).
- 1750, 4 avril — Paris. Traite à contrôler mais non à supprimer en Louisiane; cas soumis par les Jésuites (V.G. III, 47, 51).
- 1752, 17 avril — Paris. La Cour est déterminée à soutenir la traite; intérêts de l'État vs ceux de la religion (V.G. III, 94).
- 1753, 1 avril — Paris. Sur les moyens de remédier aux désordres (V.G. III, 188, 189).
- 1756, 28 mars — Paris. Désordres de la traite dans les colonies (V.G. IV, 158).

VIE DE L'INSTITUT

Historique de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française*

« Le marmot n'a encore que quatre mois, mais puisqu'il parle ce soir, c'est qu'il a espérance de vivre » (*Le Devoir*, Montréal, 15 avril 1947, p. 3). C'est en ces termes que l'Institut d'Histoire de l'Amérique Française était présenté par son fondateur et président, en la salle H'4 de l'Université de Montréal, aux membres et amis venus participer à sa première manifestation publique, le 14 avril 1947.

Aujourd'hui, notre admirable président pourrait ajouter à bon droit: « Puisque le marmot *continue* de parler, c'est qu'il *vit* et *veut* vivre ». Oui, l'Institut vit et veut vivre. Mais, si ce « marmot » est bien vivant, c'est avant tout parce qu'il n'a vu le jour qu'à la suite d'une longue gestation du cerveau comme du cœur. C'est, en d'autres termes, parce que notre Institut est l'œuvre, depuis longtemps projetée, d'un maître en histoire comme en patriotisme.

Longue préparation

Le projet de création d'un institut d'histoire de l'Amérique française ne fut révélé au public pour la première fois que le 24 juin 1946, on le sait, au banquet de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à la fin d'un solide et vibrant discours prononcé par M. le chanoine Lionel Groulx, l'auteur même de l'heureuse initiative. Mais celle-ci ne venait pas d'être conçue. Loin de là: « Je portais depuis longtemps l'idée en tête », écrira par la suite le fondateur. « L'état lamentable dans lequel j'avais trouvé, en 1915, l'enseignement de l'histoire du Canada — inexistant dans nos universités françaises — me fit chercher les moyens de restituer sa place et son rang à la grande discipline » (RHAF, i.e. *Rev. d'hist. de l'Amér. franc.* 1, 1947-1948, p. 152).

* Mémoire présenté à la première assemblée générale de l'Institut, tenue à Montréal, en la Bibliothèque Municipale, le 13 avril 1948.

Aussi, lors du banquet du 26 juin 1946, l'idée avait pris tant de consistance qu'elle ne pouvait plus souffrir la réclusion: elle voulait jaillir au grand jour. L'orateur la révéla donc aux convives en termes lumineux, pathétiques même: « Ne vous étonnez pas, s'écria-t-il, que pour fouiller davantage cette histoire et la sortir de ses cendres ou de sa pénombre, j'aie projeté, depuis longtemps, mes amis le savent, la fondation d'un Institut d'Histoire du Canada français. J'ai souhaité former ici, dans Montréal, une équipe de chercheurs et d'écrivains d'histoire qui s'emploieraient tout spécialement à l'étude du fait français de l'Amérique. Seuls, mes amis le savent aussi, le manque de ressources, les conditions misérables où mon collègue, M. Frégault, et moi-même continuons à travailler, m'ont empêché de fonder cet Institut. Mais, s'il le faut, je le fonderai dans la pauvreté, puisqu'il n'y a que ça, chez nous, qui réussit » (*Le Devoir*, 26 juin 1946, p. 3, aussi dans RAHF 1, 1947-1948, p. 152).

Annoncé de telle façon, le projet reçut partout un accueil sympathique. Des entrevues avec le rédacteur en chef du *Devoir*, notamment celle du 26 octobre 1946, permirent à l'auteur d'en faire connaître les grandes lignes et de préciser, entre autres choses, que l'organisme projeté s'appellerait « L'Institut d'Histoire de l'Amérique Française », parce que celui-ci « ne vou'ait faire double emploi avec aucune Société historique au Canada ni marcher sur les brisées d'aucune » et qu'il n'entendait « se restreindre à rien de régional, ni même au domaine de l'histoire canadienne, au sens le plus large du mot » (*Le Devoir*, 26 octobre 1946, p. 2).

Naissance heureuse

D'autre part, en novembre 1946, M. le chanoine Groulx entra en contact avec quelques compatriotes historiens et leur présentait un projet de constitution bien élaboré. Réunis à son domicile, ils le discutèrent ensemble, à fond, puis l'adoptèrent à l'unanimité. D'un commun accord également, ils élirent à la présidence de l'Institut le fondateur lui-même et confièrent à MM. Guy Frégault et Maurice Séguin, respectivement, les charges de vice-président et de secrétaire administratif. Au Comité de direction furent appelés les RR. PP. Thomas-Marie Charland, O.P., Léon Pouliot, S.J., et Conrad-M. Morin, O.F.M., ainsi que le Rév. Frère Antoine Bernard, C.S.V., et MM. Léo-Paul Desrosiers et Gordon-O. Rothney, tous de Montréal;

M. Antoine Roy, de Québec, et M. Gérard Filteau, des Trois-Rivières. L'Institut d'Histoire de l'Amérique française était donc fondé. C'était le 13 décembre 1946.

Restait à obtenir le certificat de naissance du nouveau-né. Grâce à la collaboration d'un brillant expert en la matière, M. Maximilien Caron, ce fut tâche moins difficile à accomplir: dès le 10 avril 1947, le Gouvernement fédéral émettait des lettres patentes qui accordaient l'existence légale à l'Institut et en sanctionnaient les règlements. Le 3 mai 1947, la *Gazette du Canada* proclamait publiquement cet heureux avènement par l'insertion de l'avis d'incorporation (p. 1454). Dès lors, l'Institut d'Histoire de l'Amérique française existait en droit comme en fait.

Un moment on avait confondu notre Institut avec celui dont M. Frégault est le directeur et dont la création avait été annoncée presque à la même date. Mais, une entrevue de notre président avec le rédacteur en chef du *Devoir* avait bientôt fait de dissiper l'équivoque. « L'Institut d'Histoire de la Faculté des Lettres », y déclarait-il, « est une fondation de l'Université [de Montréal] dans l'Université. C'est un groupement de *professeurs* d'histoire pour l'enseignement de l'histoire universelle... tandis que l'Institut d'Histoire de l'Amérique française est extra-universitaire; il est une équipe d'*historiens* qui se proposent d'*écrire* l'histoire et qui entendent se borner à l'histoire de l'Amérique française » (*Le Devoir*, 8 mars 1947, p. 1). De la sorte, loin d'être des institutions rivales, c'étaient des institutions *différentes* mais susceptibles de collaboration mutuelle, du fait que l'une vise à *former* les historiens et l'autre, à les *utiliser*. Notre Institut savait donc ce qu'il était et ce qu'il devait faire. Aussi ses débuts sont-ils marqués d'une riche vitalité.

Riche vitalité

La première livraison de notre revue n'était pas encore sortie que des demandes d'agrégation étaient déjà parvenues en nombre au Conseil d'administration. L'active et méritante Société historique du Nouvel-Ontario figure en tête de la catégorie des *sections*. La liste des membres-correspondants est déjà imposante aussi bien par la qualité que par le nombre: pour s'en rendre compte que l'on jette un regard sur la couverture de la Revue. On y verra figurer nombre de compétences même de l'étranger: M. Pierre Gaxotte, de France; le R.P. Jean

Delanglez, S.J., directeur de l'Institut d'Histoire de l'Université Loyola de Chicago, E.-U.; Mlle Marine Leland, de Smith College, E.-U.; M. J.-M. Carrière, Université de Virginia, E.-U., etc. L'une des marques les plus sensibles et les plus encourageantes de sympathie pour l'œuvre de l'Institut, ce fut le précieux apport, de bonne heure aussi, de nos membres *bienfaiteurs* et de nos *donateurs*: prélats et dignitaires ecclésiastiques, prêtres, religieux et laïques dont Mme Adéline-R. Labelle ouvre admirablement la liste avec une contribution (« provisoire », écrit-elle) de cinq cents dollars.

Quant au *Conseil des administrateurs*, il n'est pas demeuré inactif, certes. Notre constitution lui assigne, on le sait, un rôle vaste et très important. Ne pouvant entreprendre tout à la fois — et pour cause — il s'est appliqué, en étroite collaboration avec le *Comité de direction*, à régler le plus urgent: élaboration des statuts et de la charte, organisation d'équipes d'historiens, recrutement de membres-correspondants, publication d'une revue et d'œuvres, organisation de cours publics et préparation de l'assemblée générale. Pour accomplir cette tâche, il lui a fallu, sans compter les réunions particulières des trois administrateurs, dix séances d'au moins deux heures chacune, soit: les 13 décembre 1946, 31 janvier 1947, 21 février 1947, 9 avril 1947, 10 mai 1947, 24 octobre 1947, 12 décembre 1947, 30 janvier 1948, 5 mars et 2 avril 1948. Aussi la confection de statuts et l'octroi d'une charte fédérale sont-ils deux faits depuis longtemps accomplis, comme il a été dit plus haut. L'organisation d'équipes et le recrutement de membres ont déjà donné des résultats bien satisfaisants, d'après ce qui a été dit également. D'ailleurs, quel plus beau témoignage à fournir que cette première assemblée générale (13 avril) où se trouvent réunis non seulement des membres-correspondants de plusieurs centres d'influence, mais aussi des délégués de sections variées: Manitoba, Ontario, Acadie, Saguenay, Québec, Rigaud, Nicolet, États-Unis même!

N'est-ce pas aussi un signe bien éclatant de l'inébranlable volonté de vivre ce fait que l'inauguration des *cours* ait eu lieu à peine quatre mois après la naissance de l'Institut? En effet, les 14, 16, 18, 21 et 23 avril 1947, à l'Université de Montréal, le R.P. Jean Delanglez, S.J. historien éminent et spécialiste de l'histoire de l'Amérique française, entretint le public sur la vie et l'œuvre du grand découvreur québécois Louis Jolliet. La deuxième série, commencée le 6 avril, à la même Université, se poursuivit les 7, 9 et 12, et se terminera demain soir, le 14,

avec la collation d'un doctorat honorifique au conférencier, comme on a déjà fait pour son prédécesseur. Cette fois, c'est encore une attachante figure canadienne, l'explorateur trifluvien La Vérendrye, qui constitue le sujet des cours, donnés avec la compétence que l'on sait par le célèbre Président de la Société historique de Saint-Boniface, M. l'abbé Antoine d'Eschambault. Ainsi, l'Institut continue donc de s'affirmer publiquement.

Mais, l'événement qui a sans doute contribué le plus à mettre en vedette la forte vitalité de l'Institut, aussi bien qu'à l'accroître, ça été la fondation de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. On a salué son apparition avec un enthousiasme qui a dépassé toute espérance, comme on l'avait fait pour la création de l'Institut lui-même. Quand on songe que le premier numéro de cette revue est déjà épuisé et que le nombre des abonnés dépasse maintenant les 1300, on peut conclure sans exagération qu'elle a gagné la sympathie du public. D'ailleurs, des éloges, nombreux et chaleureux, sont parvenus directement au bureau de l'administration, venant non seulement de compatriotes de la Province de Québec, mais aussi de compétences, anglaises comme françaises, de tout le Canada et des États-Unis. Il en est même venu plusieurs d'Europe: notamment celui de l'éminent M. Pierre Gaxotte, qui a qualifié cette revue de « succès scientifique » (RHAF 1, 1947-1948, p. 627). Je n'en finirais pas s'il me fallait énumérer tous ces témoignages de satisfaction. Pour en avoir une idée plus complète qu'on se reporte à la captivante « Vie de l'Institut », que comporte chaque fascicule de la Revue. Les journaux et les revues n'ont pas ménagé les éloges, eux non plus, et cela sans sollicitation aucune de la Direction. Si l'on a tenté, quelque part, la conspiration du silence, ç'aura été une tentative de parti pris et, surtout, elle aura échoué de façon magistrale: chaque livraison de la Revue donnait lieu à d'éclatants témoignages en sa faveur. Tout dernièrement encore, je lisais, à propos du dernier numéro, dans *L'Action Catholique*, en page éditoriale, ces lignes bien significatives: « De la fondation de l'Institut, on a dit qu'elle constituait en quelque sorte « un événement national ». De l'apparition de la *Revue d'Histoire*, on peut certes dire, avec bien d'autres, qu'elle a été un fait marquant dans les annales des lettres canadiennes » (*L'Action catholique*, Québec, 31 mars 1948, p. 4).

Si les témoignages de satisfaction sont venus si abondamment, et de presque partout, c'est que la Revue répondait à un réel besoin:

besoin d'un périodique scientifique de langue française au Canada en matière d'histoire. Son caractère vraiment scientifique, voilà donc sans nul doute ce qui, avec le prestige incontestable de son dévoué et compétent directeur, M. le chanoine Lionel Groulx — qui en a accepté la charge sur invitation pressante du Comité de direction —, voilà donc, dis-je, ce qui a contribué, avant tout, à un tel succès. La vérité historique exposée intégralement et selon toutes les exigences de la méthode historique, sans aucune autre préoccupation contraire, tel a donc été et tel sera le meilleur facteur de propagande de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. C'est en somme un fait que son directeur a constaté lui-même, puisque, dans la dernière livraison de celle-ci, il déclare que « la Revue a fait elle-même sa propagande » et que « les abonnés ont amené les abonnés » (RHAF, *ibid.*). Aussi, avec son chef, le Comité de direction est-il bien décidé à maintenir à ce périodique une tenue tout à fait digne de l'histoire.

Enfin — autre manifestation de la vitalité de l'Institut — c'est la création de la collection « Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française », collection si dignement inaugurée par *Iroquoisie*, ouvrage de M. Léo-Paul Desrosiers, membre du Comité de direction. N'eût été la lenteur imprévue du traducteur de « Life and voyages of Louis Jolliet, 1645-1700 », œuvre du R.P. Delanglez, S.J., l'Institut aurait peut-être la satisfaction de compter dès maintenant, — ou peu s'en faudrait — dans sa série « Études », un autre ouvrage d'histoire qui lui ferait certes grand honneur.

Générosité féconde

Ainsi, après la constatation de tels faits, n'est-il pas légitime de conclure que notre Institut vit et veut vivre ? Il est né dans la pauvreté, il est vrai, mais il vit bel et bien. Il vit de la générosité sous toutes ses formes : générosité intellectuelle, générosité manuelle, générosité financière, parce que la vie de l'Institut tient profondément au cœur de tous ses membres et de tous ses amis. Voilà sa source profonde de forte et riche vitalité !

Le plus bel exemple de générosité nous est fourni par le fondateur lui-même : pour l'administration de l'Institut et la direction de la Revue, il a daigné sacrifier non seulement un temps précieux qu'il aurait pu consacrer à ses études historiques, mais aussi les services indispensables de sa diligente et habile secrétaire. Pour fournir à l'Adminis-

tration de l'Institut et à la direction de la Revue un local approprié, il n'a pas hésité à faire, en son propre domicile et au détriment de sa bourse, les transformations requises.

Que dire aussi de la générosité des rédacteurs d'articles non rétribués, des bienfaiteurs et des donateurs, des auxiliaires et des propagandistes bénévoles, des abonnés même qui paient au delà du prix régulier d'abonnement? Il faudrait dire beaucoup, beaucoup.

Si donc un tel esprit continue à guider l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, si une telle générosité ne cesse de l'animer, il « vivra robustement », comme avait espéré son président à l'inauguration du premier cours public, il vivra aussi longtemps que nos générations françaises d'Amérique, c'est-à-dire presque toujours!

Montréal, 13 avril 1948

Conrad-M. MORIN, O.F.M.
Membre du Comité de Direction

MÉMOIRE en vue d'un meilleur rendement de nos sociétés d'histoire régionale

En 1943, nous recevions — et vous aussi peut-être — cette plaquette intitulée: *Bulletin des sociétés historiques canadiennes-françaises*. Le compilateur, le R.P. Archange Godbout, de l'Ordre de s. François présentait ainsi son *Bulletin*:

Une enquête, menée en 1941, sur nos Sociétés Historiques de langue française et dont le résultat a paru dans *Culture* (3 [1942], 67-89) a été pour nous une véritable révélation. Le nombre de nos sociétés, leurs activités variées: tout cela était totalement ignoré du monde intellectuel.

De là — ajoutait-il — l'idée d'un bulletin annuel où toutes nos sociétés, quelque humbles qu'elles soient, auraient accès, tant pour renseigner le public sur leurs travaux, leurs recherches, leurs trouvailles, que pour s'exciter mutuellement, par une fructueuse émulation, à promouvoir les études historiques.

Et le R.P. Archange concluait :

Hâtons-nous de le proclamer, le projet a reçu de toutes nos sociétés un bienveillant accueil.

Malgré, le « bienveillant accueil », le projet n'eut malheureusement pas de suite.

Il y avait alors, tant au Canada qu'aux États-Unis, vingt-deux sociétés historiques d'inspiration française. Le *Bulletin* de 1943 en donne la liste, par ordre d'ancienneté :

1. La Société Historique de Montréal
2. La Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal
3. L'Athénée Louisianais
4. La Société historique Franco-Américaine
5. La Société Historique de Saint-Boniface
6. La Société trifluvienne d'histoire régionale
7. L'Institut français de Washington
8. La Société d'histoire des Cantons de l'Est
9. La Société Historique et Littéraire Acadienne
10. La Société Historique de Joliette
11. La Société Historique de Rigaud
12. La Société Historique d'Ottawa
13. La Société Historique du Saguenay
14. Les Dix
15. La Société Historique de Sorel
16. La Société d'Histoire régionale de Rimouski
17. La Société d'Histoire régionale de Québec
18. La Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe
19. La Société d'Histoire régionale du Nord de l'Outaouais
20. La Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine
21. La Société Historique de Sainte-Thérèse-de-Blainville
22. La Société Historique du Nouvel-Ontario

Le *Bulletin* ajoute les noms de cinq autres groupements similaires ou de sociétés historiques en formation :

1. Le Cercle Nicolas Denis, de Bathurst
2. La Société Historique du Cap Breton
3. The Thunder Bay Historical Society
4. Les groupements embryonnaires de Valleyfield et de la Beauce.

Depuis 1943, ces deux groupements embryonnaires sont devenus de vraies sociétés historiques et il faut leur ajouter la Société Historique du Golfe St-Laurent, que dirige, à Baie-Comeau, Mgr René Bélanger, vicaire général du diocèse, la Société Historique de Granby et peut-être une autre à Campbellton.

Qu'on m'excuse si j'ignore l'existence d'autres sociétés. Mon omission n'en prouverait que mieux ma thèse, à savoir que si l'enquête menée par le R.P. Archange, en 1941, était reprise en 1948, ce serait peut-être une révélation pour le monde intellectuel, pour les historiens eux-mêmes, que d'apprendre qu'il y a actuellement, en Amérique du Nord, tant de groupements français intéressés à notre histoire.

Ce serait une bien plus grande révélation de lire les minutes de leurs assemblées et les rapports de leurs activités. Plusieurs d'entre elles ont à leur crédit des réalisations d'envergure: ne citons que les trois célébrations de l'été dernier, au royaume du Saguenay. Et chacune est constituée par une équipe plus ou moins nombreuse de chercheurs décidés, amateurs de la petite et de la grande histoire, devenus par leur travail personnel, des hommes du métier.

Ces historiens de grand mérite, riches de connaissances multiples, possesseurs d'une expérience irremplaçable, et les groupements régionaux dont ils sont l'âme, ne gagneraient-ils pas beaucoup à se mieux connaître — ou à se connaître tout court? N'y aurait-il pas grand profit à créer entre eux des liens d'amitié, un échange fraternel de renseignements, une communication mutuelle des biens historiques: méthodes, documents, conférenciers, revues?

L'enquête menée en 1941 et la publication d'un *Bulletin* étaient un premier pas vers une fédération de nos sociétés historiques de langue ou d'inspiration française. L'idée fut relancée en 1945, sans rebondissement. Non pas que les sociétés historiques régionales fussent opposées à l'entraide généreuse: au contraire. Mais, d'une part, on se rendait compte un peu partout, je crois, que la création et le fonctionnement d'une fédération à la fois souple et efficace étaient, à tout point de vue, une entreprise difficile; on ne reconnaissait d'autre part en aucune des sociétés existantes le prestige transcendant capable d'en faire l'âme de la fédération. Voilà, à notre avis, pourquoi n'eurent pas de suite de nobles projets.

Mais nous avons maintenant l'Institut d'Histoire de l'Amérique française. Qui nierait son prestige? Sous un maître d'une science et

d'un mérite incontestable, autour d'historiens de carrière et désintéressés, l'Institut groupe précisément — notre assemblée générale le démontre — des amis très fidèles de notre histoire.

La *Revue* de l'Institut, d'une tenue soignée de plus en plus parfaite, atteint les 1,400 abonnés... D'autre part, le système de *Sections*, que prévoient les Statuts, offre aux Sociétés d'histoire régionale désireuses de se fédérer, un centre tout organisé de fédération, à la fois souple et efficace.

Relisons les articles 33 à 37 des Règlements de l'Institut:

Article 33: *Section de l'Institut*: Trois membres suffisent à former une section de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française.

Article 34: *Fin d'une section*: Reprendre à pied d'œuvre, selon toutes les exigences de la méthode historique, l'histoire de sa région, en vue d'en établir une histoire organique, tout en marquant les points d'incidence ou de contact avec l'histoire générale de l'Amérique française et les influences réciproques entre le tout et la partie.

Article 35: Chaque section rédige ses règlements tels qu'elle l'entend, sauf à les faire approuver par le Comité de direction de l'Institut d'Histoire.

Article 36: Chaque section doit faire annuellement un rapport de ses travaux à l'assemblée générale.

Article 37: Chaque section ne devient agrégée à l'Institut que sur proposition du Conseil d'administration approuvée par l'assemblée générale.

« Reprendre à pied d'œuvre, selon toutes les exigences de la méthode historique, l'histoire de sa région, en vue d'en établir une histoire organique » n'est-ce pas l'idéal de toute société d'histoire régionale? Et l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, en nous proposant de « marquer les points de contact avec l'histoire générale de l'Amérique du Nord et les influences réciproques entre le tout et la partie », hausse encore cet idéal jusqu'à la collaboration à une œuvre commune enrichie des apports de chacun.

La Société Historique du Nouvel-Ontario se félicite d'avoir été la première à demander l'affiliation à l'Institut d'Histoire de l'Amérique française.

Nos nouvelles obligations se sont réduites à peu de chose: nos règlements rédigés en 1942, furent approuvés d'emblée par le bureau de direction de l'Institut; la Revue a publié récemment le rapport annuel de nos activités.

Ce que nous avons reçu de l'Institut? Des garanties de sécurité dans la méthode; le sentiment que nous collaborons à une œuvre d'ensemble; et — ce qui compte aussi — une publicité accrue pour nos *Documents*.

Tant mieux si, en retour de ses leçons, du prestige de son nom, de l'utilisation de sa tribune, nous pouvons aider à faire rayonner l'Institut, avec sa Revue, lui fournir quelques matériaux, lui inspirer courage et confiance en l'avenir de son œuvre!

D'autres sociétés historiques régionales ont demandé ou accepté depuis, leur affiliation:

La Société historique franco-américaine; la Société historique de Saint-Boniface; la Société historique de Québec; la Société historique du Saguenay; la Société historique de Nicolet; la Société historique de Rigaud.

Il serait à souhaiter, nous semble-t-il, que le mouvement fût général et que se créât, autour de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française comme d'un centre, cette fédération de toutes les sociétés historiques d'inspiration française que l'on souhaite depuis bientôt dix ans.

Parmi les participants de cette première assemblée générale de l'Institut d'Histoire, il se trouve plusieurs membres actifs, même des présidents et des directeurs, de nos différentes sociétés historiques canadiennes et américaines. Pour aboutir à du pratique, auraient-ils la bonté de nous dire:

- 1o ce qu'ils pensent — ou ce qu'on pense en leur milieu — de l'affiliation de leur société à l'Institut d'Histoire de l'Amérique française;
- 2o s'il y aurait quelque avantage ou opportunité à organiser un congrès de toutes les sociétés historiques canadiennes et américaines de langue ou d'inspiration française.

Lorenzo CADIEUX, s.j.

Vie de l'Institut

Revue et finances. — Disons que nos abonnés de l'an dernier, à peu d'exceptions près, nous sont restés fidèles. Quelques nouveaux sont venus combler les vides. Plusieurs ont voulu joindre au montant de leur réabonnement un supplément généreux; un grand nombre ont versé \$5.00. Pendant ce dernier trimestre, notre liste de membres-bienfaiteurs s'est accrue de quatre nouveaux noms: Son Excellence Mgr Philippe Desranleau, évêque de Sherbrooke, M. l'abbé Elzéar Racan, curé de Papineauville (Québec), le Dr E.-P. Chagnon, de Montréal, l'Institut Généalogique Drouin. Les finances demeurent donc à peu près dans le même état; l'administration doit fonctionner dans les mêmes conditions, c'est-à-dire gratuitement. Comme l'écrivait Monsieur Héroux, dans le *Devoir* du 14 avril 1948: « L'œuvre pour subsister dans des conditions à peu près normales, pour réaliser ses desseins, pour assurer pleinement le progrès qui devrait être le sien, pour devenir le centre d'action et de haute culture dont rêvent ses fondateurs, l'œuvre a besoin d'argent. Elle en a reçu déjà, mais chacun voit bien qu'il lui en faudrait beaucoup encore, beaucoup plus ». Rien en tout cela pourtant qui vienne déranger nos prévisions. Il s'agissait de démontrer l'existence possible d'une revue, telle que la nôtre. Or cet avenir nous paraît assuré. Le temps fera le reste.

Cours de M. l'abbé Antoine d'Eschambault. — Fidèle à l'un de ses premiers engagements, l'Institut aura donné, en 1948, son deuxième cours d'Histoire. Après l'étude du Père Delanglez, en 1947, sur *Louis Jolliet*, nous avons eu, cette année, le cours de M. l'abbé Antoine d'Eschambault, sur La Vérendrye. M. d'Eschambault, manitobain et président de la Société historique de Saint-Boniface, est un familier de l'histoire de l'Ouest canadien. Encore cette fois, l'Institut a donc pu offrir, à son auditoire, le cours d'un spécialiste. La fondation de la *Revue* et, par elle, l'amitié véritable qu'elle a nouée autour des œuvres de l'Institut, nous ont valu encore plus d'auditeurs qu'en 1947 à l'inaccessible Université de Montréal. Le professeur a donné ses cours avec une science parfaite de son sujet, beaucoup de bonhomie et de simplicité. Nous espérons, dans un avenir prochain, publier ce cours sur le grand explorateur de l'Ouest, et en faire, après *Iroquoisie* et *Louis Jolliet*, l'une des *Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique*

française. Ajoutons que, sur recommandation de la Faculté des lettres, l'Université de Montréal a décerné, encore cette année, à notre professeur, le diplôme de Docteur ès lettres honoris causa.

La grande journée. — La chronique de ce trimestre sera surtout faite de ce que nous pourrions appeler la « grande journée » de l'Institut. Nous avons fixé au 13 avril notre première réunion générale. Deux traits principaux ont caractérisé cette réunion: l'« universalisme », si je puis dire, déjà atteint par l'Institut, et l'atmosphère de cordialité qui n'a cessé d'animer cette rencontre des sections et des membres. L'Institut d'Histoire de l'Amérique française l'a pu démontrer au public: le nom qu'il porte n'est plus un vain nom. Aux deux séances d'étude, tenues à la Salle de la Société historique de Montréal (Bibliothèque Municipale, est, rue Sherbrooke), ont siégé des délégués venus d'un peu toutes les parties de la province de Québec, mais aussi des représentants du Manitoba, de l'Ontario, de l'Acadie, des États-Unis. Personne n'est venu de la Louisiane ni des Antilles. Mais on promet de se reprendre l'année prochaine. Des membres-correspondants éloignés comme MM. J.-M. Carrière, Dr Ulysse Forget, Adolphe Robert, l'abbé Verrette, Mlle Marine Leland, tous des États-Unis, avaient tenu à s'excuser et à nous souhaiter le meilleur succès. La grande et bonne nouvelle reste le nombre enviable de sections qui, à la veille de la réunion générale, ont envoyé leur adhésion à l'Institut. Aux deux sections déjà existantes du Nouvel-Ontario et de la Société historique franco-américaine, sont venues se joindre les Sociétés historiques du Saguenay, de Saint-Boniface (Manitoba), de Québec, de Rigaud, de Nicolet. Chacune de ces nouvelles sections a voulu exprimer sa joie de la naissance de l'Institut et lui offrir son entière collaboration. C'est dans cet esprit de cordialité, disions-nous tout à l'heure, que se sont déroulées les délibérations du 13 avril. De part et d'autre l'on a cherché, de façon pratique, les moyens d'entraide, la mise en commun des efforts de tous pour l'avancement et l'amélioration du travail historique en Amérique française.

Procès-verbal plus détaillé. — Jusqu'à ce treize avril 1948, l'Institut avait vécu plus ou moins dans le provisoire. Il appartenait de droit à la Réunion générale de valider la plupart des décisions prises temporairement par l'administration ou par le comité de direction. La « Réunion » a donc confirmé unanimement le choix de nos membres-

correspondants et l'affiliation déjà faite de toutes les sections de l'Institut. Elle y a procédé après lecture de notre charte fédérale, lecture commentée par le président qui s'appliqua à faire voir l'esprit des Constitutions de l'Institut: centralisation très forte à l'administration et à la direction, comme il convient à une institution formée de personnes réparties sur de très vastes distances, institution qui, pour vivre efficacement, doit rester un outil de maniement souple, capable d'action efficace et rapide; décentralisation aussi considérable, d'autre part, par le moyen des sections et de la réunion générale, de laquelle dépend, en définitive, le choix des trois administrateurs: ceux-ci cheville ouvrière de toute l'entreprise.

À la séance de l'après-midi l'on s'appliqua surtout à la préparation de l'avenir. Les délégués prirent connaissance de trois rapports ou mémoires: un premier, du Père Conrad Morin, O.F.M.; un deuxième, du Père Lorenzo Cadieux, S.J., de la Société d'Histoire de l'Ontario-Nord; un troisième de M. Guy Frégault, vice-président de l'Institut. On aura lu, plus haut, dans cette livraison de la Revue, la page d'histoire bien ramassée du Père Morin. Pour l'orientation plus efficace de l'avenir, il convenait, pensons-nous, que l'un des premiers collaborateurs de l'œuvre commune en rappelât la genèse et la première année de vie. Le Père Cadieux présenta un « Mémoire en vue d'un meilleur rendement de nos sociétés d'histoire régionale ». On lira aussi ce « Mémoire » dans la présente livraison. C'est un peu l'avenir, l'expansion de l'Institut qui s'accrochent à ce projet du Père Cadieux. Pour l'obtention des fins de l'œuvre, pour que soit exhumée et écrite l'histoire de l'Amérique française, il ne suffit pas que la *Revue* compte beaucoup de lecteurs, ni même qu'elle soit lue. La tâche dépasse, par son ampleur, l'effort de notre équipe de direction, et même de nos membres-correspondants. Ce qu'il nous faut, et sur tous les points de notre champ d'action, ce sont d'autres équipes qui, dans la recherche et la rédaction, mènent avec entrain un travail concerté, méthodique. Ce travail, qui mieux que nos sociétés d'histoire régionale, peut l'entreprendre et le mener à bonne fin? C'est pour cette raison que nous avons accueilli avec tant de joie leur ralliement autour de l'Institut. Elles en seront les cellules vivantes. Anciennes et nouvelles sections nous ont priés d'adresser un appel confiant à toutes les sociétés d'histoire qui s'intéressent spécialement au fait français. L'invitation, on peut en être assuré, n'est pas tombée dans des oreilles closes. Autour d'une œuvre

qui, répétons-le, n'est pas celle d'un groupe fermé, mais qui, dans notre pensée première, devait prendre la forme et l'importance d'une coopérative intellectuelle largement ouverte, nous espérons, encore une fois, rassembler tous les bons ouvriers de la recherche historique, organiser, si possible, une grande école d'historiens, et — pourquoi ne pas le dire, puisque nous vivons en Amérique? — instituer l'une des plus remarquables entreprises d'histoire de ce continent.

A M. Guy Frégault, le jeune vice-président de l'Institut, revenait la tâche d'exposer nos projets pour le plus prochain avenir. En invoquant les ressources de la mécanique moderne, notre vice-président fit voir la possibilité de former rapidement de considérables dépôts d'archives. Rien de téméraire par conséquent dans l'espoir de l'Institut de constituer, avec le temps, un centre de recherches et de documentation au service des historiens du passé français en terre américaine. L'Institut se propose aussi d'aider, par tous les moyens, les jeunes chercheurs ou écrivains d'histoire. Il souhaiterait diffuser, parmi ses sections, une connaissance toujours plus exacte de la méthode historique et relever par là le niveau général des travaux d'histoire.

La séance de l'après-midi se termina par l'élection des trois administrateurs, élection prévue par la Charte. A l'unanimité des voix le Chanoine Lionel Groulx, M. Guy Frégault, M. Maurice Séguin furent élus aux postes qu'ils occupaient déjà, de président, de vice-président et de secrétaire-trésorier de l'Institut. — Ajoutons ici, pour n'avoir pas à y revenir, qu'à leur réunion du 14 mai dernier, en vertu du pouvoir que leur confère la Charte, ces trois administrateurs ont confirmé dans leurs fonctions, tous les membres du Comité de direction. Ce Comité demeure donc ce qu'il était depuis la naissance de l'Institut. A cette même réunion, les administrateurs ont jugé opportun d'appeler au douzième fauteuil du Comité directeur, fauteuil resté vide jusqu'à présent, M. Marcel Trudel. M. Trudel, auteur de *l'Influence de Voltaire au Canada* (2 vol.), est professeur à l'Institut d'histoire et de géographie de l'Université Laval (Québec). Le nouvel élu était déjà membre-correspondant de l'Institut.

Le banquet du 13 avril au soir. — Les journaux ont suffisamment parlé du banquet qui a clos cette journée du 13 avril. Au Cercle Universitaire, rempli à sa pleine capacité, nous avons retrouvé l'atmosphère de la Bibliothèque Municipale. Amis de l'Institut et lecteurs de

la *Revue* nous apportaient cette fois et avec quelle ferveur leur hommage. Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, membre honoraire de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française et M. Camillien Houde, maire de Montréal, avaient accepté la présidence d'honneur du banquet. M. Guy Frégault agissait comme maître de cérémonie. Nos convives ont pu se rendre compte de l'expansion déjà obtenue par la fondation qu'ils ont si généreusement aidée. En de brefs discours, six orateurs, délégués des diverses parties de l'Amérique française, ont dit leur joie d'appartenir à la famille de l'Institut et l'ont assurée de leur collaboration. Parlèrent l'un après l'autre, le Père Lorenzo Cadieux, s.j. du Collège de Sudbury, Ont.; M. l'abbé Antoine d'Eschambault, du Manitoba; M. Georges Filteau, de Woonsocket, R.I., E.-Unis; M. Marcel Trudel, de l'Université Laval; Mlle Marguerite Michaud, au nom de l'Acadie; M. Gordon-O. Rothney, au nom des Anglo-Canadiens.

Je dirai peu de chose ici du discours du président de l'Institut. Le texte en a paru dans le DEVOIR du 14 avril dernier. L'Institut avait promis une revue, des cours, des éditions. Toutes ces promesses, rappelle le président, ont été rachetées. Pour demain, l'Institut vise à l'établissement « d'un centre d'étude et de consultation », centre rendu possible « par le moyen d'un fichier spécial à l'usage des historiens de l'Amérique française, fichier qui serait comme la somme de tous les fichiers déjà établis ou à établir ». On rêve aussi d'un secrétariat qui se consacrerait « à la formation du fichier, qui pourrait guider les travailleurs, mettre en mouvement les rouages d'une œuvre de cette envergure ». On rêve encore de la multiplication des sections de l'Institut, de bourses pour jeunes travailleurs qui pourraient activer, en Amérique française, la production scientifique de l'histoire. Le président rappelle encore la grandeur de l'entreprise; il l'aperçoit dans le profit qu'apporte, à l'expérience humaine, la culture historique, et dans la place que ne peut manquer de tenir une fondation comme la nôtre, dans l'avance culturelle du Canada français.

Les deux présidents d'honneur ont, à leur tour, et chacun à sa façon, dit le mérite d'une œuvre qu'ils avaient accepté de patronner avec une entière bienveillance.

Cette journée du 13 avril 1948, nous ne le cachons point, a grandement réconforté les fondateurs de l'Institut. Ils reprennent le travail avec une foi renouvelée en l'avenir. Et nous ne croyons mieux

terminer cette chronique que par un autre mot du rédacteur en chef du *Devoir*, M. Omer Héroux, dans son premier Montréal du 14 avril, mot qui exprime notre entrain et nos espoirs:

« La route est belle... »

Lionel Groulx, ptre

ASCENDANCE DE LOUIS RIEL

D'APRÈS TANGUAY

- I — *Reel*, Jean-Bte dit Irlande, fils de Jean-Bte et de Louise Lafontaine, de St Pierre, ville de Limerick, Irlande, épouse à l'Île-Dupas, le 21 janvier 1704, Louise Cottu, dont Jacques, qui suit.
- II — *Riel*, Jacques, dit l'Irlande, fils du précédent, né vers 1706, épouse à St-Sulpice (contrat de mariage du 7 mai 1730, greffe de Senet) Elisabeth de Ganne. Habitaient Lavaltrie. Ils eurent Jean-Bte, qui suit.
- III — *Riel*, Jean-Bte, baptisé vers 1733, épouse à Lavaltrie, 25 janvier 1755, Marie-Charlotte Sylvestre. Domiciliés à Lavaltrie, ils furent parents du suivant.
- IV — *Riel*, Jean-Bte, baptisé à Lavaltrie, le 3 septembre 1757, épouse Marie Collin, dont Jean-Bte, qui suit.
- V — *Riel*, Jean-Bte, fils du précédent, épouse une métisse française, (une métisse franco-montagnaise, d'après le Père A.-G. MORICE, *Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest Canadien...* I, p. 326) et eut:
- VI — *Riel*, Louis, baptisé en 1817, à l'Île à la Crosse, épouse Julie Lagimodière [Le-compte de la Vinandière.] [Ce dernier fut le père du héros Louis Riel, né à St-Boniface, le 2 octobre 1844].

N.B. Louis Riel avait donc 25% de sang indien, 3% de sang irlandais et le reste de sang français.

P. Archange GODEBOUT, O.F.M.

ce 18 mai 1948.

MEMBRES DONATEURS

M. J.-L. H. MARCIL, (Montréal), par versements.....	\$100.
Dr Philippe HAMEL, (Québec).....	50.
M. Euclide THÉORET, (Beauharnois).....	50.
Mtre Maxime RAYMOND, (Outremont).....	50.
Le Séminaire de Sainte-Thérèse.....	50.
Mtre Alfred JULIEN, (Outremont).....	35.
M. J.-A. DIONNE, (Outremont).....	35.
M. Gustave BELLEFLEUR, (Montréal).....	30.
Madame E.-R. BISSONNET, (Chambly-Bassin).....	25.
Mtre René CHALOULT, (Québec).....	25.
M. Pabbé S. GASCON, (Montréal).....	25.
M. le Chanoine J. BOURGEOIS, (Nicolet).....	25.
M. F.-A. SÉNÉCAL, (Outremont).....	25.
Mgr J.-E. MATTE, V.G., (Gaspé).....	25.
M. Pabbé J.-E. BERNIER, (Montréal).....	25.
M. Pabbé J.-L. PILON, (Huberdeau).....	25.
Dr Joseph BOULANGER, (Edmonton).....	25.
Société Historique du Nouvel-Ontario, (Sudbury).....	25.
Association canadienne-française de l'Alberta.....	25.
LA LIGUE D'ACTION NATIONALE, (Montréal).....	25.
LE COLLÈGE SAINTE-MARIE, (Montréal).....	25.
LE SÉMINAIRE DE RIMOUSKI.....	25.
« LE DEVOIR », (Montréal).....	25.
M. Pabbé J.-Bernard GINGRAS, (Montréal).....	25.
M. Pabbé L.-A. DESROSIERS, (Montréal).....	25.
BUREAU DES ÉTUDES ET ÉCOLE MÉNAGÈRE, SS. de l'Assomption de la S.V., (Nicolet).....	25.
M. Albert FOURNIER, (Montréal).....	25.
M. Robert NADEAU, (Québec).....	25.
M. le Chanoine J.-H. LECOURT, (St-Isidore de Laprairie).....	25.
Un ami de Montréal.....	25.
Un ami de Montréal.....	25.
Madame Maxime RAYMOND, (Montréal).....	25.
M. Pabbé Yvon CHARRON, p.s.s., (Montréal).....	25.
Dr Antoine Dumouchel, M.D., (États-Unis).....	25.
M. Pabbé L. SANSOUCY, (Saint-Hyacinthe).....	20.
Mtre Marie-Louis BÉAULIEU, (Québec).....	20.

La Providence dans l'Histoire —

« L'action de Dieu, certaine, est, sauf cas exceptionnel (comme celui de l'accession au trône de Cyrus), insaisissable à nos yeux humains. Partout Dieu « écrit par des lignes tortueuses », et l'on ne peut rien savoir de ses intentions. Il faut même s'interdire toute hasardeuse interprétation des faits. Ceux-ci sont susceptibles de bien des sollicitations: le marxiste, l'existentialiste les traduisent à leur manière. Heureux homme qui, en face de chaque fait, a sa réponse toute prête!... »

(J. Mousel, *Les Journées universitaires 1948: le sens chrétien de l'Histoire* dans *Études*, mai 1948, p. 254).

A nos abonnés et amis —

Parmi les tâches urgentes que les membres de l'Institut se sont fixées à leur réunion générale du 13 avril dernier, figure, au premier rang, la diffusion de la *Revue*. Il faut qu'elle pénètre partout où se trouve un esprit cultivé qui la puisse lire et goûter. Nous invitons fortement nos amis et abonnés à nous trouver ces lecteurs possibles. Rien ne peut remplacer cette propagande bénévole, la plus efficace de toutes.

Nos annonceurs —

On l'aura constaté: ce numéro de la *Revue* s'enveloppe de cinq pages d'annonces. Les maisons d'affaires qui ont pris part à cette contribution, l'ont fait parce qu'elles ont reconnu, sans doute, dans notre périodique, un valable medium de publicité; elles l'ont fait aussi, il faut le dire, à titre d'encouragement pour une entreprise intellectuelle dont elles apprécient la valeur. Nos lecteurs voudront tenir compte de la générosité de nos annonceurs.

Hommes d'affaires...

L'attention que recevront vos demandes de prêts et les opérations de banque que vous voudrez bien nous confier, témoignera de la coopération efficace que nous donnons aux hommes d'affaires.



LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



Préparé au

SUCRE D'ERABLE

Le bacon "MORIN" a une saveur riche et un arôme exquis parce qu'il est préparé au sucre d'ERABLE, d'après une méthode secrète et exclusive. Insistez pour avoir du bacon "Morin", préparé pour des Canadiens par des Canadiens.



SALAISSON MAISONNEUVE LIMITÉE, MONTRÉAL

*Autrefois on disait que la Vérité
se trouvait au fond d'un puits...
sans préciser que ce
fut un puits d'huile!*

Aujourd'hui nous pouvons dire :

***“ Nos produits, notre service,
sont les meilleurs en vérité! ”***

THE BRITISH AMERICAN OIL COMPANY LIMITED

“La Société nationale des Franco-Américains”
L'UNION SAINT-JEAN-BAPTISTE D'AMÉRIQUE



Une société catholique qui fait des oeuvres religieuses, patriotiques et charitables.

Une société qui se dévoue constamment à la survivance et à la culture française aux Etats-Unis.

Effectif : plus de 70,000 membres.

Actif : plus de \$9,900,000.00.

Assurance en vigueur : plus de \$39,000,000 00.

Une société qui maintient des groupements très actifs dans plus de deux cents localités franco-américaines des Etats de la Nouvelle-Angleterre, du New-York, du Michigan et de l'Illinois.

Siège social à Woonsocket, Etat du Rhode Island.

J.-HENRI GOGUEN
Président général

GEORGE FILTEAU
Secrétaire général

Ouvrages canadiens du plus haut intérêt sur l'Histoire du Canada

-
- Chanoine L. GROULX — **Notre maître le passé**
- | | |
|---|--------|
| 1ère série — Vol. in-12 — 296 pages | \$1.25 |
| 2ème série — Vol. in-12 — 305 pages | 1.25 |
| 3ème série — Vol. in-12 — 320 pages | 1.25 |
- Chanoine L. GROULX — **L'appel de la race**
- | | |
|-----------------------------|------|
| Vol. in-12. 280 pages | 1.00 |
|-----------------------------|------|
- Sir THOMAS CHAPAIS — **Histoire du Canada**
- | | |
|-----------------------------------|------|
| en 8 volumes. Chaque volume | 1.50 |
|-----------------------------------|------|
- F.-X. GARNEAU — **Histoire du Canada**
- | | |
|-----------------------------------|------|
| en 9 volumes. Chaque volume | 1.50 |
|-----------------------------------|------|
- R. RUMILLY — **Histoire de la Province de Québec**
- | | |
|--|------|
| en 21 volumes. Broché. Chaque volume | 1.25 |
| Relié. Chaque volume | 1.75 |
- Abbé J.-B.-A. FERLAND — **La France dans l'Amérique du Nord.**
 Ouvrage en deux forts volumes. Reliure amateur aux plus
 jolis effets. Typographie irréprochable, belles et nombreuses
 gravures. Cet ouvrage s'épuise rapidement et ne sera pas
 réédité. Prix \$2.00
 la série de 2 vols 4.00

●

Librairie GRANGER FRÈRES Limitée

54 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, LA. 2171



Imprimerie Populaire, Limitée — 430 est, rue Notre-Dame, Montréal